

Etude écologique relative au projet éolien de Buire-le-Sec (62) - Rapport final





Bureau d'études en environnement

Fiche contrôle qualité

Destinataire du rapport :	SAS InnoVent
Site:	Buire-le-Sec (62)
Interlocuteur :	Julien Planquette
Adresse :	Synergie Park 1, Parc scientifique de la haute borne, 5 rue Horus, 59650 Villeneuve d'Ascq
Email :	jplanquette@innovent.fr
Téléphone :	03.20.01.30.12
Intitulé du rapport :	Etude écologique relative au projet éolien de Buire-le-Sec (62) - Rapport final - Juillet 2021
Rédacteurs :	Brasseur Jean-Emmanuel - Chargé d'études Bruneau Grégory - Chef de projets Caridroit Philippe - Chargé d'études
Vérificateur - Superviseur :	Bruneau Grégory - Chef de projets Roquette Anne - Assistante de direction
Inventaires de terrain :	Brasseur Jean-Emmanuel - Chargé d'études Bruneau Gregory - Chargé d'études Louden Cédric - Chargé d'études Mineau Gaëtan - Chargé d'études Noël Florent - Chargé d'études Rogez Jean - Chargé d'études

Gestion des révisions

Version du 20 juillet 2021	
Nombre de pages : 460	
Nombre d'annexes : 00	



Sommaire

Liste des figures	13
_iste des cartes	20
Partie 1 : Présentation générale	23
1. Introduction	23
2. Définition des aires d'étude	25
3. Configuration paysagère du site d'étude	28
Partie 2 : Etude bibliographique	29
1. Les zones naturelles d'intérêt reconnu	29
1.1. Définition et méthodologie de recensement	29
1.2. Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu	30
2. Etude de la Trame Verte et Bleue	39
2.1. Définition de la Trame Verte et Bleue	39
2.1.1. Les réservoirs de biodiversité	
2.2. Localisation du projet au sein de la Trame Verte et Bleue	40
2.2.1. Insertion du projet éolien au sein de la Trame Verte et Bleue régionale 2.2.2. Insertion du projet éolien au sein de la Trame Verte et Bleue	
2.3. Etude des continuités écologiques locales	43
3. Etude du Schéma Régional Eolien du Nord-Pas-de-Calais	44
Partie 3 : Etude flore et habitats	46
1. Pré-diagnostic relatif à la flore	46
1.1. Taxons ciblés	46
1.2. Espèces patrimoniales : diversité communale et statuts des taxons	46
2. Méthodologie d'inventaire de la flore	48
3. Présentation et cartographie des habitats	49
3.1. Présentation des habitats présents sur le secteur d'étude	49

3.2. Cartographie des habitats présents dans les aires d'étude	51
4. Résultats de l'inventaire floristique	53
5. Etude des enjeux portant sur la flore et les habitats	62
5.1. Etude des enjeux portant sur la flore	62
5.2. Etude des enjeux portant sur les habitats	62
5.2.1. Typologie et critères retenus pour l'attribution des niveaux d'enjeux5.2.2. Résultats pour les enjeux portant sur les habitats5.2.3. Cartographie des enjeux portant sur les habitats	64
Conclusion de l'étude flore-habitats	67
Partie 4 : Etude ornithologique	68
Pré-diagnostic ornithologique	68
1.1. Niveau des connaissances disponibles	68
1.2. Présentation des enjeux ornithologiques vis-à-vis du développement de l'éc Nord-Pas-de-Calais	
1.2.1. L'étude des couloirs de migration	
1.3. Résultats de la consultation du SIRF (Système d'Information Régional sur la	-
1.4. Synthèse des espèces patrimoniales potentiellement présentes dans l'aire immédiate	
2. Protocole de l'étude ornithologique	86
2.1. Calendrier des passages sur site	86
2.2. Le matériel employé	88
2.3. Protocole d'expertise en phase postnuptiale	89
2.4. Protocole d'expertise en phase hivernale	90
2.5. Protocole d'expertise en phase prénuptiale	91
2.6. Protocole d'expertise en phase nuptiale	92
2.7. Méthode d'évaluation des hauteurs de vol	95
2.8. Limites de l'étude ornithologique	96

3.	Résultats des expertises de terrain99
	3.1. Note relative à l'évaluation de la patrimonialité des espèces observées dans l'aire d'étude immédiate99
	3.2. Inventaire complet des espèces observées101
	3.3. Résultats des inventaires de terrain en période postnuptiale - 2016107
	3.3.1. Répartition quantitative des espèces observées en période postnuptiale .107 3.3.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période postnuptiale
	110 3.3.3. Etude des conditions de présence de l'avifaune en phase postnuptiale113 3.3.4. Etude des modes de déplacements de l'avifaune en phase postnuptiale118
	3.4. Résultats des inventaires de terrain en période postnuptiale - 2020122
	3.4.1. Répartition quantitative des espèces observées en période postnuptiale - 2020
	3.4.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période postnuptiale - 2020
	3.4.3. Etude des conditions de présence de l'avifaune en phase postnuptiale - 2020127
	3.4.4. Etude des modes de déplacements de l'avifaune en phase postnuptiale - 2020
	3.5. Résultats des inventaires de terrain en période hivernale - 2016/2017134
	3.5.1. Répartition quantitative des espèces observées en période hivernale134 3.5.2. Inventaire des espèces patrimoniales observées en hiver
	138 3.5.4. Etude des modes de déplacements de l'avifaune en phase hivernale140
	3.6. Résultats des inventaires de terrain en période hivernale - 2020143
	3.6.1. Répartition quantitative des espèces observées en période hivernale - 2020
	3.6.2. Inventaire des espèces patrimoniales observées en hiver - 2020
	3.6.4. Etude des modes de déplacements de l'avifaune en phase hivernale - 2020
	3.7. Résultats des inventaires de terrain en période prénuptiale150
	3.7.1. Répartition quantitative des espèces observées en phase prénuptiale150 3.7.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période prénuptiale

3.8. Résultats des inventaires de terrain en période de nidification - 2017	165
3.8.1. Répartition quantitative des espèces observées en période de	
3.8.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période de	nidification
3.8.3. Etudes des probabilités de reproduction dans l'aire d'étude	
3.8.4. Etude de la répartition spatiale des populations observées	
3.8.5. Etude des déplacements de l'avifaune nicheuse	
3.9. Résultats des inventaires de terrain en période de nidification - 2020	181
3.9.1. Répartition quantitative des espèces observées en période de	
2020	
3.9.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période de 2020	
3.9.3. Etudes des probabilités de reproduction dans l'aire d'étude - 2020	
3.9.4. Etude de la répartition spatiale des populations observées - 2020	
3.9.5. Etude des déplacements de l'avifaune nicheuse - 2020	
4. Définition des enjeux ornithologiques	200
5. Définition des sensibilités ornithologiques	207
5.1. Définition des sensibilités relatives à la phase travaux	207
5.2. Définition des sensibilités relatives à la phase d'exploitation	207
5.2.1. Note relative au dérangement et à la perte d'habitat	207
5.2.2. Note relative au risque de collisions	208
Conclusion de l'étude ornithologique	213
Partie 5 : Etude chiroptérologique	216
Pré-diagnostic chiroptérologique	216
1.1. Rappel de biologie des chiroptères	216
1.1.1. Généralités	216
1.1.2. L'écholocation	
1.1.3. La chasse et l'alimentation	219
1.1.4. Les phases biorythmiques des chauves-souris	220
1.2. Résultats des recherches bibliographiques sur les chiroptères	221
1.2.1. Niveau des connaissances disponibles	
1.2.2. Recherche des sites d'hivernage et de mise-bas dans l'aire d'étu	_
1.2.3. Liste des espèces déterminantes recensées dans les zon	
écologique de l'aire d'étude éloignée	

	1.2.4. Inventaire des espèces de chiroptères sur la maille du projet d'après	
	des chiroptères Hauts-de-France 2008-2018	
	1.2.5. Inventaire des espèces de chiroptères sur les communes du projet	
	<u>l'INPN</u>	
	1.2.6. Résultats du suivi de Buire-le-Sec extension	
	1.2.7. Inventaire des espèces potentiellement présentes dans l'aire immédiate	
	1.3. Etude des fonctions potentielles du site pour le peuplement chiroptérologique	231
	1.3.1. Identification des corridors potentiels de déplacement	231
	1.3.2. Identification des zones potentielles de chasse	
2.	Protocole des expertises de terrain	234
	2.1. Calendrier des passages sur site	234
	2.2. Méthodologie de détection	237
	2.2.1. Protocole d'écoute manuelle au sol	237
	2.2.2. Méthodologie relative à l'expertise par détection en altitude	239
	2.2.3. Protocole des écoutes en continu à hauteur d'une éolienne	
	2.3. Unité de mesure de l'activité chiroptérologique	
	2.4. Indices d'activité selon les espèces et la typologie des milieux	
	2.5. Limites à l'inventaire par détection ultrasonique	
3.	Résultats des inventaires de terrain	
	3.1. Inventaire complet des espèces détectées par les différents protocoles d'éc	
	3.2. Analyse des résultats des détections ultrasoniques en période des transits auto	
	3.2.1. Résultats bruts des investigations de terrain en période des automnaux	transits 250
	3.2.2. Patrimonialité des espèces détectées en période des transits automna 3.2.3. Etude de la répartition quantitative de l'activité chiroptérologique	251
	3.2.4. Etude de la répartition spatiale de l'activité chiroptérologique	
	3.2.5. Conditions d'utilisation de l'aire d'étude par les chiroptères	
	3.2.6. Les conditions de présence des chiroptères détectés	
	3.3. Analyse des résultats des détections ultrasoniques en période des transits auto	
	3.3.1. Résultats bruts des investigations de terrain en période des	transits

3.3.2. Patrimonialité des espèces détectées en période des transits auto	
2020	262
3.3.3. Etude de la répartition quantitative de l'activité chiroptérologique - 20)20262
3.3.4. Etude de la répartition spatiale de l'activité chiroptérologique - 2020.	264
3.3.5. Conditions d'utilisation de l'aire d'étude par les chiroptères - 2020	269
3.3.6. Les conditions de présence des chiroptères détectés - 2020	270
3.4. Analyse des résultats des détections ultrasoniques en période de transits pr	intaniers
	271
3.4.1. Résultats bruts des investigations de terrain en période des	transits
printaniers	271
3.4.2. Patrimonialité des espèces détectées en période des transits printar	
3.4.3. Etude de la répartition quantitative de l'activité chiroptérologique	
3.4.4. Etude de la répartition spatiale de l'activité chiroptérologique	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
3.4.5. Conditions d'utilisation de l'aire d'étude par les chiroptères	
3.4.6. Les conditions de présence des chiroptères détectés	2/8
3.5. Analyse des résultats des détections ultrasoniques en période de mise-ba	s - 2017
	279
3.5.1. Résultats bruts des investigations de terrain en période de mise-bas	279
3.5.2. Patrimonialité des espèces détectées en période de mise-bas	280
3.5.3. Etude de la répartition quantitative de l'activité chiroptérologique	
3.5.4. Etude de la répartition spatiale de l'activité chiroptérologique	
3.5.5. Conditions d'utilisation de l'aire d'étude par les chiroptères	
3.5.6. Les conditions de présence des chiroptères détectés	
3.6. Analyse des résultats des détections ultrasoniques en période de mise-ba	
	288
3.6.1. Résultats bruts des investigations de terrain en période de mise-ba	s - 2020
	288
3.6.2. Patrimonialité des espèces détectées en période de mise-bas -2020	289
3.6.3. Etude de la répartition quantitative de l'activité chiroptérologique - 20	20289
3.6.4. Etude de la répartition spatiale de l'activité chiroptérologique - 2020.	290
3.6.5. Conditions d'utilisation de l'aire d'étude par les chiroptères - 2020	295
3.6.6. Les conditions de présence des chiroptères détectés - 2020	
3.7. Résultats des écoutes en continu sur nacelle	297
3.7.1. Inventaire complet des espèces contactées	297
3.7.2. Etude de l'activité en période des transits printaniers	
3.7.3. Etude de l'activité en période de mise-bas	
3.7.4. Etude de l'activité en période des transits automnaux	
3.7.6. Bilan de l'expertise chiroptérologique par écoute en continu en nace	ле306
3.8. Résultats relatifs aux écoutes actives conduites au printemps 2021	307
3.8.1. Méthodologie relative aux écoutes complémentaires de 2021	307
3.8.2. Résultats relatifs aux écoutes complémentaires de 2021	

3.9. Recherche des gîtes d'estivage	309
3.9.1. Définition théorique des gîtes potentiels d'estivage	309
3.9.2. Méthodologie de recherche des gîtes d'estivage	309
3.9.3. Résultats des recherches des gîtes d'estivage	311
4. Analyse des enjeux chiroptérologiques	316
5. Définition des sensibilités chiroptérologiques	321
5.1. Définition des sensibilités relatives à la phase travaux	321
5.2. Définition des sensibilités relatives à la phase d'exploitation	321
Conclusion de l'étude chiroptérologique	325
Partie 6. Etude des amphibiens	327
1. Pré-diagnostic batrachologique	327
1.1. Rappel de biologie	327
1.2. Résultats des recherches bibliographiques sur les amphibiens	328
1.2.1. Niveau des connaissances disponibles	328
1.2.2. Liste des espèces déterminantes recensées dans l'aire d'étud	le éloignée 329
1.2.3. Synthèse des espèces patrimoniales potentiellement préser	
d'étude immédiate	332
2. Protocole d'expertise	333
2.1. Les prospections en phase diurne	333
2.2. Les prospections en phase nocturne	334
2.3. Limites de l'étude batrachologique	334
3. Résultats des expertises de terrain	337
3.1. Inventaire des espèces contactées	337
3.2. Définition des enjeux amphibiens	337
Conclusion de l'étude des amphibiens	337
Partie 7 : Etude de l'entomofaune	338
Pré-diagnostic relatif à l'entomofaune	338
1.1. Rappel de biologie	338
1.1.1. Les Lépidoptères Rhopalocères	338
1.1.2. Les Odonates	

1.1.3. Les Orthoptères	338
1.2. Résultats des recherches bibliographiques sur l'entomofaune	339
1.2.1. Niveau des connaissances disponibles	339
1.2.2. Inventaire des insectes potentiels de l'aire d'étude	
1.2.3. Synthèse des espèces d'insectes patrimoniales potentiellement prés	entes
dans l'aire d'étude immédiate	348
2. Protocole de l'étude entomologique	350
2.1. L'orientation des recherches de terrain	350
2.2. Méthodologie d'inventaire	350
2.3. Limites de l'étude entomofaunistique	351
3. Résultats des expertises de terrain	353
Conclusion de l'étude de l'entomofaune	355
Conclusion du rapport de l'état initial	356
Partie 8. Etude des impacts du projet éolien	358
Définition des impacts possibles d'un parc éolien sur la faune et la flore	358
1.1. Définition des grands types d'impacts possibles d'un projet éolien sur la faune flore	
1101 6	550
1.2. Les impacts possibles d'un parc éolien sur l'avifaune	358
1.2.1. Les effets de dérangement pendant les travaux	358
1.2.2. La perte d'habitat	358
1.2.3. Les effets de barrière	
1.2.4. Les effets de mortalité	360
1.3. Les impacts possibles d'un parc éolien sur les chauves-souris	361
1.3.1. Les effets de dérangement pendant les travaux	361
1.3.2. La perte d'habitat	
1.3.3. Les effets de mortalité	363
1.4. Définition des impacts possibles d'un projet éolien sur la faune	370
1.4.1. Les effets de dérangement pendant les travaux	
1.4.2. Les effets permanents du parc éolien sur l'autre faune	370
1.5. Définition des impacts possibles d'un projet éolien sur la flore	371
1.5.1. Définition des impacts possibles pendant les travaux	371
1.5.2. Définition des impacts possibles pendant l'exploitation du parc éolien	371

2. Définition des impacts du projet éolien de Buire-le-Sec sur la faune et la flore371
2.1. Mesures préalables à l'implantation finale des éoliennes373
2.1.1. Optimisation des implantations au regard de la biodiversité globale373 2.1.2. Optimisation des implantations des éoliennes au regard des enjeux ornithologiques
2.1.3. Optimisation des implantations des éoliennes au regard des enjeux chiroptérologiques
2.1.4. Optimisation des implantations des éoliennes au regard des enjeux floristiques
2.2. Présentation du projet et du choix d'implantation retenue
2.3. Méthode d'évaluation des impacts386
2.3.1. Rappel de la méthode utilisée pour l'évaluation des enjeux et des sensibilités
2.3.2. Méthode d'évaluation des impacts
2.4. Etude des impacts du projet éolien de Buire-le-Sec sur la faune, la flore et les habitats
2.4.1. Evaluation des impacts potentiels du projet éolien de Buire-le-Sec sur l'avifaune avant mesures
2.5. Etude des effets cumulés
2.6. Etude des impacts du projet retenu sur la Trame Verte et Bleue406
Conclusion sur les impacts évalués avant mesures de réduction407
Partie 9 : Mesures d'évitement et de réduction
1. Mesures d'évitement
2. Mesures de réduction
2.1. Mise en place d'un suivi écologique de chantier413
2.2. Mesures de réduction en faveur de l'avifaune413
2.2.1. Optimisation de la date de démarrage des travaux

2.3. Mesures de réduction en faveur des chiroptères	414
 2.3.1. Choix d'un type d'éolienne selon la hauteur sol-pale 2.3.2. Eviter l'éclairage automatique des portes d'accès aux éoliennes 2.3.3. Maintien d'une végétation rase au niveau des plateformes des éol 2.3.4. Suppression des portions de haies les plus proches de la éolienne » 	414 iennes 415 « nouvelle
2.4. Mesures de réduction en faveur de la faune	
2.5. Mesures de réduction en faveur de la flore et des habitats	
3. Evaluation des impacts résiduels après mesures de réduction	418
4. Mesures de compensation	423
5. Mesures d'accompagnement	426
6. Les mesures de suivi du parc éolien	428
6.1. Proposition d'un suivi chiroptérologique	428
6.1.1. Présentation de la méthodologie suivie	428
6.2. Proposition d'un suivi ornithologique	430
6.2.1. Etude des effets de dérangement	431
7. Autres mesures d'accompagnement du projet	432
7.1. Proposition d'un suivi busards	432
7.1.1. Objectifs du suivi	
7.2. Installations de gîtes artificiels à chauves-souris	435
8. Mesures correctives	435
9. Evaluation des coûts financiers des mesures	438
Partie 10. Précision sur l'évaluation des effets du parc éolien sur les	services
<mark>écosystémiques</mark>	
1. Evaluation et la qualification des impacts résiduels engendrés par le projet sur l	
écosystémiques des populations de chiroptères	439
 Evaluation et la qualification des impacts résiduels engendrés par le projet sur le écosystémiques de l'avifaune 	es services 440

Partie 11. Evaluation des incidences Natura 2000	441
1. Inventoires des zones Natura 2000 présentes depo l'aire d'étude élaignée	111
1. Inventaires des zones Natura 2000 présentes dans l'aire d'étude éloignée	44 1
2. Evaluation des incidences	443
Conclusion générale	454
Références bibliographiques	456

Liste des figures

Figure 1 : Inventaire des zones naturelles d'interet reconnu dans un rayon de 15 kilometres
autour du projet31
Figure 2 : Schéma du fonctionnement des échanges entre les réservoirs de biodiversité39
Figure 4 : Tableau des habitats présents dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate49
Figure 5 : Légende des habitats présents dans l'aire d'étude immédiate51
Figure 6 : Tableau des espèces observées dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate53
Figure 7 : Tableau des critères d'évaluation pour la détermination du niveau des enjeux63
Figure 8 : Tableau des enjeux pour chaque habitat de l'aire d'étude immédiate64
Figure 9 : Inventaire des espèces d'oiseaux déterminantes recensées dans les zones d'intérê
écologique de l'aire d'étude éloignée
Figure 10 : Inventaire des espèces présentes dans les communes concernées par le proje
éolien de Buire-le-Sec selon les données du SIRF (de 2010 à 2017)80
Figure 11 : Inventaire des espèces d'intérêt patrimonial potentiellement nicheuses dans l'aire
d'étude immédiate84
Figure 12 : Calendrier des passages d'observation de l'avifaune86
Figure 13 : Synthèse des conditions météorologiques par date de passage sur site87
Figure 14 : Illustration de la méthode d'estimation des hauteurs de vol95
Figure 15 : Définition des niveaux de patrimonialité99
Figure 16 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce observée101
Figure 17 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période postnuptiale
Figure 18 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune en période des
migrations postnuptiales109
Figure 19 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période postnuptiale110
Figure 20: Répartition des effectifs avifaunistiques par point d'observation en phase des
migrations postnuptiales113
Figure 21 : Synthèse du nombre de contacts par poste d'observation en période postnuptiale
Figure 22 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période postnuptiale 118
Figure 23 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase postnuptiale
Figure 24 : Répartition des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et 150
mètres (H3) en période postnuptiale121
Figure 25 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période postnuptiale
2020122
Figure 26 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune en période des
migrations postnuptiales123
Figure 27 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période postnuptiale - 2020
12 ²
Figure 28 : Répartition des effectifs avifaunistiques par point d'observation en phase des
migrations postnuptiales - 2020
Figure 29 : Synthèse du nombre de contacts par poste d'observation en période postnuptiale
- 2020
- LULU

Figure 30 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période postnuptia	ale -
2020	.131
Figure 31 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase postnuptiale - 2020	.132
Figure 32 : Répartition des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et	150
mètres (H3) en période postnuptiale - 2020	.132
Figure 33 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période hivernale	
Figure 34 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune hivernante	
Figure 35 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période hivernale	
Figure 36 : Répartition spatiale des effectifs avifaunistiques en période hivernale	
Figure 37 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période hivernale	
Figure 38 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase hivernale	
Figure 39 : Répartition des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et	
mètres (H3) en période hivernale	
Figure 40 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période hivernale - 2	
rigure 40 . Tableau recapitulatii des effectils recenses par espece en periode nivernale - 2	
Figure 41 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune hivernante - 2	
Figure 42 - la containe des containes des containes de la containe	
Figure 42 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période hivernale - 2020.	
Figure 43 : Répartition spatiale des effectifs avifaunistiques en période hivernale - 2020	
Figure 44 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période hivernale - 2	
Figure 45 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase hivernale - 2020	
Figure 46 : Répartition des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et	
mètres (H3) en période hivernale - 2020	
Figure 47: Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période prénuptiale.	
Figure 48 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune en période	
migrations prénuptiales	
Figure 49 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période prénuptiale	.153
Figure 50: Tableau de synthèse des effectifs recensés par poste d'observation	.156
Figure 51: Expression graphique de la répartition spatiale des espèces observées	.158
Figure 52 : Tableau de répartition des conditions d'observation de l'avifaune	.161
Figure 53 : Diagramme de la répartition des conditions d'observation de l'avifaune	.163
Figure 54 : Répartition des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et	150
mètres (H3) en période prénuptiale	.163
Figure 55 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période de nidifica	ation
Figure 56 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune observée	
période de nidification (effectifs max)	
Figure 57 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période de nidification	
Figure 58 : Evaluation des probabilités de reproduction des oiseaux dans l'aire d'étude	
Figure 59 : Tableau de synthèse de la répartition des espèces nicheuses par milieu ider	
(effectifs totaux)	
Figure 60 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période nuptiale	
Figure 61 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase de reproduction	
Figure 62 : Répartition des effectifs des oiseaux observés en vol à une altitude comprise e	
30 et 150 mètres (H3) en période de reproduction (effectifs totaux)	
Figure 63 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période de nidificati	
2020	
LVLV	

Figure 64 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période de nidification-	-2020 183
Figure 65 : Evaluation des probabilités de reproduction des oiseaux dans l'aire d'étude -	
	191
Figure 66 : Tableau de synthèse de la répartition des espèces nicheuses par milieu ide (effectifs totaux) - 2020	
Figure 67 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période nuptiale -	
Figure 68 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase de reproduction - 2020	.199
Figure 69 : Répartition des effectifs des oiseaux observés en vol à une altitude comprise	
30 et 150 mètres (H3) en période de reproduction (effectifs totaux) - 2020	
Figure 70 : Tableau de synthèse des enjeux ornithologiques selon les périodes d'observ	
Figure 71 : Tableau d'évaluation des sensibilités ornithologiques	209
Figure 72 : Sonagrammes des principaux types de signaux ultrasoniques (source : Environnement)	Envo 218
Figure 73 : Inventaire des espèces déterminantes recensées dans les zones d'in écologique de l'aire d'étude éloignée	
Figure 74 : Inventaires des espèces recensées sur les communes du projet d'après l'INI	PN et
dernière date d'observation associée	227
Figure 75 : Inventaires des espèces patrimoniales potentiellement présentes dans d'étude immédiate	
Figure 76 : Illustration d'un corridor typique de déplacement	231
Figure 77 : Illustration des zones préférentielles de chasse selon les espèces	233
Figure 78 : Calendrier des passages d'écoute ultrasonique	
Figure 79 : Tableau de répartition des points d'écoute par habitat naturel	
Figure 80 : Illustrations de la mise en place du protocole d'écoute en hauteur	
Figure 81 : Calendrier des durées d'échantillonnage selon les phases étudiées	
Figure 82 : Evaluation de l'intensité d'activité suivant l'intensité d'émission de l'espèce	
Figure 83 : Liste des espèces de chiroptères, classées par ordre d'intensité d'émi croissante	ission 245
Figure 84 : Inventaire des espèces contactées (nombre de contacts, tous points d'éconfondus dans l'aire d'étude)	
Figure 85 : Inventaire des espèces détectées en période des transits automnaux	250
Figure 86 : Représentation graphique du nombre de contacts enregistrés par espèce	250
Figure 87 : Répartition de l'activité chiroptérologique par espèce en contacts/heure	251
Figure 88 : Evaluation de l'intensité d'activité suivant l'intensité d'émission de l'espèce	252
Figure 89 : Tableau des coefficients de détectabilité spécifiques selon l'habitat	252
Figure 90 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/h	•
Figure 91 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/l corrigés)	heure
Figure 92 : Expression graphique de la répartition quantitative des chiroptères détectés les points d'écoute (en c/h corrigés)	selon
Figure 93 : Répartition du nombre de contacts par heure corrigés de chiroptères par h	
naturel en période des transits automnaux dans l'aire d'étude immédiate	
Figure 94 : Répartition de l'activité corrigée des chiroptères par heure et par habitat en pé	
des transits automnaux	257

Figure 95 : Répartition des comportements détectés en période des transits automnau nombre d'occurrences)	x (en 258
Figure 96 : Inventaire des chiroptères détectées par le détecteur SM2Bat+ via le prot	ocole
Sol/altitude en période des transits automnaux (en nombre de contacts)	
Figure 97 : Inventaire des espèces détectées en période des transits automnaux - 2020	
Figure 98 : Représentation graphique du nombre de contacts enregistrés par espèce -	2020
Figure 99 : Inventaire des espèces patrimoniales détectées - 2020	
Figure 100 : Répartition de l'activité chiroptérologique par espèce en contacts/heure -	263
Figure 101 : Evaluation de l'intensité d'activité suivant l'intensité d'émission de l'espèce .	263
Figure 102 : Tableau des coefficients de détectabilité spécifiques selon l'habitat	264
Figure 103 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/he 2020	ure) - 265
Figure 104 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/h	neure
corrigés) - 2020	266
Figure 105 : Expression graphique de la répartition quantitative des chiroptères détectés	selon
es points d'écoute (en c/h corrigés) - 2020	267
Figure 106 : Répartition de l'activité corrigée des chiroptères par heure et par habit	at en
période des transits automnaux - 2020	269
Figure 107 : Répartition des comportements détectés en période des transits automnau	ıx (en
nombre d'occurrences) - 2020	270
Figure 108: Tableau récapitulatif des contacts enregistrés en période des transits printa	
igure 109 : Répartition de l'activité chiroptérologique par espèce en contacts/heure	
igure 103 : Répartition de l'activité d'inoptérologique par espèce en contacts/heure Figure 110 : Evaluation de l'intensité d'activité suivant l'intensité d'émission de l'espèce .	
gure 110 : Evaluation de l'interisite d'activité sulvant l'interisité d'emission de l'espece : Figure 111 : Tableau des coefficients de détéctabilité spécifiques selon l'habitat	
igure 111 : Tableau des coefficients de détectabilité specifiques selon mabitat Figure 112 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/h	
igure 112. Tableau de repartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/n	273
igure 113 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/l	
corrigés)	
Figure 114 : Expression graphique de la répartition quantitative des chiroptères détectés	
es points d'écoute (en c/h corrigés)	
Figure 115 : Répartition du nombre de contacts par heure corrigés de chiroptères par h	
naturel en période des transits printaniers dans l'aire d'étude immédiate	
iature en periode des transits printamers dans raire d'étude immediate Figure 116 : Répartition de l'activité corrigée des chiroptères par heure et par habit	
période des transits printaniers (contacts/heure corrigés)	
Figure 117 : Répartition des comportements détectés en période de transit printanie	
nombre d'occurences)	•
Figure 118: Tableau récapitulatif des contacts enregistrés en période de mise-bas	
rigure 110. l'ableau recapitulatil des contacts enregistres en periode de mise-bas Figure 119 : Représentation graphique du nombre de contacts enregistrés par espèce	
rigure 119 : Réprésentation graphique du nombre de contacts enregistres par espèce Figure 120 : Répartition de l'activité chiroptérologique par espèce en contacts/heure	
rigure 120 : Répartition de l'activité d'inopterologique par espèce en contacts/heure Figure 121 : Evaluation de l'intensité d'activité suivant l'intensité d'émission de l'espèce .	
rigure 121 : Evaluation de l'interisite d'activité suivant l'interisité d'emission de l'espece : Figure 122 : Tableau des coefficients de détéctabilité spécifiques selon l'habitat	
rigure 122 : Tableau des coefficients de détectabilité specifiques selon mabitat Figure 123 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/h	
rigure 125 : Tableau de repartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/n	
igure 124 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/l	
rigure 124 . Tableau de repartition de l'activité selon les points d'écodie (en contacts/l Porrigés)	283

Figure 125 : Expression graphique de la répartition quantitative des chiroptères détectés s	
les points d'écoute (en c/h corrigés)	
naturel en période de mise-bas dans l'aire d'étude immédiate	
Figure 127 : Répartition de l'activité corrigée des chiroptères par heure et par habita période de mise-bas (contacts/heure corrigés)	
Figure 128 : Répartition des comportements détectés en période de mise-bas (en non	
d'occurences)	.287
Figure 129: Tableau récapitulatif des contacts enregistrés en période de mise-bas - 2020	288
Figure 130 : Représentation graphique du nombre de contacts enregistrés par espèce - 2	
Figure 131 : Inventaire des espèces patrimoniales détectées - 2020	
Figure 132 : Répartition de l'activité chiroptérologique par espèce en contacts/heure - 2	2020
Figure 133 : Evaluation de l'intensité d'activité suivant l'intensité d'émission de l'espèce	
Figure 134 : Tableau des coefficients de détéctabilité spécifiques selon l'habitat	
Figure 135 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/heu	
2020	.291
Figure 136 : Tableau de répartition de l'activité selon les points d'écoute (en contacts/hecorrigés) - 2020	
Figure 137 : Expression graphique de la répartition quantitative des chiroptères détectés s	
les points d'écoute (en c/h corrigés) - 2020	.293
Figure 138 : Répartition de l'activité corrigée des chiroptères par heure et par habita	it en
période de mise-bas (contacts/heure corrigés) - 2020	.295
Figure 139 : Répartition des comportements détectés en période de mise-bas (en non d'occurences) - 2020	nbre .296
Figure 140 : Inventaire complet des espèces enregistrées par le SM3Bat placé en nac	celle
Figure 141 : Répartition quantitative des chiroptères détectés au niveau de la nacelle l'éolienne (activité corrigée)	e de
Figure 142 : Représentation graphique des variations journalières de l'activité des chiropte	ères
en période des transits printaniers (en nombre de contacts)	
Figure 143 : Représentation graphique des variations journalières de l'activité des cespèces présentes en période des transits printaniers (en nombre de contacts)	
Figure 144 : Représentation graphique des variations moyennes horaires de l'activité	
altitude des chauves-souris enregistrées en période des transits printaniers (en nombre	
contacts)	
Figure 145 : Répartition quantitative des chiroptères détectés au niveau de la nacelle	
l'éolienne (activité corrigée)	
Figure 146 : Représentation graphique des variations journalières de l'activité des chiropte	
en période de mise-bas (en nombre de contacts)	
Figure 147 : Représentation graphique des variations journalières de l'activité des	
espèces présentes en période de mise-bas (en nombre de contacts)	
Figure 148 : Représentation graphique des variations moyennes horaires de l'activité	é en
altitude des chauves-souris enregistrées en période de mise-bas (en nombre de conta	acts)
Figure 149 : Répartition quantitative des chiroptères détectés au niveau de la nacelle	
·	.304

Figure 150 : Représentation graphique des variations journalières de l'activité des chiroptèr	res
en période des transits automnaux (en nombre de contacts)	
Figure 151 : Représentation graphique des variations journalières de l'activité des tro	
espèces présentes en période des transits automnaux (en nombre de contacts)3	
Figure 152 : Représentation graphique des variations moyennes horaires de l'activité	
altitude des chauves-souris enregistrées en période des transits automnaux (en nombre	
contacts)	
Le tableau dressé ci-dessous présente une synthèse des résultats des écoutes ultrasoniqu	
réalisées en phase des transits printaniers 2021 dans la partie Sud de l'aire d'étude immédia	
Figure 153 : Tableau de synthèse des résultats des écoutes ultrasoniques de 20213	
Figure 154 : Inventaires des zones de gîtage potentielles prospectées	
Figure 155 : Illustrations photographiques de zones de gîtages potentielles prospectées	
période de mise-bas	
Figure 156 : Tableau d'évaluation des enjeux chiroptérologiques selon les périod	
échantillonnées	
Figure 157 : Synthèse et hiérarchisation des sensibilités chiroptérologiques	
Figure 158 : Inventaire des espèces d'amphibiens déterminantes recensées dans les zon	
d'intérêt écologique de l'aire d'étude éloignée	
Figure 159 : Inventaire des espèces patrimoniales potentiellement présentes	
Figure 160 : Inventaire des amphibiens observés	
Figure 161 : Inventaire des espèces d'insectes déterminantes recensées dans les zon	
d'intérêt écologique de l'aire d'étude éloignée	
Figure 162 : Inventaire des espèces d'insectes patrimoniales potentiellement présentes3	
Figure 163 : Tableau de répartition des zones d'échantillonnage	
Figure 164 : Inventaire des espèces d'insectes observés dans l'aire d'étude immédiate3	
Figure 165 : Définition des statuts de conservation des espèces d'insectes recensées3	53
Figure 166 : Réactions des oiseaux en vol confrontés à un champ d'éoliennes sur le	
	59
Figure 167 : Principales causes de mortalité de l'avifaune provoquée par l'homme3	
Figure 168 : Tableau d'évaluation des sensibilités des chiroptères reconnus présents da	
l'ancienne région Picardie à la collision et au barotraumatisme avec les éoliennes3	65
Figure 169 : Niveau de l'activité chiroptérologique en fonction des distances aux lisières3	69
Figure 170 : Modélisation verticale de l'activité chiroptérologique – projet éolien de Sud-Vesc	ou
(Kelm et Beucher, 2011-2012)3	
Figure 171 : Tableau de synthèse des mesures d'évitement appliquées3	75
Figure 172 : Descriptif technique du type de gabarit d'éolienne retenue (Siemens SWT11	13)
3	76
Figure 173 : Tableau d'évaluation des impacts potentiels temporaires du projet éolien de Buil	re-
le-Sec sur l'avifaune3	88
Figure 174 : Tableau d'évaluation des impacts potentiels permanents du projet éolien de Buil	re-
le-Sec sur l'avifaune3	91
Figure 175 : Tableau d'évaluation des impacts potentiels temporaires du projet éolien de Buil	re-
	98
Figure 176 : Tableau d'évaluation des impacts potentiels permanents du projet éolien de Bui	re-
	99
Figure 177 : Tableau d'évaluation des principaux impacts estimés avant application d	
	07

Figure 178 : Tableau d'évaluation des impacts résiduels après application des mesures de
réduction418
Figure 179 : Caractéristiques de la mesure de plantation de haies423
Figure 180: Illustration d'une implantation de haie sur 1 rang (source:
http://www.trameverteetbleue.fr.)424
Figure 181 : Planning estimatif des investigations de terrain pour l'étude des comportements
des chiroptères vis-à-vis du fonctionnement du parc éolien428
Figure 182 : Planning estimatif des investigations de terrain liées à l'étude des effets de
mortalité sur les chiroptères429
Figure 183 : Illustration d'une aire de contrôle et des transects parcourus autour d'une éolienne
429
Figure 184 : Périodicité des contrôles liés aux tests de prédation et d'efficacité430
Figure 185 : Planning estimatif des investigations de terrain pour l'étude des comportements
de l'avifaune vis-à-vis du fonctionnement du parc éolien
Figure 186 : Illustrations photographique d'exemples de mesures de protection de nids du
Busard (Source : LPO Mission rapaces)434
Figure 187: Planning annuel des investigations de terrain pour le suivi busards434
Figure 188 : Représentation graphique des effectifs et des comportements du Goéland
argenté, du Goéland brun et de la Mouette rieuse en fonction des mois d'observation436
Figure 189 : Représentation graphique des effectifs du Goéland argenté, du Goéland brun et
de la Mouette rieuse en fonction des mois et des heures d'observation437
Figure 190 : Tableau d'évaluation des coûts financiers des mesures438
Figure 191 : Liste des zones Natura 2000 présentes dans un rayon de 15 kilomètres autour
du projet éolien de Buire-le-Sec443
Figure 192 : Evaluation appronfondie des incidences sur les poplulation d'oiseaux des sites
Natura 2000449
Figure 193 : Evaluation appronfondie des incidences sur les poplulation de chiroptères des
sites Natura 2000451

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude	23
Carte 2 : Limites administratives du projet	24
Carte 3 : Aires d'étude du projet éolien de Buire-le-Sec	26
Carte 4 : Zone d'implantation potentielle et aire d'étude immédiate	27
Carte 5 : Illustration cartographique de la configuration paysagère du projet	28
Carte 6 : Cartographie des ZNIEFF de type I et II présentes dans un rayon de 15 kilon	mètres
	36
Carte 7 : Localisation des zones Natura présentes dans un rayon de 15 kilomètres au	ıtour du
projetprojet	37
Carte 8 : Localisation des ZICO, PNR et sites RAMSAR présents dans un rayon de 1	5
kilomètres autour du projet	38
Carte 9 : Synthèse de la Trame Verte et Bleue dans le Nord-Pas-de-Calais	41
Carte 10 : Localisation des aires d'étude au sein de la Trame Verte et Bleue du Nord-	-Pas-
de-Calais. Echelle de la zone d'implantation potentielle	42
Carte 11 : Cartographie des continuités écologiques locales	43
Carte 12 : Cartographie des enjeux environnementaux du Nord-Pas-de-Calais	45
Carte 13 : Nombre d'espèces de plante d'intérêt patrimonial dans les communes auto	our de la
zone du projet (série de données cumulées après 1999)	47
Carte 14 : Habitats de l'aire d'étude immédiate	52
Carte 15 : Enjeux flore et habitats dans l'aire d'étude immédiate	66
Carte 16 : Principaux couloirs de migration du Nord-Pas-de-Calais	70
Carte 17 : Localisation des points d'observation de l'avifaune en phase postnuptiale	89
Carte 18 : Localisation des points d'observation de l'avifaune en phase hivernale	90
Carte 19 : Localisation des points d'observation de l'avifaune en phase prénuptiale	91
Carte 20 : Localisation des points d'observation de l'avifaune en phase de reproduction	on93
Conta 24 : La colination des points d'écouts de l'eulifours postumes en place de repres	duction
Carte 21 : Localisation des points d'écoute de l'avifaune nocturne en phase de reproduction de l'avifaune nocturne en phase de l'avifaune en phase de l'avif	
Carte 21 : Localisation des points d'écoute de l'aviraure nocturne en priase de reprod	94
·	
	112
Carte 22 : Localisation des espèces patrimoniales en période postnuptiale	112 iode
Carte 22 : Localisation des espèces patrimoniales en période postnuptiale Carte 23 : Cartographie des modes d'utilisation de l'aire d'étude par l'avifaune en péri	112 iode 116

Carte 26 : Cartographie des modes d'utilisation de l'aire d'étude par l'avitaune en period	е
des migrations postnuptiales	129
Carte 27 : Cartographie des principaux stationnements observés en période postnuptiale	e 130
Carte 28 : Localisation des espèces patrimoniales en période hivernale	137
Carte 29 : Localisation des espèces patrimoniales en période hivernale	146
Carte 30 : Répartition des espèces patrimoniales en phase prénuptiale	155
Carte 31 : Cartographie des modes d'utilisation de l'aire d'étude par l'avifaune en période	е
des migrations prénuptiales	159
Carte 32 : Cartographie des principaux stationnements observés en période prénuptiale	160
Carte 33 : Répartition des espèces patrimoniales en phase nuptiale	170
Carte 34 : Cartographie des espaces vitaux des espèces d'intérêt patrimonial en période	e de
nidification	171
Carte 35 : Répartition des espèces patrimoniales en phase nuptiale - Niveau fort	186
Carte 36 : Répartition des espèces patrimoniales en phase nuptiale - Niveau modéré à f	ort
	187
Carte 37 : Répartition des espèces patrimoniales en phase nuptiale - Niveau modéré	188
Carte 38 : Répartition des espèces patrimoniales en phase nuptiale - Niveau faible à mo	déré
	189
Carte 39 : Cartographie des espaces vitaux des espèces d'intérêt patrimonial en période	e de
nidification	190
Carte 40 : Cartographie des enjeux avifaunistiques en période de migration postnuptiale	203
Carte 41 : Cartographie des enjeux avifaunistiques en période hivernale	204
Carte 42 : Cartographie des enjeux avifaunistiques en période de migration prénuptiale .	205
Carte 43 : Cartographie des enjeux avifaunistiques en période de nidification	206
Carte 44 : Sites d'été extraits du plan de restauration des chiroptères du Nord-Pas-de-C	alais
2009-2013	223
Carte 45 : Sites d'hiver extraits du plan de restauration des chiroptères du Nord-Pas-de-	
Calais 2009-2013	223
Carte 46 : Illustration cartographique des résultats des écoutes ultrasonores au sol (en c	<mark>:/h</mark>
corrigés) lors des transits printaniers sur le site de Buire-le-Sec extension	228
Carte 47 : Zones d'activité potentielles des chiroptères à l'échelle de l'aire d'étude immé	diate
	232
Carte 48 : Localisation des protocoles d'écoutes	242
Carte 49: Illustration cartographique des résultats des écoutes ultrasonores au sol (en c/	/h
corrigés) lors des transits automnaux	256
Carte 50: Illustration cartographique des résultats des écoutes ultrasonores au sol (en c/	/h
corrigés) lors des transits automnaux - 2020	268

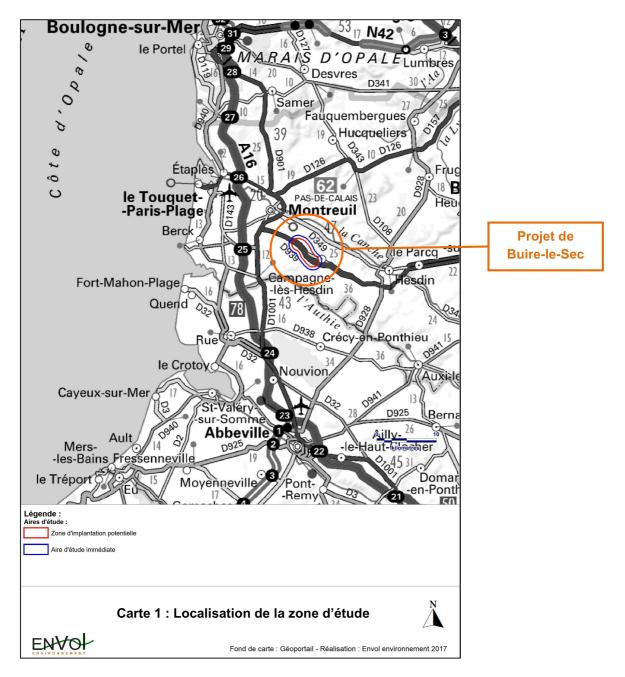
Carte 51 : Illustration cartographique des résultats des écoutes ultrasonores (en c/h co	rrigés)
en phase des transits printaniers	276
Carte 52 : Illustration cartographique des résultats des écoutes ultrasonores (en c/h co	rrigés)
en période de mise-bas	285
Carte 53 : Illustration cartographique des résultats des écoutes ultrasonores (en c/h co	rrigés)
en période de mise-bas - 2020	294
Carte 54 : Illustration cartographique des résultats liés à l'étude chiroptérologique men	ée à
proximité du projet en 2021	308
Carte 55 : Cartographie des zones prospectées - Gîtes estivaux	310
Carte 57 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques en période des transits automna	aux
	318
Carte 58 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques en période des transits printanie	ers 319
Carte 59 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques en période de mise-bas	320
Carte 60 : Protocole de recherche des amphibiens	335
Carte 61 : Localisation des zones favorables aux amphibiens et des individus contactés	s336
Carte 62 : Localisation des zones d'étude de l'entomofaune	352
Carte 63 : Cartographie du schéma d'implantation des éoliennes	372
Carte 64 : Cartographie du schéma d'implantation des éoliennes	377
Carte 65 : Cartographie du schéma d'implantation associé aux enjeux ornithologiques	-
Période des migrations	378
Carte 66 : Cartographie du schéma d'implantation associé aux enjeux ornithologiques	-
Période hivernale	379
Carte 67 : Cartographie du schéma d'implantation associé aux enjeux ornithologiques	-
Période nuptiale	380
Carte 68 : Cartographie du schéma d'implantation associé aux espaces vitaux des esp	èces
patrimoniales	381
Carte 69 : Cartographie du schéma d'implantation associé aux enjeux chiroptérologiqu	es -
Transits automnaux	382
Carte 70 : Cartographie du schéma d'implantation associé aux enjeux chiroptérologiqu	es -
Transits printaniers	383
Carte 71 : Cartographie du schéma d'implantation associé aux enjeux chiroptérologiqu	es -
Mise-bas	384
Carte 72 : Cartographie du schéma d'implantation associé aux enjeux floristiques	385
Carte 73 : Illustration cartographique du contexte éolien du projet de Buire-le-Sec	404
Carte 74 : Illustration de la haie faisant l'objet d'une coupe en vue de respecter les	
préconisations EUROBATS	416
Carte 75 : Illustration cartographique des secteurs potentiels de création de haies	425

Carte 76 : Illustration cartographique du périmètre d'aménagement d'une réserve de	
piodiversité	427

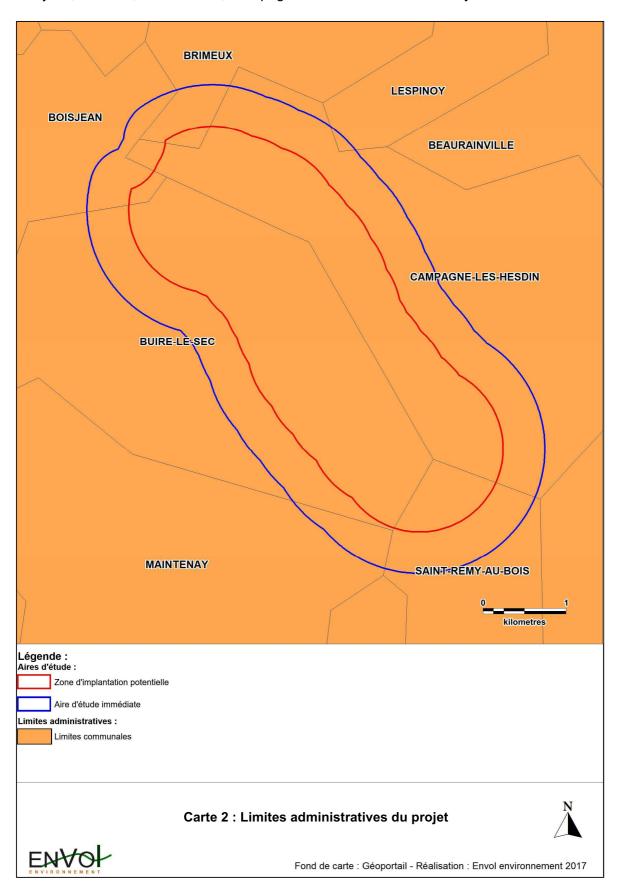
Partie 1 : Présentation générale

1. Introduction

La SAS InnoVent soucieuse de l'impact environnemental de son activité, a sollicité le bureau d'études Envol Environnement pour définir en amont les enjeux écologiques du territoire d'implantation du projet éolien de Buire-le-Sec, localisé à environ 15 kilomètres au Sud-est du Touquet-Paris-Plage, dans le département du Pas-de-Calais. Le présent document dresse la synthèse des résultats des expertises ornithologiques, chiroptérologiques, floristiques, faunistiques et entomologiques effectuées dans la zone du projet, établit une évaluation des enjeux écologiques du site et décrit les impacts potentiels du projet éolien.



Le secteur potentiel d'implantation des éoliennes s'étend sur le territoire de cinq communes : Boisjean, Brimeux, Buire-le-Sec, Campagne-les-Hesdin et Saint-Rémy-au-Bois.



2. Définition des aires d'étude

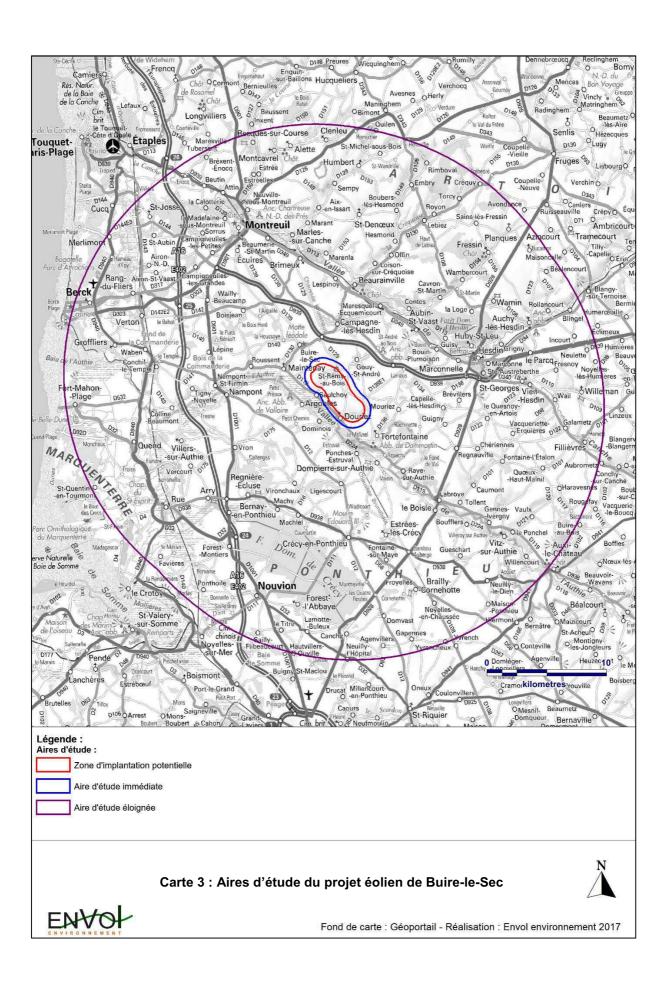
La définition des aires d'étude a été établie selon les recommandations émises dans le nouveau guide de l'étude d'impact (version de 2017) :

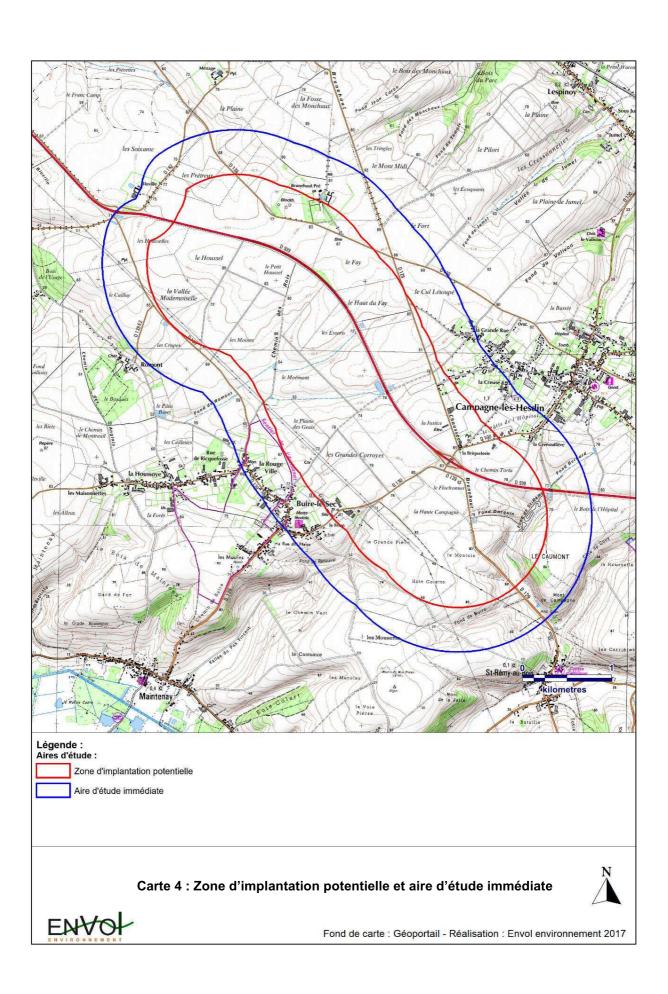
La zone d'implantation potentielle correspond à la zone du projet de parc où pourront être envisagées plusieurs variantes, déterminées par des critères environnementaux techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 m des habitations). Les contours de la zone d'implantation potentielle se définissent aussi par des sensibilités locales (étangs, zones de halte potentielle...) et/ou par des zones à éviter (zone de restriction d'accès...).

L'aire d'étude immédiate ajoute une zone tampon de 500 mètres autour de la zone d'implantation potentielle). L'étude des potentialités écologiques, des habitats naturels et les expertises de terrain seront réalisées dans ce périmètre. Au regard de la forte homogénéité des milieux naturels environnant la zone d'implantation potentielle et la taille relativement importante de celle-ci, nous avons jugées suffisante la définition d'un périmètre de 500 mètres autour de la zone du projet pour mener les prospections de terrain. Au-delà, la pression d'échantillonnage sur chaque secteur de la zone d'implantation potentielle du projet aurait été moindre et aurait pu conduire à certaines lacunes quant aux inventaires effectués.

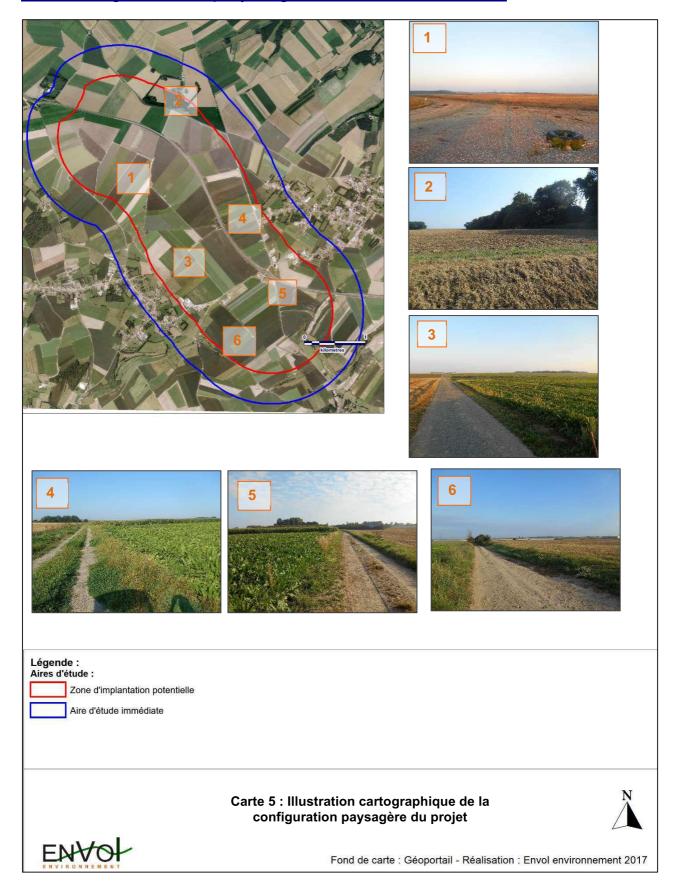
L'aire d'étude rapprochée s'étend sur un rayon de deux kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle et correspond au secteur de recherche des gîtes à chauves-souris.

L'aire d'étude éloignée correspond à une zone tampon de 15 kilomètres autour de la zone potentielle d'implantation. L'étude bibliographique sera réalisée dans ce périmètre. Nous estimons qu'au-delà, l'influence du futur parc éolien sur les aspects faunistiques et floristiques sont négligeables, d'autant qu'aucun corridor biologique ne relie clairement les lieux d'implantation des éoliennes aux zones naturelles d'intérêt reconnu identifiées dans un rayon de 15 kilomètres autour de la zone du projet. Au-delà de 15 kilomètres, les venues sur le site de populations associées à ces territoires très éloignés sont jugées improbables.





3. Configuration paysagère du site d'étude



Partie 2 : Etude bibliographique

1. Les zones naturelles d'intérêt reconnu

1.1. Définition et méthodologie de recensement

Un inventaire des zones naturelles d'intérêt patrimonial a été effectué dans un rayon de 15 kilomètres autour de l'aire la zone d'implantation potentielle du parc éolien pour mettre en évidence les principaux enjeux naturels reconnus dans l'environnement du projet.

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- 1. Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), sites Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protection Spéciales), Arrêtés de Protection de Biotope (APB), Espaces Naturels Sensibles du Département...
- 2. Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Parcs Naturels Régionaux...

Ces données ont été recensées à partir des données mises à disposition par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Hauts-de-France et de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

Sites Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation, Zone de Protection Spéciale :

La directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats » prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui, associées aux Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées en application de la Directive « Oiseaux », forment le Réseau Natura 2000.

Les ZSC sont désignées à partir des sites d'importance communautaire (SIC) proposés par les états membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont définies à partir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

La directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'Union européenne. Elle préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ».

■ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (type I et II) :

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente, aussi exhaustive que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

On décrit deux types de ZNIEFF, définies selon la méthodologie nationale :

- ✓ Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale.
- ✓ Une ZNIEFF de type II est un grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes. Elle peut inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Sa délimitation s'appuie en priorité sur son rôle fonctionnel. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides...) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

Sites Ramsar:

Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. A ce jour (fin 2016), 44 sites Ramsar s'étendent sur une superficie de plus de 3,6 millions d'hectares, en métropole et en outre-mer.

La très grande majorité des sites Ramsar français ont été créés sur des aires déjà protégées en totalité ou en partie par d'autres statuts (Parc naturel régional, réserve de chasse, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000...) ou disposant d'une gestion intégrée.

Les actions de conservation et de gestion développées sur ces aires protégées servent à maintenir les caractéristiques écologiques des sites Ramsar.

1.2. Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu

Soixante-quinze zones naturelles d'intérêt reconnu ont été identifiées dans un rayon de 15 kilomètres autour du projet (Figure 1), dont quarante-neuf ZNIEFF de type I, neuf ZNIEFF de type II, treize zones Natura 2000 dont dix de type ZSC et trois de type ZPS, trois ZICO et une zone RAMSAR. A noter qu'aucun PNR et RNN ne se situe dans ce périmètre. De plus, aucune de ces zones naturelles d'intérêt reconnu ne s'étend dans l'aire d'étude immédiate.

Figure 1 : Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu dans un rayon de 15 kilomètres autour du projet

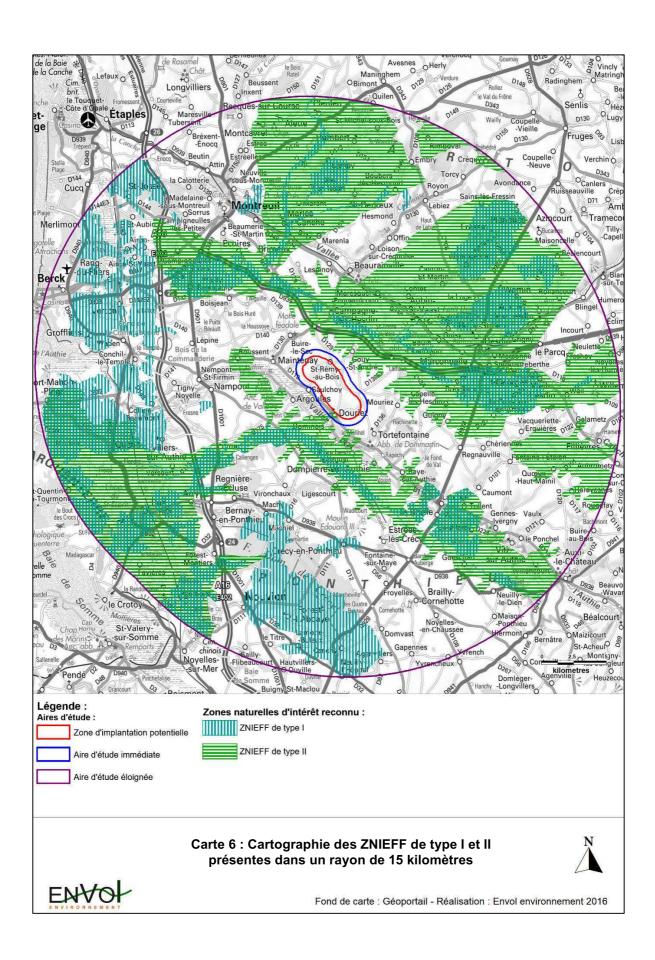
Type de zone	Identification de la zone	Sites	Distance au projet
	N°310007266	MARAIS DE ROUSSENT ET MAINTENAY	2,6 kilomètres au Sud-ouest
	N°310013695	LE MARAIS D'HEBECOURT ET LES PRES VALLOIRES	2,7 kilomètres au Sud-ouest
	N°310013689	ETANG ET BOIS TOURBEUX DE BRIMEUX	2,8 kilomètres au Nord-est
	N°310013688	MARAIS ET PRES DE LESPINOY ET MARAIS DE LA BASSEE	2,9 kilomètres au Nord-est
	N°310013694	ETANGS ET MARAIS DE LA FONTAINE	3,4 kilomètres au Sud
	N°0310030073	LE FRANC-MARAIS DE BRIMEUX	3,4 kilomètres au Nord
	N°220013966	COURS DE L'AUTHIE, MARAIS ET COTEAUX ASSOCIÉS	3,6 kilomètres au Sud-ouest
	N°310013690	BOIS TOURBEUX ET MARAIS DE MARLES-SUR-CANCHE	4,7 kilomètres au Nord-ouest
	N°310030079	RESERVOIR BIOLOGIQUE DE LA CREQUOISE	4,8 kilomètres à l'Est
ZNIEFF de type I	N°310013693	MARAIS DU HAUT PONT	4,9 kilomètres au Sud
	N°310030085	MARAIS DE LA NOCQ	5 kilomètres au Nord- ouest
	N°310013687	MARAIS ET PRAIRIES HUMIDES DE CONTES ET D'ECQUEMICOURT	5,4 kilomètres à l'Est
	N°310013696	MARAIS COMMUNAL DE NEMPONT- SAINT-FIRMIN	5,5 kilomètres au Sud-ouest
	N°310030086	MARAIS D'ECQUEMICOURT	6,1 kilomètres à l'Est
	N°310030081	RESERVOIR BIOLOGIQUE DE LA PLANQUETTE	6,4 kilomètres à l'Est
	N°310013691	MARAIS ET BOIS TOURBEUX DE LA CALOTTERIE, ATTIN ET LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL	7,1 kilomètres au Nord-Ouest
	N°310030074	MARAIS D'AUBIN-SAINT-VAAST ET DE BOUIN-PLUMOISON	7,3 kilomètres à l'Est
	N°310030019	BOIS DE LA COMMANDERIE A CONCHIL-LE-TEMPLE	7,4 kilomètres à l'Ouest

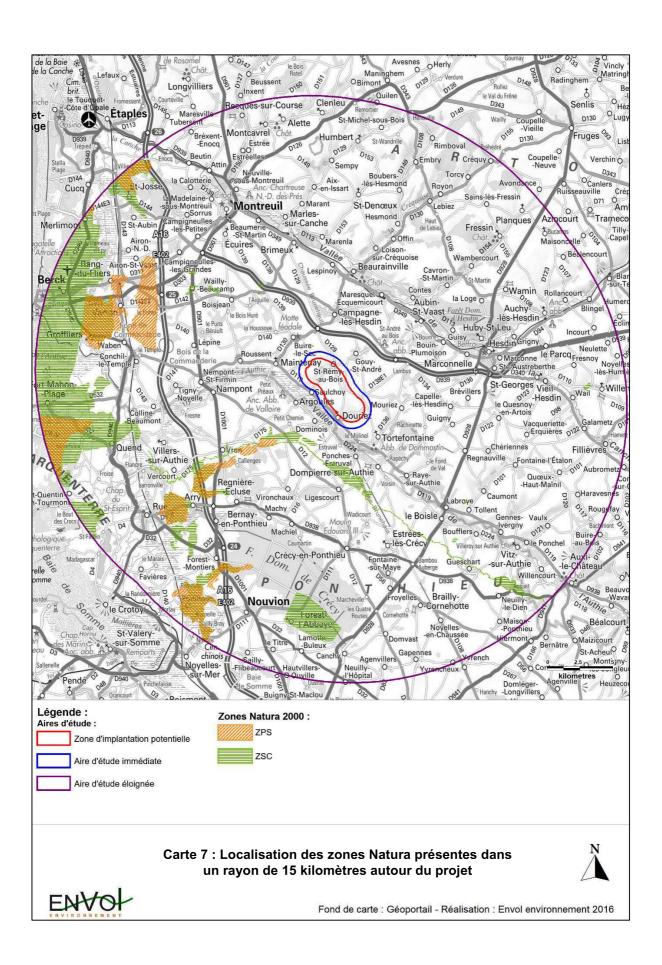
Type de zone	Identification de la zone	Sites	Distance au projet
ZNIEFF de type I	N°220013913	FORÊT DE DOMPIERRE	7,5 kilomètres au Sud-est
	N°310030057	COTEAU DE CAVRON-SAINT-MARTIN	7,6 kilomètres à l'Est
	N°310007269	LA VALLEE DE LA COURSE A L'AVAL D'ENQUIN-SOUS-BAILLON	7,8 kilomètres au Nord-ouest
	N°310007265	FORET DOMANIALE D'HESDIN ET SES LISIERES	7,8 kilomètres à l'Est
	N°310013698	MARAIS DE TIGNY-NOYELLE	7,9 kilomètres au Sud-ouest
	N°310007247	LANDES ET BOIS DE SAINT-JOSSE	7,9 kilomètres au Nord-ouest
	N°220005006	MASSIF FORESTIER DE CRÉCY, DE PÉRIOT ET DE LA GRANDE VENTE	8 kilomètres au Sud- ouest
	N°310013697	MARAIS DU WARNIER	8,4 kilomètres au Sud-ouest
	N°310013287	BOIS DE FRESSIN	8,8 kilomètres au Nord-est
	N°220320002	BOIS DE SAINT-SAULVE ET DE LIGESCOURT	9,1 kilomètres au Sud
	N°310013692	PRAIRIES HUMIDES DE VISEMAREST	9,3 kilomètres au Nord-ouest
	N°310013295	FORET DE LABROYE ET COTES DE BIENCOURT	9,5 kilomètres au Sud-est
	N°310007236	MARAIS DE BALANÇON	10,1 kilomètres au Nord-ouest
	N°220014318	MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX PICARDS, VALLÉE DU PENDÉ ET BASSE VALLÉE DE LA MAYE	10,4 kilomètres au Sud-ouest
	N°310013302	ANCIENNES BALLASTIERES DE CONCHIL-LE-TEMPLE	11,3 kilomètres à l'Ouest
	N°310013318	BOCAGES ET PRAIRIES HUMIDES DE VERTON	11,6 kilomètres au Nord-ouest
	N°310013734	COMPLEXE HUMIDE ARRIERE LITTORAL DE WABEN ET CONCHIL-LE- TEMPLE	11,7 kilomètres à l'Ouest
	N°310013286	BOIS DE CREQUY	12 kilomètres au Nord-est
	N°310030063	BOIS DE LONGVILLIERS	12 kilomètres au Nord-ouest

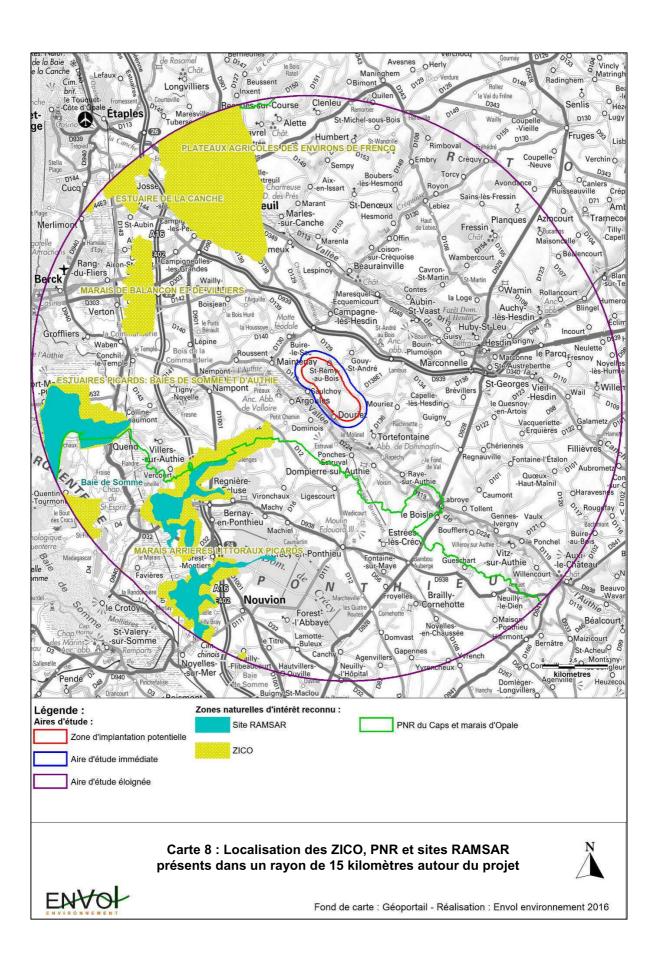
Type de zone	Identification de la zone	Sites	Distance au projet
ZNIEFF de type I	N°310007273	FORET ET PELOUSE DE MONTCAVREL	12 kilomètres au Nord
	N°310030088	MARAIS COMMUNAL D'HUBY-SAINT- LEU	12,4 kilomètres à l'Est
	N°310030075	LES COTEAUX ET LE BOIS DE REMIPRE A CLENLEU ET BIMONT	12,7 kilomètres au Nord-est
	N°310030093	BOIS DE QUILEN ET COTEAU DE LA MOTTE DU MOULIN	12,9 kilomètres au Nord-est
	N°310030021	RAIRIES HUMIDES DE LA GRANDE TRINGUE	13,1 kilomètres au Nord-ouest
	N°220013889	POLDERS DU SUD DE LA BAIE D'AUTHIE	13,3 kilomètres au Sud-ouest
	N°310007240	RIVE NORD DE LA BAIE D'AUTHIE	13,4 kilomètres à l'Ouest
	N°220004972	BAIE DE L'AUTHIE	13,5 kilomètres au Sud-ouest
	N°310007238	MARAIS DE CUCQ-VILLIERS	13,5 kilomètres au Nord-ouest
	N°310007234	DUNES DE MERLIMONT	13,9 kilomètres au Nord-ouest
	N°310013737	MOLLIERES DE BERCK	14,8 kilomètres à l'Ouest
	N°310030020	PRAIRIES HUMIDES PERI-URBAINES DE CUCQ	14,9 kilomètres au Nord-ouest
ZNIEFF de type II	N°310013700	LA BASSE VALLEE DE L'AUTHIE ET SES VERSANTS ENTRE DOURIEZ ET L'ESTUAIRE	En limite de l'aire d'étude
	N°310013699	LA BASSE VALLEE DE LA CANCHE ET SES VERSANTS EN AVAL D'HESDIN	700 mètres au Nord- est
	N°220320032	VALLÉE DE L'AUTHIE	3,3 kilomètres au Sud
	N°310013285	LES VALLEES DE LA CREQUOISE ET DE LA PLANQUETTE	4,5 kilomètres au Nord-est
	N°2203200350	PLAINE MARITIME PICARDE	8,3 kilomètres au Sud-ouest
	N°310013724	VALLEE DE LA COURSE	7,5 kilomètres au Nord
	N°310013733	LA MOYENNE VALLEE DE L'AUTHIE ET SES VERSANTS ENTRE BEAUVOIR- WAVANS ET RAYE-SUR-AUTHIE	9,4 kilomètres au Sud-est

Type de zone	Identification de la zone	Sites	Distance au projet
ZNIEFF de type II	N°310007267	LA HAUTE VALLEE DE LA CANCHE ET SES VERSANTS EN AMONT DE SAINTE AUSTREBERTHE	12 kilomètres au Sud- est
	N°310007268	LA VALLEE DE LA TERNOISE ET SES VERSANTS DE ST-POL A HESDIN ET LE VALLON DE BERGUENEUSE	13,6 kilomètres à l'Est
ZSC	FR3100492	PRAIRIES ET MARAIS TOURBEUX DE LA BASSE VALLEE DE L'AUTHIE	2,9 kilomètres au Sud-ouest
	FR2200348	VALLEE DE L'AUTHIE	3,4 kilomètres au Sud-ouest
	FR3100491	LANDES, MARES ET BOIS ACIDES DU PLATEAU DE SORRUS SAINT JOSSE, PRAIRIES ALLUVIALES ET BOIS TOURBEUX EN AVAL DE MONTREUIL	6,3 kilomètres au Nord- ouest
	FR2200347	MARAIS ARRIERE-LITTORAUX PICARDS	10,2 kilomètres au Sud-ouest
	FR3100489	PELOUSES, BOIS, FORETS NEUTROCALCICOLES ET SYSTEME ALLUVIAL DE LA MOYENNE VALLEE DE L'AUTHIE	11,6 kilomètres au Sud-est
	FR3102005	BAIE DE CANCHE ET COULOIR DES TROIS ESTUAIRES	13,4 kilomètres à l'Ouest
	FR2200349	MASSIF FORESTIER DE CRECY-EN- PONTHIEU	13,7 kilomètres au Sud
	FR2200346	ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIES DE SOMME ET D'AUTHIE)	13,7 kilomètres à l'Ouest
	FR3100482	DUNES DE L'AUTHIE ET MOLLIERES DE BERCK	15 kilomètres au Nord-ouest
	FR3100481	DUNES ET MARAIS ARRIERE- LITTORAUX DE LA PLAINE MARITIME PICARDE	15 kilomètres au Nord-ouest
ZPS	FR2212003	MARAIS ARRIERE-LITTORAUX PICARDS	4,9 kilomètres au Sud-ouest
	FR3110083	MARAIS DE BALANÇON	12,3 kilomètres au Nord-ouest
	FR3112004	DUNES DE MERLIMONT	14,1 kilomètres au Nord-ouest
RAMSAR	-	BAIE DE SOMME	8 kilomètres au Sud- ouest

Type de zone	Identification de la zone	Sites	Distance au projet	
	-	PLATEAUX AGRICOLES DES ENVIRONS DE FRENCQ	8,8 kilomètres au Nord-ouest	
ZICO	-	MARAIS DE BELENCON ET DE VILLIERS	12 kilomètres au Nord-ouest	
	-	ESTUAIRE PICARD, BAIE DE SOMME ET DE L'AUTHIE	13,5 kilomètres à l'Ouest	







2. Etude de la Trame Verte et Bleue

2.1. Définition de la Trame Verte et Bleue

Mesure phare du Grenelle de l'Environnement, la Trame Verte et Bleue est une démarche qui vise à maintenir une certaine continuité écologique à travers le territoire. L'objectif étant de reconstituer et de sauvegarder un maillage de corridors au sein duquel les espèces peuvent se déplacer, se reproduire et stationner librement (réservoir de biodiversité). En effet, l'isolation des populations peut, à plus ou moins long terme, s'avérer néfaste pour la survie des individus. Ainsi, des échanges entre ces populations sont indispensables afin de conserver un niveau de variabilité génétique acceptable. Le véritable objectif de la Trame est donc de maintenir un réseau de corridors écologiques suffisant qui permet d'assurer une continuité écologique entre les réservoirs de biodiversité.

Réservoirs de biodiversité **Boisement** Corridors Prairie / pâture Zone humide Cours d'eau

Figure 2 : Schéma du fonctionnement des échanges entre les réservoirs de biodiversité

2.1.1. Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs sont des zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (s'alimenter, se reproduire, se reposer...).

2.1.2. Les corridors écologiques

Ce sont des voies de déplacement ou d'échange utilisées par la faune et la flore, reliant des réservoirs de biodiversité entre eux et offrant aux espèces des conditions favorables à l'accomplissement de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...).

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels et peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

On détermine deux matrices au sein des corridors écologiques :

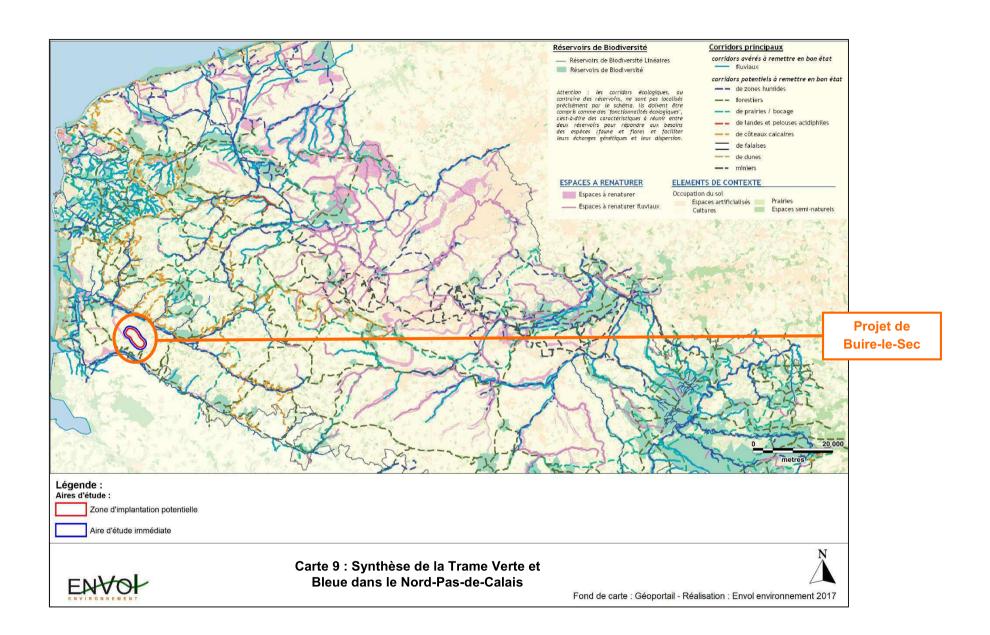
- La Matrice bleue : c'est une mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides entre eux.
- La Matrice verte : c'est une mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant entre eux les réservoirs de biodiversité.

2.2. Localisation du projet au sein de la Trame Verte et Bleue

La carte suivante situe le projet éolien dans le contexte de la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale élaborée dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit d'une carte synthétique qui permet d'appréhender globalement la localisation du projet éolien et sa situation par rapport aux enjeux écologiques potentiels au sein de la TVB à l'échelle régionale. Cette carte n'a pas pour objectif d'apporter des informations précises quant à la nature des habitats constitutifs de la TVB mais permet d'identifier et de mettre en rapport les grandes continuités écologiques régionales.

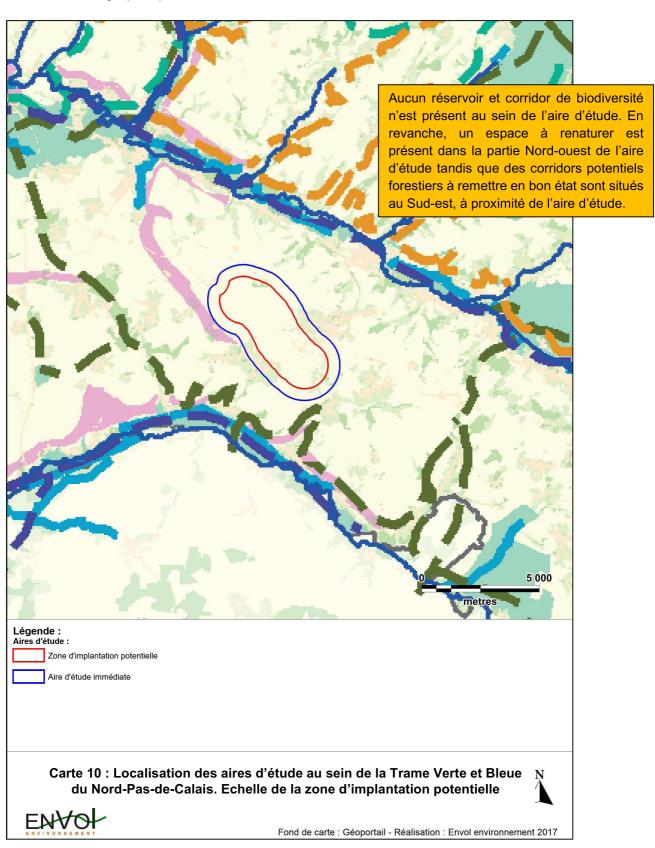
2.2.1. Insertion du projet éolien au sein de la Trame Verte et Bleue régionale

Le projet éolien de Buire-le-Sec, dans le département du Pas-de-Calais, est situé dans une zone où la Trame Verte et Bleue est peu dense.



2.2.2. Insertion du projet éolien au sein de la Trame Verte et Bleue

Ci-dessous, une cartographie détaillée des différents éléments de la Trame Verte et Bleue tirée de la cartographie précédente au sein de l'aire d'étude immédiate.



2.3. Etude des continuités écologiques locales

A partir d'une interprétation du fond orthophotographique du secteur d'implantation du projet et des investigations de terrain, une étude plus fine des continuités écologiques locales peut être établie. Celle-ci se traduit par la cartographie dressée ci-dessous.

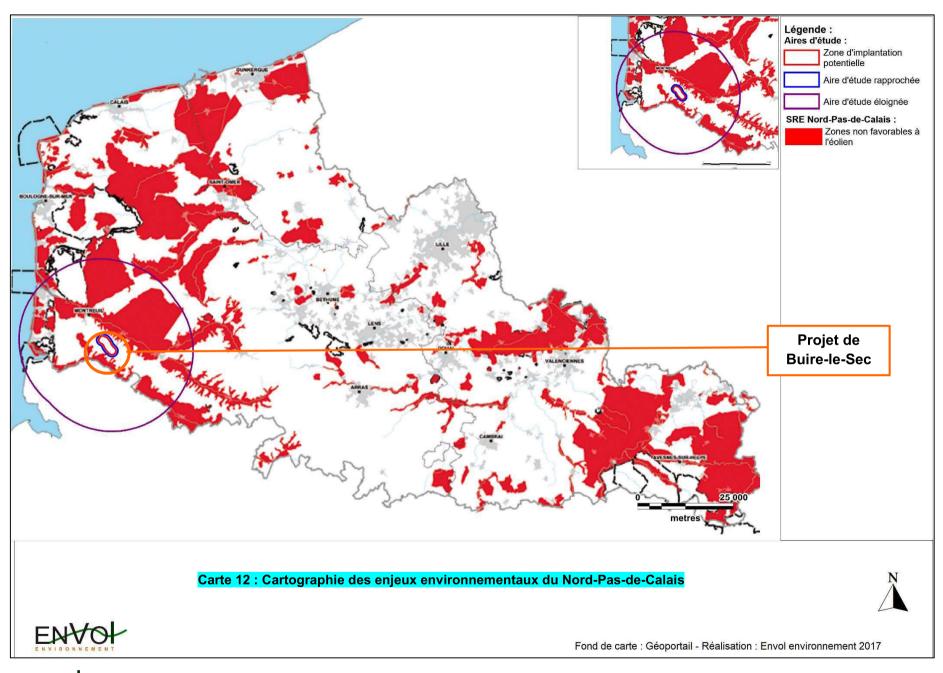


3. Etude du Schéma Régional Eolien du Nord-Pas-de-Calais

Le « Schéma Régional Eolien du Nord Pas-de-Calais » (DREAL Nord – Pas-de-Calais) fournit des informations concernant les zones jugées favorables ou non à l'implantation de parcs éoliens. Ces zones regroupent les zones Natura 2000, les zones RAMSAR, les ZNIEFF, les réserves naturelles régionales et nationales et les parcs naturels régionaux.

Cette carte permet de positionner le présent projet par rapport aux différentes zones de contraintes reconnues sur le territoire régional.

Au regard de la pression du développement éolien régional, l'aire d'implantation potentielle du projet ne se situe pas dans une zone évaluée non favorable par le SRE du Nord-Pasde-Calais, autrement dit une zone a priori peu contraignante à la mise en place du projet.





Partie 3: Etude flore et habitats

1. Pré-diagnostic relatif à la flore

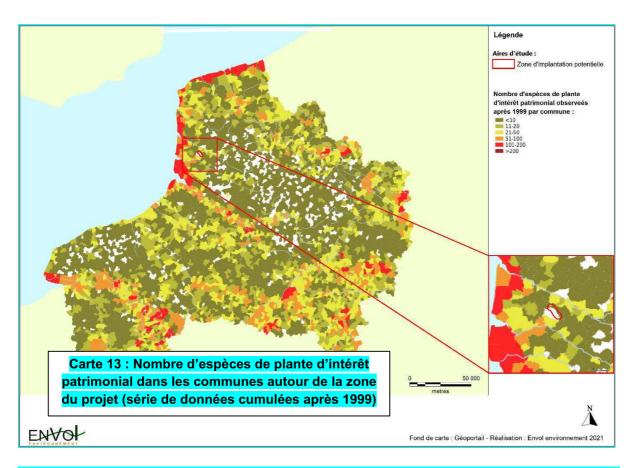
1.1. Taxons ciblés

Pour la flore, seules les espèces « patrimoniales » indigènes et non cultivées en grand (cultures à rendement commercial en champ par exemple) ou pour l'ornement présentes sur les communes concernées par l'emprise de la zone d'implantation potentielle, sont prises en compte dans l'étude bibliographique. Les espèces les plus communes et/ou sans statut particulier ne sont pas listées ici.

La liste inclut les taxons de la flore vasculaire, soit les Spermatophytes (les Angiospermes ou plantes à fleurs et les Gymnospermes ou conifères, ce dernier terme, vernaculaire, et son sens commun étant cependant impropres à la synonymie du terme savant) et les Ptéridophytes (Fougères, Prêles, Lycopodes...). Elle n'inclut pas les Bryophytes au sens large (Mousses, Hépatiques...). Ce dernier groupe n'est pas non plus concerné par les inventaires de terrain.

1.2. Espèces patrimoniales : diversité communale et statuts des taxons

L'inventaire des taxons patrimoniaux connus sur les communes du projet et présentés ici est extrait de la base de données en ligne du Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL, Digitale 2). La Erreur! Source du renvoi introuvable. présente le nombre d'espèces patrimoniales recensées après 1999 dans les communes aux alentours du projet. La zone d'implantation potentielle est sise sur deux communes (Buire-le-sec et Campagnelès-Hesdin).



La Figure 3 présente les espèces à enjeux de conservation sur les communes de Buire-le-sec et Campagne-lès-Hesdin. D'après la base de données Digitale 2 du CBNBL, aucune espèce patrimoniale n'est présente sur la commune de Buire-le-sec tandis que 2 espèces patrimoniales ont été observées au moins une fois sur la commune de Campagne-lès-Hesdin. Une espèce protégée au niveau régional est toutefois signalée au sein de la première commune citée. Ces espèces ont été particulièrement recherchées lors des investigations sur le terrain.

Figure 3 : Espèces végétales à enjeux de conservation sur les communes du projet

Taxon	Statut juridique	Menace UICN en région	Menace UICN en France	Rareté	Commune
Glebionis segetum (L.) Fourr., 1869	ZNIEFF	NT	LC	PC	Campagne-lès- Hesdin
Salix repens subsp. dunensis Rouy, 1910	ZNIEFF	LC	ŀ	R	Campagne-lès- Hesdin
Ophrys apifera	Protégée régionale	LC	LC	AC	Buire-le-sec

Statut juridique : ZNIEFF = Taxon déterminant de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ;

Menace UICN (région et France); LC = espèce non menacée d'extinction et en préoccupation mineure; DD = données insuffisantes pour l'évaluation du niveau de menace selon la méthodologie UICN

Rareté: PC = peu commun; AR = Assez rare; R = rare

2. Méthodologie d'inventaire de la flore

Nous avons effectué deux passages sur le terrain, le 12 juin 2017 et le 28 juillet 2017. Ces dates de prospections ont été déterminées en fonction de la phénologie des espèces patrimoniales potentiellement présentes au sein de la zone d'implantation potentielle. Ainsi, les habitats présents étant essentiellement des cultures, les espèces messicoles comme le Glebionis segetum (présent d'après la base de données Digitale 2) sont facilement observables à partir du mois de juin.

L'ensemble du secteur a été prospecté à pied. Des relevés phytosociologiques ont été réalisés dans chaque type d'habitats. Nous avons appliqué la méthode suivie par la phytosociologie sigmatiste, méthode usitée habituellement dans les études écologiques.

Cette méthode datant du début du XXème siècle et sans cesse améliorée depuis comprend plusieurs étapes.

Sur le terrain elle se décompose comme suit :

- Identification des discontinuités physionomiques et floristiques au sein des végétations considérées comme objet de l'étude.
- Au sein des unités homogènes de végétation ainsi délimitées des relevés floristiques sont réalisés. Ils sont qualitatifs (espèces présentes) et quantitatifs (abondance et dominance relatives des espèces). On note les conditions écologiques les plus pertinentes (orientation, topographie, type de sol, traces d'humidité, pratiques de gestion, etc.) c'est-à-dire celles qui peuvent aider à rattacher les relevés floristiques à une végétation déjà décrite et considérée comme valide par la communauté des phytosociologues.

Vient ensuite le travail d'analyse des relevés :

- Rapprochement des relevés ayant un cortège floristique similaire.
- Rattachement des relevés similaires à un habitat déjà décrit dans la littérature phytosociologique.

Les habitats déterminés sont nommés d'après la typologie Corine Biotopes (parfois renommée pour apporter une précision, le code Corine Biotopes permet de faire le lien avec la dénomination du référentiel. Notée CB dans le document), système hiérarchisé de classification des habitats européens. Lorsque les habitats sont d'intérêt communautaire, en plus de la typologie Corine Biotopes, la typologie Natura 2000 listée dans les Cahiers d'Habitats est donnée (notée CH dans le document).

Selon les habitats, le niveau d'identification dans le système hiérarchique de la nomenclature européenne Corine Biotope sera de niveau 3 (CB à trois chiffres) pour les habitats fortement anthropiques et de niveau 4 (CB à quatre chiffres) pour les habitats sensibles et remarquables. Lorsque les relevés le permettent le niveau 5 (CB à cinq chiffres) sera précisé.

Comme le système de classification est hiérarchique (à la manière de la classification du vivant), cela signifie que plus le code CB comporte de chiffres, plus la dénomination de l'habitat recouvre une composition floristique précise.

Les espèces de la flore vasculaire sont identifiées à l'aide de Flora Gallica (2014), dernière flore en date à traiter toutes les espèces de la flore vasculaire française.

3. Présentation et cartographie des habitats

3.1. Présentation des habitats présents sur le secteur d'étude

Nous présentons dans cette partie les habitats rencontrés dans l'aire d'étude. Sont donnés le nom de l'habitat selon la typologie Corine Biotopes et, le cas échéant, le nom selon la typologie des Cahiers d'habitats (Natura 2000) lorsque l'habitat est d'intérêt communautaire.

Figure 4 : Tableau des habitats présents dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate.

Habitats	Photos de l'habitat
Grandes cultures - CB 82.11	
Prairies mésophiles pâturées - CB 38.11	
Friches graminéennes rudérales - CB 87.2	-

Habitats	Photos de l'habitat
Haies - CB 84.2	
Plantations de feuillus - CB 83.32	
Délaissés routiers - CB 87.2	
Fossés de drainage et bassins - CB 89.22	
Hameaux - CB 86.2	-
Activités artisanales ou industrielles - CB 86.3	-
Circuit moto-cross - CB 87.2	-
Routes et chemins - CB mal défini	

3.2. Cartographie des habitats présents dans les aires d'étude

La Carte 14 et la Figure 5 présentent l'ensemble des habitats identifiés dans l'aire d'étude. Les habitats sont désignés d'après la nomenclature Corine Biotope, avec la dénomination parfois modifiée pour apporter une précision ou simplifiée pour ne pas alourdir la légende mais en conservant bien sûr le code, ce qui permet aisément de faire le lien avec le référentiel.

Figure 5 : Légende des habitats présents dans l'aire d'étude immédiate







4. Résultats de l'inventaire floristique

Le tableau suivant présente la liste des espèces observées dans l'aire d'étude immédiate.

Figure 6 : Tableau des espèces observées dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate

Taxon	Nom commun	Statut NPC	Rareté NPC	Menace NPC
Acer campestre L.	Érable champêtre	I(NSC)	CC	LC
Achillea millefolium L.	Achillée millefeuille	I(C)	CC	LC
Agrimonia eupatoria L.	Aigremoine eupatoire	I(C)	С	LC
Ajuga reptans L.	Bugle rampante	I(C)	С	LC
Alopecurus pratensis L.	Vulpin des prés	I	С	LC
Anagallis arvensis L. subsp. arvensis	Mouron rouge (s.l)	ı	СС	LC
Anthoxanthum odoratum L.	Flouve odorante	I	С	LC
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffmann	Anthrisque sauvage	I	С	LC
Arrhenatherum elatius (L.) Beauv. ex J. et C. Presl	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC
Artemisia vulgaris L.	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC
Arum maculatum L.	Gouet tacheté	I	CC	LC
Avena fatua L.	Folle-avoine (s.l.)	I	CC	LC
Barbarea vulgaris R. Brown	Barbarée commune			
Bellis perennis L.	Pâquerette vivace	I(SC)	CC	LC
Betula pendula Roth	Bouleau verruqueux	I(NC)	С	LC
Brachypodium pinnatum (L.) Beauv.	Brachypode penné (s.l.)	I	С	LC
Brassica nigra (L.) Koch	Moutarde noire	I	PC	LC
Bromus hordeaceus L. subsp. hordeaceus	Brome mou	I	CC	LC
Bromus sterilis L.	Brome stérile	1	CC	LC
Bryonia dioica Jacq.	Bryone dioïque ; Bryone	I	CC	LC
Calystegia sepium (L.) R. Brown	Liseron des haies	1	CC	LC
Capsella bursa-pastoris (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur ; Bourse-à-pasteur	I	С	LC
Carpinus betulus L.	Charme commun	I(NSC)	СС	LC
Castanea sativa Mill.	Châtaignier	ZC	С	NA
Centaurea jacea L.	Centaurée jacée (s.l.)	I(C)	CC	LC
Cerastium fontanum Baumg. subsp. vulgare (Hartm.) Greuter et Burdet	Céraiste commun	I	CC	LC

Taxon	Nom commun	Statut NPC	Rareté NPC	Menace NPC
Chenopodium album L.	Chénopode blanc (s.l.)	1	CC	LC
Circaea lutetiana L.	Circée de Paris	1	С	LC
Cirsium arvense (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CC	LC
Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse commun	1	CC	LC
Convolvulus arvensis L.	Liseron des champs	1	CC	LC
Conyza canadensis (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	Z	CC	NA
Cornus sanguinea L.	Cornouiller sanguin (s.l)	I(S?C)	CC	LC
Corylus avellana L.	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I(S?C)	CC	LC
Crataegus monogyna Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC
Crepis capillaris (L.) Wallr.	Crépide capillaire	I	CC	LC
Cynosurus cristatus L.	Crételle des prés	I(C)	С	LC
Dactylis glomeata L.	Dactyle aggloméré	I (NC)	CC	LC
Daucus carota L.	Carotte commune (s.l.)	I(SC)	CC	LC
Dryopteris filix-mas (L.) Schott	Fougère mâle	I	CC	LC
Echinochloa crus-galli (L.) Beauv.	Panic pied-de-coq (s.l.); Panic des marais; Pied-de-coq	I	С	LC
Elymus repens (L.) Gould	Chiendent commun	I	CC	LC
Epilobium hirsutum L.	Épilobe hérissé	1	CC	LC
Epilobium parviflorum Schreb.	Épilobe à petites fleurs	1	CC	LC
Equisetum arvense L.	Prêle des champs	1	CC	LC
Euonymus europaeus L.	Fusain d'Europe	I(C)	С	LC
Eupatorium cannabinum L.	Eupatoire chanvrine	1	CC	LC
Euphorbia amygdaloides L.	Euphorbe des bois (s.l.)	I	AC	LC
Fagus sylvatica L.	Hêtre	I(NC)	С	LC
Fallopia japonica (Houtt.) Ronse Decraene	Renouée du Japon	Z(C)	СС	NA
Fragaria vesca L.	Fraisier sauvage	I(C)	С	LC
Festuca rubra L.	Fétuque rouge (s.l.)	I(C)	СС	LC
Fraxinus excelsior L.	Frêne commun	I(NC)	CC	LC
Galium aparine L.	Gaillet gratteron	1	СС	LC
Galium mollugo L.	Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	I(C)	СС	LC
Geranium dissectum L.	Géranium découpé	ī	СС	LC
Geranium robertianum L.	Géranium herbe-à-Robert	I	СС	LC
Geum urbanum L.	Benoîte commune	I(C)	СС	LC
Glechoma hederacea L.	Gléchome lierre-terrestre [Lierre terrestre]		CC	LC

Heracleum sphondylium L. Berce commune ; Berce des prés ; Grande berce I CC LC	Taxon	Nom commun	Statut NPC	Rareté NPC	Menace NPC
Houlque laineuse	Hedera helix L.	Lierre grimpant (s.l.)	I(C)	CC	LC
Acquain muninum L. Orge queue-de-rat	Heracleum sphondylium L.	Berce commune ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC
Hypericum perforatum L. subsp. perforatum Milepertuis perforé ; Herbe à mille trous I(C) CC LC LC Lelex aquifolium L. Houx I(C) C LC LC LElex aquifolium L. Noyer commun ; Noyer royal ; Noyer C(NS) PC NA NT LAR NT LAR L	Holcus lanatus L.	Houlque laineuse	I	CC	LC
Houx	Hordeum murinum L.	Orge queue-de-rat	I	С	LC
Impatiens glandulifera Royle	Hypericum perforatum L. subsp. perforatum	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I(C)	CC	LC
Noyer commun ; Noyer royal ; Noyer C(NS) PC NA	llex aquifolium L.	Houx	I(C)	С	LC
Juniperus communis L. Genévrier commun (s.l.) I AR NT	Impatiens glandulifera Royle	Balsamine de l'Himalaya ; Balsamine géante	Z(SC)	PC	NA
Knautia arvensis (L.) Coulter Knautie des champs I C LC Lamium album L. Lamier blanc; Ortie blanche I CC LC Lamium purpureum L. Lamier pourpre; Ortie rouge I CC LC Lapsana communis L. Lampsane commune (s.l.) I CC LC Leucanthemum vulgare Lam. Grande marguerite II(C) CC LC Ligustrum vulgare L. Troène commun II(C) CC LC Lolium perenne L. Ivraie vivace; Ray-grass commun II(NC) CC LC Lous corniculatus L. subsp. corniculatus Lotier corniculé; Pied-de-poule II(NC) CC(C,AC?) LC Louicar a periclymenum L. Chèverfeuille des bois I C LC Louicar a periclymenum L. Chèverfeuille des bois I C LC Louicar a periclymenum L. Chèverfeuille des bois I C LC Malva moschata L. Maure musquée II(NC) CC(AC?,R?) LC Matricaire discoide Z C C <td>Juglans regia L.</td> <td>Noyer commun ; Noyer royal ; Noyer</td> <td>C(NS)</td> <td>PC</td> <td>NA</td>	Juglans regia L.	Noyer commun ; Noyer royal ; Noyer	C(NS)	PC	NA
Lamium album L. Lamier blanc; Ortie blanche I CC LC Lamium purpureum L. Lamier pourpre; Ortie rouge I CC LC Lapsana communis L. Lampsane commune (s.l.) I CC LC Leucanthemum vulgare Lam. Grande marguerite I(C) CC LC Ligustrum vulgare L. Troène commun I(C) CC LC Lolium perenne L. Ivraie vivace; Ray-grass commun I(NC) CC LC Lotus comiculatus L. subsp. corniculatus Lotie corniculé; Pied-de-poule II(NC) CC{C,AC?} LC Lonicera periclymenum L. Chévrefeuille des bois I C LC Malva moschata L. Mauve musquée II(N?SC) AC(AC,?,R?) LC Matricaira discoidea DC. Matricaire discoide Z CC NA Matricaira recutita L. Matricaire discoide Z CC NA Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette I(C) CC LC Melitots officinalis Lam. Mélitot officinal	Juniperus communis L.	Genévrier commun (s.l.)	I	AR	NT
Lamium purpureum L. Lamier pourpre ; Ortie rouge I CC LC Lapsana communis L. Lampsane commune (s.l.) I CC LC Leucanthemum vulgare Lam. Grande marguerite I(C) CC LC Ligustrum vulgare L. Troène commun I(C) CC LC Lolium perenne L. Ivraie vivace ; Ray-grass commun I(NC) CC (C, AC?) LC Lotius corniculatus L. subsp. corniculatus Lotier corniculé ; Pied-de-poule I(NC) CC (C, AC?) LC Lonicera periclymenum L. Chèvrefeuille des bois I C LC Lonicera periclymenum L. Mauve musquée I(NC) CC(AC?) LC Matricaria discoidea DC. Matricaire discoïde Z CC NA Metricaria recutità L. Matricaire camomille I CC LC Metricaria recutità L. Matricaire camomille I CC LC Melliotus officinalis Lam. Méliotu officinalis I C LC Melliotus officinalis Lam. Millet étalé ; Millet des bois	Knautia arvensis (L.) Coulter	Knautie des champs	I	С	LC
Lapsana communis L. Lampsane commune (s.l.) Leucanthemum vulgare Lam. Grande marguerite I(C) CC LC LC Ligustrum vulgare L. Troène commun I(C) CC LC LC LC LLolium perenne L. Lotiur perenne L. Lotiur comiculatus L. subsp. comiculatus Lotier comicule; Pied-de-poule Lotic comiculatus L. subsp. comiculatus Lotier comicule; Pied-de-poule I(NC) CC{C,AC?} LC LC LC Lonicera periclymenum L. Chèvrefeuille des bois I C LC Mauve musquée Matricaria discoidea DC. Matricaria discoidea DC. Matricaria recutita L. Matricaria recutita L. Matricaria recutita L. Matricaria recutita L. Medicago lupulina L. Luzerne lupuline; Minette; Mignonnette I(C) CC LC Melilotus officinalis Lam. Mélilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Mentha avensis L. Menthe des champs I C LC Menthe des champs I C LC Menthe des champs I C LC Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) Papaver dubium L. Papaver rhoeas L. Grand coquelicot Pressicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire; Persicaire I CC LC Phelaris arundinacea L. Fléole des prés I(NC) CC LC LC Priled-de-poule II(C) CC LC LC LC LC LC LC LC LC	Lamium album L.	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC
Leucanthemum vulgare Lam. Grande marguerite I(C) CC LC Ligustrum vulgare L. Troène commun I(C) CC LC Lolium perenne L. Ivraie vivace ; Ray-grass commun I(NC) CC LC Lotus comiculatus L. subsp. corniculatus Lotier corniculé ; Pied-de-poule I(NC) CC{C,AC?} LC Lonicera periclymenum L. Chèvrefeuille des bois I C LC Lonicera periclymenum L. Mauve musquée I(N?SC) AC{AC,?,R?} LC Malvia moschata L. Mauve musquée I(N?SC) AC{AC,?,R?} LC Matricaria discoidea DC. Matricaire discoïde Z CC NA Matricaire discoïde Z C NA Metricaire camomille I C LC Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ;Minette ; Mignonnette I(C) CC LC Melilotus officinalis Lam. Mélilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Menthe des champs I C LC <t< td=""><td>Lamium purpureum L.</td><td>Lamier pourpre ; Ortie rouge</td><td>I</td><td>CC</td><td>LC</td></t<>	Lamium purpureum L.	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC
Ligustrum vulgare L. Troène commun I(C) CC LC Lolium perenne L. Ivraie vivace ; Ray-grass commun I(NC) CC LC Lotus comiculatus L. subsp. corniculatus Lotier corniculé ; Pied-de-poule I(NC) CC{C,AC?} LC Lonicera periclymenum L. Chèvrefeuille des bois I C LC Malva moschata L. Mauve musquée I(N?SC) AC{AC,?,R?} LC Matricaria discoidea DC. Matricaire discoïde Z CC NA Matricaria recutita L. Matricaire camomille I CC LC Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ;Minette ; Mignonnette I(C) CC LC Meditous officinalis Lam. Mélilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Menthe des champs I C LC Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Millet etalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Oenothera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Z(C) PC NA Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Fléole des prés I(NC) CC LC Pheleum pratense L. Fléole des prés	Lapsana communis L.	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC
Lolium perenne L. Ivraie vivace ; Ray-grass commun I(NC) CC LC Lotus comiculatus L. subsp. comiculatus Lotier comiculé ; Pied-de-poule I(NC) CC(C,AC?) LC Lonicera periclymenum L. Chèvrefeuille des bois I C LC Malva moschata L. Mauve musquée I(N?SC) Matricaria discoidea DC. Matricaria discoidea DC. Matricaria recutita L. Matricaria recutita L. Matricaria reutita L. Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette I(C) CC LC Melilotus officinalis Lam. Mélilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Mentha arvensis L. Menthe des champs I C LC Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Concordinera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Z(C) PC NA Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire II(SC) CC(C,RR) LC Phelum pratense L. Fléole des prés II(NC) CC LC LC LC LC LC LC LC LC	Leucanthemum vulgare Lam.	Grande marguerite	I(C)	CC	LC
Lotier corniculatus L. subsp. corniculatus Lotier corniculé ; Pied-de-poule Lotier corniculé ; Pied-de-poule Lotier corniculé ; Pied-de-poule Lotier corniculé ; Pied-de-poule I(NC) CC{C,AC?} LC LC Malva moschata L. Mauve musquée I(N)SC) AC{AC,?,R?} LC Matricaria discoidea DC. Matricaria discoidea DC. Matricaria recutita L. Matricaria recutita L. Matricaria recutita L. Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette I(C) CC LC Medilotus officinalis Lam. Mélilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Menthe des champs I C LC Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Oenothera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Z(C) PC NA Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire II(C) CC LC Phalaris arundinacea L. Fléole des prés I(NC) CC LC LC LC PC LC LC LC PC LC L	Ligustrum vulgare L.	Troène commun	I(C)	CC	LC
Lonicera periclymenum L. Chèvrefeuille des bois I C LC Malva moschata L. Mauve musquée II(N?SC) AC{AC,?,R?} LC Matricaria discoidea DC. Matricaria recutita L. Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ;Minette ; Mignonnette I(C) CC LC Melilotus officinalis Lam. Mélilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Menthe des champs I C LC Millum effusum L. Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Oenothera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Z(C) PC NA Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Fléole des prés I(NC) CC LC	Lolium perenne L.	Ivraie vivace ; Ray-grass commun	I(NC)	CC	LC
Malva musquée II(N?SC) AC{AC,?,R?} LC Matricaria discoidea DC. Matricaire discoïde Z CC NA Matricaria recutita L. Matricaire camomille I CC LC Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ;Minette ; Mignonnette II(C) CC LC Melilotus officinalis Lam. Mélilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Mentha arvensis L. Mentha etalé ; Millet des champs I C LC Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Oenothera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Z(C) PC NA Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.I.) I C LC Papaver rhoeas L. Grand coquelicot II(C) CC LC Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phelaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau II(NC) CC LC Phelum pratense L. Fléole des prés	Lotus corniculatus L. subsp. corniculatus	Lotier corniculé ; Pied-de-poule	I(NC)	CC{C,AC?}	LC
Matricaria discoidea DC. Matricaria discoidea DC. Matricaria recutita L. Matricaria recutita L. Matricaria recutita L. Matricaria recutita L. Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ; Mignonnette I(C) CC LC Melilotus officinalis Lam. Melilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Mentha arvensis L. Menthe des champs I C LC Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Oenothera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Papaver rhoeas L. Grand coquelicot Grand coquelicot Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau I(NC) CC LC PAL Phelum pratense L.	Lonicera periclymenum L.	Chèvrefeuille des bois	I	С	LC
Matricaria recutita L. Matricarie camomille I CC LC Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ;Minette ; Mignonnette I(C) CC LC Melilotus officinalis Lam. Mélilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Menthe des champs I C LC Millium effusum L. Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Oenothera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Z(C) PC NA Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Papaver rhoeas L. Grand coquelicot I(C) CC LC Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau I(SC) CC{CC, RR} LC Phleum pratense L. Fléole des prés I(NC) CC LC	Malva moschata L.	Mauve musquée	I(N?SC)	AC{AC,?,R?}	LC
Medicago lupulina L. Luzerne lupuline ;Minette ; Mignonnette I(C) CC LC Melilotus officinalis Lam. Mélilot officinal I AC LC Mentha arvensis L. Menthe des champs I C LC Millum effusum L. Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Oenothera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Z(C) PC NA Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Papaver rhoeas L. Grand coquelicot I(C) CC LC Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau I(SC) CC{CC,RR} LC Phleum pratense L. Fléole des prés I(NC) CC LC	Matricaria discoidea DC.	Matricaire discoïde	Z	CC	NA
Melilotus officinalis Lam.Mélilot officinalIACLCMentha arvensis L.Menthe des champsICLCMillet étalé ; Millet des bois ; Millet diffusICLCOenothera glazioviana MicheliOnagre à grandes fleursZ(C)PCNAPapaver dubium L.Coquelicot douteux (s.l.)ICLCPapaver rhoeas L.Grand coquelicotI(C)CCLCPersicaria maculosa S.F. GrayRenouée persicaire ; PersicaireICCLCPhalaris arundinacea L.Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseauI(SC)CC{CC,RR}LCPhleum pratense L.Fléole des présI(NC)CCLC	Matricaria recutita L.	Matricaire camomille	I	CC	LC
Mentha arvensis L. Mentha arvensis L. Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Oenothera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Z(C) PC NA Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Papaver rhoeas L. Grand coquelicot Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau I(NC) CC LC Phleum pratense L.	Medicago lupulina L.	Luzerne lupuline ;Minette ; Mignonnette	I(C)	CC	LC
Millium effusum L. Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus I C LC Oenothera glazioviana Micheli Dagre à grandes fleurs Coquelicot douteux (s.l.) Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Coquelicot douteux (s.l.) Papaver rhoeas L. Grand coquelicot Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau I(NC) CC (CC,RR) LC Phleum pratense L.	Melilotus officinalis Lam.	Mélilot officinal	I	AC	LC
Oenothera glazioviana Micheli Onagre à grandes fleurs Z(C) PC NA Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) I C LC Papaver rhoeas L. Grand coquelicot I(C) CC LC Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau I(SC) CC{CC,RR} LC Phleum pratense L. Fléole des prés I(NC) CC LC	Mentha arvensis L.	Menthe des champs	I	С	LC
Papaver dubium L. Coquelicot douteux (s.l.) Papaver rhoeas L. Grand coquelicot Renouée persicaire; Persicaire I CC LC Renouée persicaire; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau; Alpiste faux-roseau I(SC) CC{CC,RR} LC Phleum pratense L.	Milium effusum L.	Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus	I	С	LC
Papaver rhoeas L. Grand coquelicot Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau I(SC) CC{CC,RR} LC Phleum pratense L.	Oenothera glazioviana Micheli	Onagre à grandes fleurs	Z(C)	PC	NA
Persicaria maculosa S.F. Gray Renouée persicaire ; Persicaire I CC LC Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau I(SC) CC{CC,RR} LC Phleum pratense L. Fléole des prés	Papaver dubium L.	Coquelicot douteux (s.l.)	I	С	LC
Phalaris arundinacea L. Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau I(SC) CC{CC,RR} LC Phleum pratense L. Fléole des prés I(NC) CC LC	Papaver rhoeas L.	Grand coquelicot	I(C)	CC	LC
Phleum pratense L. Fléole des prés I(NC) CC LC	Persicaria maculosa S.F. Gray	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC
	Phalaris arundinacea L.	Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau	I(SC)	CC{CC,RR}	LC
Plantago lanceolata L. Plantain lancéolé I CC LC	Phleum pratense L.	Fléole des prés	I(NC)	CC	LC
	Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	I	CC	LC

Taxon	Nom commun	Statut NPC	Rareté NPC	Menace NPC
Plantago major L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC
Poa pratensis L.	Pâturin des prés (s.l.)	I(NC)	CC	LC
Poa trivialis L. subsp. trivialis	Pâturin commun	I(NC)	CC	LC
Polygonum aviculare L.	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I(A)	CC{CC,E}	LC
Populus ×canadensis Moench	Peuplier du Canada	С	#	NA
Potentilla anserina L.	Potentille des oies ; Ansérine ; Argentine		CC	LC
Potentilla reptans L.	Potentille rampante ; Quintefeuille		CC	LC
Prunus avium (L.) L.	Merisier (s.l.)	I(NC)	CC	LC
Prunus spinosa L.	Prunellier	I(NC)	CC	LC
Quercus robur L.	Chêne pédonculé	I(NC)	CC	LC
Ranunculus acris L.	Renoncule âcre (s.l.)		CC	LC
Ranunculus repens L.	Renoncule rampante ; Pied-de-poule		CC	LC
Raphanus raphanistrum L. subsp. raphanistrum	Ravenelle des champs		CC	LC
Reseda lutea L.	Réséda jaune		С	LC
Rosa canina L. s. str.	Rosier des chiens (s.str.)	I(C)	CC	LC
Rubus sect. Rubus	Ronce		CC	LC
Rumex acetosa L.	Oseille sauvage ; Oseille des prés		С	LC
Rumex crispus L.	Patience crépue	I	CC	LC
Rumex obtusifolius L.	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC
Salix alba L.	Saule blanc	I(C)	AC	LC
Salix caprea L.	Saule marsault	I(C)	CC	LC
Sambucus nigra L.	Sureau noir	I(NSC)	CC	LC
Senecio jacobaea L.	Séneçon jacobée ; Jacobée	I	CC	LC
Senecio vulgaris L.	Séneçon commun		СС	LC
Silene latifolia Poiret	Silène à larges feuilles (s.l.) ; Compagnon blanc	I	СС	LC
Sisymbrium officinale (L.) Scop.	Sisymbre officinal; Herbe aux chantres		CC	LC
Solanum dulcamara L.	Morelle douce-amère		CC	LC
Stachys sylvatica L.	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	ı	СС	LC
Stellaria holostea L.	Stellaire holostée		С	LC
Stellaria media (L.) Vill. subsp. media	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	Į	СС	LC
Tanacetum vulgare L.	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I(C)	СС	LC
Taraxacum sc taraxacum	Pissenlit		СС	LC

Taxon	Nom commun	Statut NPC	Rareté NPC	Menace NPC
Trifolium pratense L.	Trèfle des prés	I(NC)	CC	LC
Trifolium repens L.	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I(NC)	CC	LC
Ulex europaeus L.	Ajonc d'Europe (s.l.)	I(NC)	PC	LC
Ulmus minor Mill.	Orme champêtre	I(NC)	CC	LC
Urtica dioica L.	Ortie dioïque ; Grande ortie	I	CC	LC
Veronica arvensis L.	Véronique des champs	I	CC	LC
Veronica persica Poiret	Véronique de Perse	Z	CC	NA
Vicia sativa L. subsp. segetalis (Thuill.) Gaudin	Vesce des moissons	I	С	LC

Légende des statuts des espèces inventoriées dans l'aire d'étude

Taxon

La nomenclature principale de référence est celle de la « Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (J. LAMBINON et *al.*, 2004 - 5ème édition) [FB5]. La principale exception concerne le genre *Taraxacum* (référence : A.A. DUDMAN & A.J. RICHARDS, 1997 - Dandelions of Great Britain and Ireland).

Nom français

L'usage ici est de retenir une nomenclature basée essentiellement sur l'usage populaire, même si de nombreux noms (notamment d'hybrides) restent peu ou non usités.

Un nom français principal est retenu, pouvant être accompagné d'un ou plusieurs autres noms régulièrement usités.

Statuts NPC = Statuts en région Nord-Pas-de-Calais

I = Indigène

Se dit d'une plante ayant colonisé le territoire pris en compte (dition) par des moyens naturels ou bien à la faveur de facteurs anthropiques, mais, dans ce dernier cas, présente avant 1500 après JC (= archéophytes). Les plantes dont l'aire d'indigénat est incertaine et qui étaient déjà largement répandues à la fin du XIXe siècle seront, par défaut, considérées comme indigènes.

Z = Eurynaturalisé

Se dit d'une plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène.

A l'échelle régionale, on considèrera un taxon comme assimilé indigène s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 3,5 % du territoire d'au moins un district phytogéographique (valeur correspondant à un indice de rareté qualifié de AR ou plus commun, selon l'échelle de calcul de BOULLET, 1988) ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

N = Sténonaturalisé

Se dit d'une plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et se propageant localement comme une espèce indigène en persistant au moins dans certaines de ses stations.

À l'échelle régionale, on considèrera un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- occupation de moins de 3,5 % du territoire de chaque district phytogéographique (valeur correspondant à un indice de rareté égal à Rare ou plus rare encore) et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme eurynaturalisé (Z);
- observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles ou, dans le cas des plantes vivaces, propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus), cela dans au moins une de leurs stations.



A = Adventice

Se dit d'une plante non indigène qui apparaît sporadiquement à la suite d'une introduction fortuite liée aux activités humaines et qui ne persiste que peu de temps (parfois une seule saison) dans ses stations.

Pour les espèces annuelles et bisannuelles, on considèrera, pour ce statut, une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée). Pour les espèces vivaces (herbacées ou ligneuses), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

S = Subspontané

Se dit d'une plante, indigène ou non, faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les jardins, les parcs, les bords de route, les prairies et forêts artificielles, etc. et s'échappant de ces espaces mais ne se mêlant pas ou guère à la flore indigène et ne persistant généralement que peu de temps. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturales) sont également intégrées dans cette catégorie.

Pour les espèces annuelles et bisannuelles, on considèrera, pour ce statut, une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée). Pour les espèces vivaces (herbacées ou ligneuses), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

C = Cultivé

Se dit d'une plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...).

? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I?, Z?, N?, S?, A?, E?).

E = taxon **cité par erreur** dans le territoire.

La symbolique « E? » concerne des taxons cités sans ambiguïté dans le territoire mais dont la présence effective reste fort douteuse ; il s'agit généralement de taxons appartenant à des agrégats complexes, dont soit le contenu taxonomique a considérablement varié au cours de l'histoire botanique, soit la délimitation et la détermination posent d'importants problèmes. Entrent aussi dans cette catégorie, les citations taxonomiques apparemment douteuses ou incertaines en attente d'une confirmation.

Note: Si le taxon possède plusieurs statuts, on indique en premier lieu le ou les **statut**(s) **dominant**(s) suivi(s) éventuellement entre parenthèses par le ou les autres statuts, dit(s) **secondaire**(s). Dans chaque groupe de statut (dominant / secondaire), la présentation des statuts se fait dans l'ordre hiérarchique suivant : I, X, Z, N, A, S, C.

Rareté NPC = Rareté en région Nord-Pas-de-Calais

E, RR, R, AR, AC, PC, C, CC = indice de rareté régionale du taxon [selon V. BOULLET 1988 et 1990, V. BOULLET et V. TREPS], appliqué, sur la période 1990-2010, aux seules plantes indigènes (I), néo-indigènes potentielles (X), naturalisées (Z et N), subspontanées (S), adventices (A):

E: exceptionnel; RR: très rare; R: rare;

AR: assez rare; PC: peu commun; AC: assez commun;

C: commun;

CC: très commun.

Un signe d'interrogation placé à la suite de l'indice de rareté régionale « E?, RR?, R?, AR?, PC?, AC?, C? ou CC? » indique que la rareté estimée doit être confirmée.

Lorsque l'incertitude est plus importante, on utilisera seul le signe d'interrogation :

? = taxon présent dans le Nord-Pas de Calais mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles (cas fréquent des infrataxons méconnus ou des taxons subspontanés, adventices, cultivés, dont la rareté ou la fréquence sont actuellement impossibles à apprécier).

= lié à un statut « E = cité par erreur », « E ? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » dans le Nord-Pas de Calais.

Quand un taxon présente plusieurs statuts, la rareté globale à l'« état sauvage » (hors fréquence culturale) peut être déclinée et précisée pour chacun des statuts. Dans ce cas, les raretés par statut sont données entre accolades, dans l'ordre hiérarchique des statuts suivant : I, X, Z, N, A, S.

```
ex.: statut = IN(SC) / rareté = AC {R, RR, AC}.
```

Interprétation : la rareté globale du taxon (hors populations cultivées) = AC ; la rareté à l'état indigène = R ; la rareté à l'état naturalisé = RR et la rareté à l'état subspontané = AC.

Lorsque la distinction de l'indice de rareté de chacun des statuts est impossible, on indique d'abord l'indice de rareté relatif aux populations I ou Z, suivi, entre parenthèses, de l'indice correspondant à la « somme » des autres statuts (N, S, A).

```
ex.: statut = IN(SC) / rareté = AC {R, (AC)}.
```

Interprétation : la rareté globale du taxon (hors populations cultivées) = AC ; la rareté à l'état indigène = R ; la rareté des populations naturalisées + subspontanées = AC.



Menace NPC (cotation UICN) = Cotation UICN du niveau de menace en région Nord-Pas-de-Calais

Les catégories de menaces sont définies dans un cadre régional selon la méthodologie définie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en 2003 (voir le document téléchargeable sur le site de l'UICN « Lignes directrices pour l'application au niveau régional des critères de l'UICN pour la liste rouge »). Elles ne s'appliquent qu'aux seuls taxons ou populations indigènes ou présumées indigènes (I ou I?).

EX = taxon éteint sur l'ensemble de son aire de distribution (aucun cas dans le Nord-Pas de Calais).

EW = taxon éteint à l'état sauvage sur l'ensemble de son aire de distribution (aucun cas dans le Nord-Pas de Calais).

RE = taxon disparu au niveau régional.

RE* = taxon disparu à l'état sauvage au niveau régional (conservation en jardin ou banque de semences de matériel régional).

CR* = taxon présumé disparu au niveau régional (valeur associée à un indice de rareté « D? »).

CR = taxon en danger critique.

EN = taxon en danger.

VU = taxon vulnérable.

NT = taxon quasi menacé.

LC = taxon de préoccupation mineure.

DD = taxon insuffisamment documenté.

NA = évaluation UICN **non applicable** (cas des statuts A, S, N et Z et des taxons indigènes hybrides)

NE : taxon non évalué (jamais confronté aux critères de l'UICN).

= lié à un statut « E = cité par erreur », « E ? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » dans le Nord-Pas de Calais.



5. Etude des enjeux portant sur la flore et les habitats

5.1. Etude des enjeux portant sur la flore

Aucune espèce observée n'est rare en région. Aucune espèce observée n'est menacée région. Aucune espèce observée n'est déterminante ZNIEFF en région. Aucune espèce n'est protégée, quel que soit le niveau de protection considéré.

5.2. Etude des enjeux portant sur les habitats

La détermination des enjeux liés aux habitats s'appuie sur deux catégories de données :

- Les données rattachées aux espèces en elles-mêmes (statut de rareté, statut juridique) et se trouvant au sein de l'habitat concerné. L'habitat présente des enjeux par ses parties, c'est-à-dire <u>dépendamment</u> des espèces considérées séparément ;
- Les données rattachées à l'habitat (habitat des cahiers d'habitats, Natura 2000), c'està-dire une combinaison caractéristique d'espèces. L'habitat en tant que tel présente des enjeux, c'est-à-dire indépendamment des espèces considérées séparément.

5.2.1. Typologie et critères retenus pour l'attribution des niveaux d'enjeux

Les critères pour les niveaux d'enjeux sont donnés dans la Figure 6. Précisons que :

- Un seul critère d'évaluation rempli suffit à l'attribution du niveau d'enjeux correspondant;
- Le niveau d'enjeux le plus fort est retenu lorsque des critères renseignent plusieurs niveaux d'enjeux pour un même habitat ;
- En cas de mosaïque de deux habitats ou plus, celle-ci prend l'enjeu le plus élevé de l'un des habitats au sein de la mosaïque. Cela quelle que soit la proportion relative des habitats constituant la mosaïque.

Figure 7 : Tableau des critères d'évaluation pour la détermination du niveau des enjeux

Niveaux d'enjeux	Critères d'évaluation des enjeux
	Habitat communautaire prioritaire (même si en mauvais état, même si rattachement imparfait à l'habitat décrit dans les cahiers d'habitats).
	 Au moins une espèce protégée (régionale et/ou nationale) dans l'habitat ou dans la partie de l'habitat effectivement concernée par la présence de l'espèce.
	 Au moins une espèce menacée d'extinction au niveau régional et/ou national (catégories UICN : CR, EN et VU) dans l'habitat ou dans la partie de l'habitat effectivement concernée par la présence de l'espèce.
TRES FORTS	 Au moins une espèce inscrite sur la liste rouge nationale et/ou régionale dans l'habitat ou dans la partie de l'habitat effectivement concernée par la présence de l'espèce.
	 Au moins une espèce indigène « Extrêmement rare » au niveau régional et/ou national dans l'habitat ou dans la partie de l'habitat effectivement concernée par la présence de l'espèce.
	 Cumul d'au moins trois critères qui, séparément, renseignent un niveau d'enjeux forts (hors le critère homologue dans la catégorie des enjeux forts).
	 Habitat d'intérêt communautaire (habitat figurant à l'annexe I de la directive 92/43 CEE, la Directive "Habitats") en bon état de conservation ou en état de conservation moyen (typicité floristique représentative de l'habitat décrit dans la littérature, pas de pollution ou dégradation physico-chimique majeure observée).
	 Habitat intégrant un périmètre d'inventaire motivé au moins par un inventaire floristique remarquable (ZNIEFF type 1 et 2) ou un périmètre de protection (zone Natura 2000, réserve naturelle, APPB, etc.,) motivé au moins en partie pour la même raison.
FORTS	 Au moins une espèce figurant à l'annexe IV de la directive 92/43 CEE, la Directive "Habitats", et ayant un statut de rareté régional et/ou national allant de « Assez rare » à « Très rare ».
	 Au moins une espèce quasi menacée au niveau régional et/ou national (catégorie UICN: NT) dans l'habitat ou dans la partie de l'habitat effectivement concernée par la présence de l'espèce.
	 Au moins une espèce indigène « Rare » ou « Très rare », au niveau régional et/ou national dans l'habitat ou dans la partie de l'habitat effectivement concernée par la présence de l'espèce.
	Cumul de tous les critères qui, séparément, renseignent un niveau d'enjeux modérés.

Niveaux d'enjeux	Critères d'évaluation des enjeux
MODERES	 Habitat d'intérêt communautaire (habitat figurant à l'annexe I de la directive 92/43 CEE, la Directive "Habitats"), non prioritaire, en mauvais état de conservation (typicité floristique peu représentative de l'habitat décrit dans la littérature, pollution ou dégradation physico-chimique observée, gestion sylvicole éloignant l'habitat observé de l'habitat décrit dans les cahiers d'habitats et qui implique des efforts et investissements importants pour retrouver l'état de référence au sens de N.CARNINO, 2009). Au moins une espèce figurant à l'annexe IV de la directive 92/43 CEE, la Directive "Habitats", et ayant un statut de rareté régional et/ou national allant de « Assez commun » à « Extrêmement commun » dans l'habitat ou dans la partie de l'habitat effectivement concernée par la présence de l'espèce. Corridors écologiques pour la flore (élément de la trame verte et bleue) à l'échelle du site. Et arbres isolés.
FAIBLES	Aucun des critères des enjeux moyens, des enjeux forts, des enjeux très forts.

5.2.2. Résultats pour les enjeux portant sur les habitats

La Figure 8 présente, pour chaque habitat, le niveau d'enjeux selon les critères d'attribution. Lorsque le niveau d'enjeux est « MODERES », « FORTS » ou « TRES FORTS », figurent en gras dans la colonne « Enjeux flore et habitats » le ou les critères qui confèrent à l'habitat les niveaux d'enjeux respectifs.

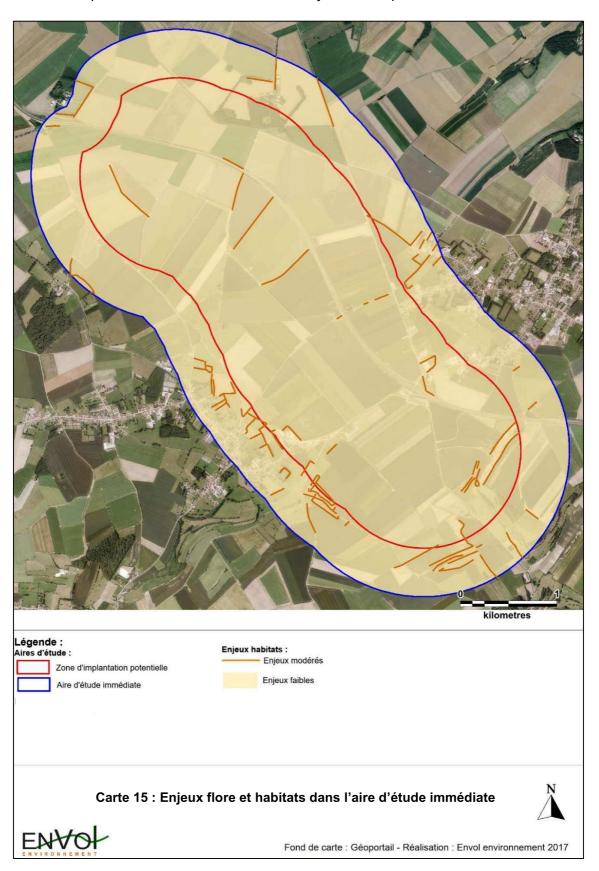
Figure 8 : Tableau des enjeux pour chaque habitat de l'aire d'étude immédiate.

Habitats (Corine Biotope)	Habitats d'intérêt communautaire (Cahiers d'habitats)	Enjeux flore et habitats	Niveaux d'enjeux
Grandes cultures (CB 82.11)	NON	Faiblement diversifiéesEspèces messicoles communes	FAIBLES
Prairies mésophiles pâturées (CB 38.11)	NON	Faiblement diversifiéesEspèces communes	FAIBLES
Friches graminéennes rudérales (CB 87.2)	NON	Faiblement diversifiéesEspèces communes	FAIBLES

Habitats (Corine Biotope)	Habitats d'intérêt communautaire (Cahiers d'habitats)	Enjeux flore et habitats	Niveaux d'enjeux
Haies (CB 84.2)	NON	Corridors écologiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.	MODERES
Plantations de feuillus (CB 83.32)	NON	• Aucun	FAIBLES
Délaissés routiers (CB 87.2)	NON	• Aucun	FAIBLES
Fossés de drainage et bassins (CB 89.22)	NON	• Aucun	FAIBLES
Hameaux (CB 86.2)	NON	• Aucun	FAIBLES
Activités artisanales ou industrielles (CB 86.3)	NON	• Aucun	FAIBLES
Circuit moto-cross (CB 87.2)	NON	• Aucun	FAIBLES
Routes et chemins (CB mal défini)	NON	• Aucun	FAIBLES

5.2.3. Cartographie des enjeux portant sur les habitats

La Carte 15 présente les différents niveaux d'enjeux floristiques dans l'aire d'étude immédiate.



Conclusion de l'étude flore-habitats

La zone d'implantation potentielle est occupée majoritairement par les grandes cultures qui ne présentent aucun enjeu floristique notable.

Dans l'ensemble de l'aire d'étude, les enjeux sont faibles pour tous les habitats, hormis pour les quelques haies qui présentent des enjeux modérés en tant que corridors écologiques.

Aucune espèce patrimoniale et présentant des enjeux de conservation n'a été observée dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate.

Partie 4: Etude ornithologique

1. Pré-diagnostic ornithologique

1.1. Niveau des connaissances disponibles

Six sources ont été utilisées pour réaliser le pré-diagnostic ornithologique :

- 1- L'inventaire des zones de protection et d'inventaire concernant les oiseaux, effectué dans un rayon de 15 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle du projet (ZNIEFF, Natura 2000...). Ces informations ont été synthétisées à partir des données mises à disposition par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).
- 2- Les données ornithologiques communales pour la période 2010-2017, issues du SIRF (Système d'Information Régional sur la Faune).
- 3- La liste rouge faune du Nord-Pas-de-Calais (DREAL Hauts-de-France).
- 4- L'Atlas des oiseaux nicheurs de France Métropolitaine (www.atlas-ornitho.fr).
- 5- Le Schéma Régional du Climat, de l'air et de l'Energie (SRCAE) du Nord-Pas-de-Calais.

A noter qu'il n'existe pas de suivi post-implantation disponible dans un rayon d'au moins 5 kilomètres autour du projet (selon le portail cartographique régional : http://carto.geoide.application.developpement-durable.gouv.fr/943/eolien suivi env.map). Au-delà. nous estimons que les données relatives aux suivis existants ne seraient pas utiles, du fait de leur éloignement et des interactions peu probables de l'avifaune entre ces territoires et le site du projet.

1.2. Présentation des enjeux ornithologiques vis-à-vis du développement de l'éolien au Nord-Pas-de-Calais

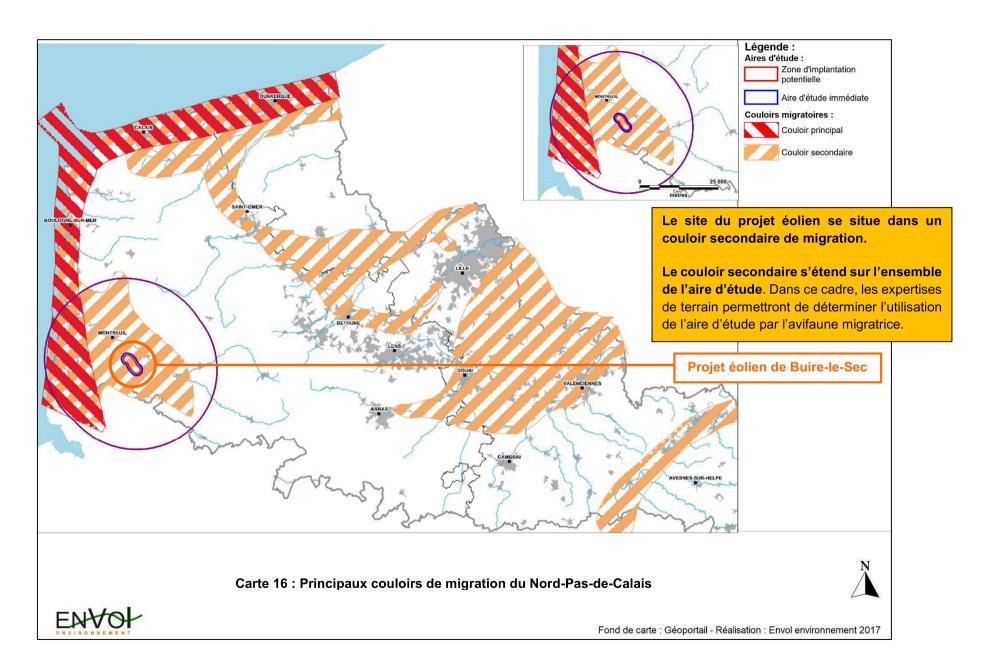
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Nord-Pas-de-Calais a publié, en novembre 2012, l'actualisation du « schéma régional éolien », extrait du plan « Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie » du Nord-Pas-de-Calais. L'objectif du document est de définir les zones les plus favorables au développement éolien tout en prenant en compte l'ensemble des contraintes techniques, paysagères et environnementales. Le volet environnemental présente notamment les études relatives à la définition des zones de sensibilités ornithologiques vis-à-vis du développement de l'énergie éolienne en région. Cette sensibilité est déterminée selon deux critères : les couloirs de migration et les enjeux ornithologiques locaux.

1.2.1. L'étude des couloirs de migration

La sensibilité des couloirs a été définie selon deux niveaux :

1- Les couloirs principaux sont majeurs à l'échelle de la région. Ils accueillent des effectifs importants, une grande diversité d'espèces dont certaines sont patrimoniales.

2- Les couloirs secondaires accueillent des effectifs généralement plus réduits. Ils sont occasionnellement utilisés comme voie de passage privilégiée par une ou plusieurs espèces patrimoniales.



1.2.2. L'étude des enjeux locaux

Le tableau ci-après liste toutes les espèces déterminantes recensées dans les zones d'intérêt écologique présentes dans un rayon de 15 kilomètres autour de la zone du projet.

Figure 9 : Inventaire des espèces d'oiseaux déterminantes recensées dans les zones d'intérêt écologique de l'aire d'étude éloignée

Type et identification de la zone	Sites	Distance au projet	Espèces déterminantes		
ZNIEFF I N°310007266	MARAIS DE ROUSSENT ET MAINTENAY	2,6 kilomètres au Sud- ouest	 Bihoreau gris Bouscarle de Cetti Busard des roseaux Canard chipeau Cisticole des joncs Gorgebleue à miroir 	 Locustelle luscinioïde Marouette ponctuée Phragmite des joncs Râle d'eau Sarcelle d'été Sarcelle d'hiver 	
ZNIEFF I N°310013695	LE MARAIS D'HEBECOURT ET LES PRES VALLOIRES	2,7 kilomètres au Sud- ouest	- Bouscarle de Cetti - Phragmite des joncs		
ZNIEFF I N°310013689	ETANG ET BOIS TOURBEUX DE BRIMEUX	2,8 kilomètres au Nord- est	- Aigrette garzette - Bouscarle de Cetti	- Martin-pêcheur d'Europe - Phragmite des joncs	
ZNIEFF I N°310013688	MARAIS ET PRES DE LESPINOY ET MARAIS DE LA BASSEE	2,9 kilomètres au Nord- est	Bécassine des maraisBouscarle de CettiGorgebleue à miroir	Marouette ponctuéeMartin-pêcheurd'EuropePhragmite des joncs	
ZNIEFF I N°310013694	ETANGS ET MARAIS DE LA FONTAINE	3,4 kilomètres au Sud	- Bouscarle de Cetti - Martin-pêcheur d'Europ - Phragmite des joncs	pe	
ZNIEFF I N°0310030073	LE FRANC-MARAIS DE BRIMEUX	3,4 kilomètres au Nord	- Aigrette garzette - Bouscarle de Cetti		
ZNIEFF I N°220013966	COURS DE L'AUTHIE, MARAIS ET COTEAUX ASSOCIÉS	3,6 kilomètres au Sud- ouest	- Bécassine des marais - Blongios nain - Bondrée apivore - Bouscarle de Cetti - Busard des roseaux - Butor étoilé - Canard chipeau - Canard pilet - Canard souchet - Chevêche d'Athéna - Courlis cendré - Cygne tuberculé	 Hypolaïs ictérine Locustelle luscinioïde Marouette de Baillon Marouette ponctuée Marouette poussin Martin-pêcheur d'Europe Mésange à moustaches Pie-grièche grise Râle d'eau Rousserolle turdoïde Sarcelle d'été 	

Type et identification de la zone	Sites	Distance au projet	Espèces d	éterminantes
ZNIEFF I N°220013966	COURS DE L'AUTHIE, MARAIS ET COTEAUX ASSOCIÉS	3,6 kilomètres au Sud- ouest	- Faucon hobereau - Gorgebleue à miroir - Héron cendré	- Sarcelle d'hiver - Sizerin flammé - Vanneau huppé
ZNIEFF I N°310013690	BOIS TOURBEUX ET MARAIS DE MARLES-SUR- CANCHE	4,7 kilomètres au Nord- ouest	- Bouscarle de Cetti	
ZNIEFF I N°310013693	MARAIS DU HAUT PONT	4,9 kilomètres au Sud	Aigrette garzetteBouscarle de CettiGorgebleue à miroir	- Martin-pêcheur d'Europe - Phragmite des joncs
ZNIEFF I N°310030085	MARAIS DE LA NOCQ	5 kilomètres au Nord- ouest	- Bouscarle de Cetti - Phragmite des joncs	
ZNIEFF I N°310013687	MARAIS ET PRAIRIES HUMIDES DE CONTES ET D'ECQUEMICOURT	5,4 kilomètres à l'Est	- Bouscarle de Cetti - Martin-pêcheur d'Europe - Phragmite des joncs - Râle d'eau	
ZNIEFF I N°310013696	MARAIS COMMUNAL DE NEMPONT-SAINT- FIRMIN	5,5 kilomètres au Sud- ouest	 Bouscarle de Cetti Busard des roseaux Cigogne blanche Cisticole des joncs Echasse blanche Gorgebleue à miroir 	 Locustelle luscinioïde Marouette ponctuée Martin-pêcheur d'Europe Phragmite des joncs Râle d'eau
ZNIEFF I N°310030086	MARAIS D'ECQUEMICOURT	6,1 kilomètres à l'Est	- Bouscarle de Cetti - Gorgebleue à miroir - Phragmite des joncs	
ZNIEFF I N°310013691	MARAIS ET BOIS TOURBEUX DE LA CALOTTERIE, ATTIN ET LA MADELAINE-SOUS- MONTREUIL	7,1 kilomètres au Nord- Ouest	Avocette éléganteBouscarle de CettiEchasse blanche	- Goéland argenté - Phragmite des joncs
ZNIEFF I N°310030074	MARAIS D'AUBIN- SAINT-VAAST ET DE BOUIN- PLUMOISON	7,3 kilomètres à l'Est	- Bouscarle de Cetti - Martin-pêcheur d'Europe - Phragmite des joncs	
ZNIEFF I N°220013913	FORÊT DE DOMPIERRE	7,5 kilomètres au Sud- est	- Bondrée apivore	

Type et identification de la zone	Sites	Distance au projet	Espèces dé	terminantes
ZNIEFF I N°310007269	LA VALLEE DE LA COURSE A L'AVAL D'ENQUIN-SOUS- BAILLON	7,8 kilomètres au Nord- ouest	Aigrette garzetteBouscarle de CettiPhragmite des joncs	- Râle d'eau - Sarcelle d'été - Sarcelle d'hiver
ZNIEFF I N°310007265	FORET DOMANIALE D'HESDIN ET SES LISIERES	7,8 kilomètres à l'Est	- Bondrée apivore - Busard Saint-Martin	
ZNIEFF I N°310013698	MARAIS DE TIGNY- NOYELLE	7,9 kilomètres au Sud- ouest	 Barge à queue noire Bécassine des marais Bouscarle de Cetti Busard des roseaux Canard chipeau Chevalier gambette Cisticole des joncs Grèbe à cou noir 	 Gorgebleue à miroir Marouette ponctuée Phragmite des joncs Râle d'eau Sarcelle d'été Sarcelle d'hiver Tarier des prés
ZNIEFF I N°310007247	LANDES ET BOIS DE SAINT-JOSSE	7,9 kilomètres au Nord- ouest	- Bondrée apivore - Circaète Jean-le- Blanc - Engoulevent d'Europe	- Martin-pêcheur d'Europe - Pic noir - Tarin des aulnes
ZNIEFF I N°220005006	MASSIF FORESTIER DE CRÉCY, DE PÉRIOT ET DE LA GRANDE VENTE	8 kilomètres au Sud- ouest	 - Autour des palombes - Bondrée apivore - Busard Saint-Martin - Cygne tuberculé - Engoulevent d'Europe 	 Faucon hobereau Hibou des marais Pic noir Râle d'eau Rougequeue à front blanc
ZNIEFF I N°310013697	MARAIS DU WARNIER	8,4 kilomètres au Sud- ouest	- Bouscarle de Cetti - Gorgebleue à miroir	- Phragmite des joncs
ZNIEFF I N°310013692	PRAIRIES HUMIDES DE VISEMAREST	9,3 kilomètres au Nord- ouest	- Bouscarle de Cetti	
ZNIEFF I N°310013295	FORET DE LABROYE ET COTES DE BIENCOURT	9,5 kilomètres au Sud- est	- Bruant jaune - Bruant proyer - Fauvette grisette - Hirondelle rustique - Linotte mélodieuse - Perdrix grise	Pipit des arbresPipit farlouseRousserolle effarvatteTadorne de BelonTourterelle des bois
ZNIEFF I N°310007236	MARAIS DE BALANÇON	10,1 kilomètres au Nord- ouest	Bouscarle de CettiBusard des roseauxButor étoiléCisticole des joncs	 Grand Gravelot Marouette ponctuée Martin-pêcheur d'Europe Oie cendrée

Type et identification de la zone	Sites	Distance au projet	Espèces dé	eterminantes
ZNIEFF I N°310007236	MARAIS DE BALANÇON	10,1 kilomètres au Nord- ouest	- Echasse blanche - Engoulevent d'Europe - Gorgebleue à miroir	- Phragmite des joncs - Râle d'eau - Sarcelle d'été
ZNIEFF I N°220014318	MARAIS ARRIÈRE- LITTORAUX PICARDS, VALLÉE DU PENDÉ ET BASSE VALLÉE DE LA MAYE	10,4 kilomètres au Sud- ouest	- Avocette élégante - Barge à queue noire - Bécassine des marais - Bihoreau gris - Bouscarle de Cetti - Busard des roseaux - Butor étoilé - Canard chipeau - Canard pilet - Canard souchet - Chevêche d'Athéna - Cisticole des joncs - Cygne tuberculé - Echasse blanche - Faucon hobereau - Fuligule milouin - Fuligule morillon	- Grand Cormoran - Gorgebleue à miroir - Grèbe à cou noir - Hypolaïs ictérine - Locustelle luscinioïde - Marouette ponctuée - Martin-pêcheur d'Europe - Mésange à moustaches - Petit Gravelot - Pie-grièche grise - Râle d'eau - Rousserolle turdoïde - Sarcelle d'été - Sarcelle d'hiver - Tadorne de Belon - Tarier des prés - Vanneau huppé
ZNIEFF I N°310013302	ANCIENNES BALLASTIERES DE CONCHIL-LE- TEMPLE	11,3 kilomètres à l'Ouest	Avocette éléganteEchasse blancheHuîtrier pieMartin-pêcheurd'Europe	- Phragmite des joncs - Râle d'eau - Sarcelle d'été
ZNIEFF I N°310013318	BOCAGES ET PRAIRIES HUMIDES DE VERTON	11,6 kilomètres au Nord- ouest	 - Aigrette garzette - Barge à queue noire - Bouscarle de Cetti - Busard des roseaux - Busard Saint-Martin - Cigogne blanche 	- Courlis cendré - Echasse blanche - Mouette mélanocéphale - Phragmite des joncs - Sarcelle d'été - Traquet motteux
ZNIEFF I N°310013734	COMPLEXE HUMIDE ARRIERE LITTORAL DE WABEN ET CONCHIL-LE- TEMPLE	11,7 kilomètres à l'Ouest	- Bouscarle de Cetti - Busard des roseaux - Busard Saint-Martin - Cisticole des joncs	- Hibou des marais - Huîtrier pie - Phragmite des joncs - Sarcelle d'été
ZNIEFF I N°310013286	BOIS DE CREQUY	12 kilomètres au Nord- est	- Bondrée apivore - Busard Saint-Martin	
ZNIEFF I N°310007273	FORET ET PELOUSE DE MONTCAVREL	12 kilomètres au Nord	- Busard Saint-Martin	

ide	Type et ntification e la zone	Sites	Distance au projet	Espèces dé	terminantes
	NIEFF I 310030088	MARAIS COMMUNAL D'HUBY-SAINT-LEU	12,4 kilomètres à l'Est	- Bouscarle de Cetti - Martin-pêcheur d'Europe	- Phragmite des joncs
	NIEFF I 310030093	BOIS DE QUILEN ET COTEAU DE LA MOTTE DU MOULIN	12,9 kilomètres au Nord- est	- Busard Saint-Martin - Fauvette grisette	- Pipit des arbres
	NIEFF I 310030021	PRAIRIES HUMIDES DE LA GRANDE TRINGUE	13,1 kilomètres au Nord- ouest	- Aigrette garzette - Bouscarle de Cetti	- Busard Saint-Martin - Phragmite des joncs
	NIEFF I 220013889	POLDERS DU SUD DE LA BAIE D'AUTHIE	13,3 kilomètres au Sud- ouest	- Avocette élégante - Canard chipeau - Canard souchet - Chevalier gambette - Chevêche d'Athéna - Cisticole des joncs - Cygne tuberculé - Fuligule morillon - Gravelot à collier interrompu	 Gorgebleue à miroir Hibou des marais Huîtrier pie Hypolaïs ictérine Locustelle luscinioïde Petit Gravelot Sarcelle d'été Tadorne de Belon Vanneau huppé
	NIEFF I 10007240	RIVE NORD DE LA BAIE D'AUTHIE	13,4 kilomètres à l'Ouest	 Aigrette garzette Bondrée apivore Bouscarle de Cetti Cigogne blanche Cisticole des joncs Engoulevent d'Europe Gorgebleue à miroir 	- Gravelot à collier interrompu - Huîtrier pie - Phragmite des joncs - Pipit maritime - Râle d'eau
	NIEFF I 220004972	BAIE DE L'AUTHIE	13,5 kilomètres au Sud- ouest	 Alouette haussecol Aigrette garzette Bécasseau sanderling Bécasseau variable Bruant des neiges Buse pattue Canard siffleur Courlis cendré 	 Gravelot à collier interrompu Grèbe huppé Grèbe jougris Huîtrier pie Linotte à bec jaune Macreuse noire Plongeon catmarin Tadorne de Belon
	NIEFF I 310007238	MARAIS DE CUCQ- VILLIERS	13,5 kilomètres au Nord- ouest	Aigrette garzetteBécassine des maraisBouscarle de CettiBusard des roseauxCisticole des joncs	 Gorgebleue à miroir Locustelle luscinioïde Phragmite des joncs Râle d'eau Sarcelle d'hiver

Type et identification de la zone	Sites	Distance au projet	Espèces dé	terminantes
ZNIEFF I N°310007234	DUNES DE MERLIMONT	13,9 kilomètres au Nord- ouest	- Alouette Iulu - Bondrée apivore - Bouscarle de Cetti - Canard chipeau - Cisticole des joncs - Engoulevent d'Europe - Goéland cendré - Gravelot à collier int.	- Marouette ponctuée - Martin-pêcheur d'Europe - Phragmite des joncs - Pic noir - Râle d'eau - Sarcelle d'été - Sarcelle d'hiver - Sizerin flammé
ZNIEFF I N°310013737	MOLLIERES DE BERCK	14,8 kilomètres à l'Ouest	- Cigogne blanche - Cisticole des joncs	- Echasse blanche - Huîtrier pie
ZNIEFF I N°310030020	PRAIRIES HUMIDES PERI- URBAINES DE CUCQ	14,9 kilomètres au Nord- ouest	- Aigrette garzette - Bouscarle de Cetti	- Traquet motteux
ZNIEFF II N°310013700	LA BASSE VALLEE DE L'AUTHIE ET SES VERSANTS ENTRE DOURIEZ ET L'ESTUAIRE	En limite de l'aire d'étude	 Aigrette garzette Barge à queue noire Bécassine des marais Bihoreau gris Bouscarle de Cetti Busard des roseaux Canard chipeau Chevalier gambette Cigogne blanche Cisticole des joncs Echasse blanche 	- Grèbe à cou noir - Gorgebleue à miroir - Locustelle luscinioïde - Marouette ponctuée - Martin-pêcheur d'Europe - Phragmite des joncs - Râle d'eau - Sarcelle d'été - Sarcelle d'hiver - Tarier des prés
ZNIEFF II N°310013699	LA BASSE VALLEE DE LA CANCHE ET SES VERSANTS EN AVAL D'HESDIN	700 mètres au Nord-est	 Aigrette garzette Avocette élégante Bécassine des marais Bondrée apivore Bouscarle de Cetti Busard Saint-Martin 	 Echasse blanche Goéland argenté Gorgebleue à miroir Marouette ponctuée Martin-pêcheur d'Eur. Phragmite des joncs
ZNIEFF II N°220320032	VALLÉE DE L'AUTHIE	3,3 kilomètres au Sud	- Bécassine des marais - Bondrée apivore - Bouscarle de Cetti - Busard des roseaux - Busard Saint-Martin - Butor étoilé - Canard chipeau - Canard pilet - Canard souchet - Chevêche d'Athéna - Cygne tuberculé - Faucon hobereau - Gorgebleue à miroir	- Héron cendré - Hypolaïs ictérine - Locustelle luscinioïde - Marouette de Baillon - Marouette ponctuée - Marouette poussin - Martin-pêcheur d'Europe - Pie-grièche grise - Râle d'eau - Rougequeue à front blanc - Rousserolle turdoïde - Sarcelle d'été - Vanneau huppé

Type et identification de la zone	Sites	Distance au projet	Espèces déterminantes		
ZNIEFF II N°310013285	LES VALLEES DE LA CREQUOISE ET DE LA PLANQUETTE	4,5 kilomètres au Nord- est	- Bondrée apivore - Busard Saint-Martin		
ZNIEFF II N°2203200350	PLAINE MARITIME PICARDE	8,3 kilomètres au Sud- ouest	- Aigrette garzette - Avocette élégante - Alouette haussecol - Barge à queue noire - Barge rousse - Bécassine des marais - Bécasseau maubèche - Bécasseau variable - Bécasseau variable - Bec-croisé des sapins - Bergeronnette printanière - Bihoreau gris - Blongios nain - Bondrée apivore - Bouscarle de Cetti - Bruant des neiges - Busard cendré - Busard des roseaux - Buse pattue - Butor étoilé - Canard chipeau - Canard colvert - Canard siffleur - Canard siffleur - Canard siffleur - Canard souchet - Chevalier gambette - Chevêche d'Athéna - Cigogne blanche - Cisticole des joncs - Cochevis huppé - Courlis cendré - Cygne tuberculé - Echasse blanche - Eider à duvet - Engoulevent d'Europe - Faucon hobereau - Faucon pèlerin - Foulque macroule - Fuligule milouin - Fuligule morillon - Garrot à œil d'or - Goéland argenté - Gorgebleue à miroir	- Grand Cormoran - Grande Aigrette - Grand Gravelot - Gravelot à collier interrompu - Grèbe à cou noir - Grèbe esclavon - Grèbe huppé - Grèbe jougris - Harle piette - Héron cendré - Héron garde-bœufs - Hibou des marais - Huîtrier pie - Hypolaïs ictérine - Linotte à bec jaune - Locustelle luscinioïde - Marceuse noire - Marouette de Baillon - Marouette ponctuée - Marouette ponctuée - Marouette ponctuée - Marouette ponctuée - Marouette poussin - Martin-pêcheur d'Europe - Mésange à moustaches - Mouette mélanocéphale - Oie cendrée - Oie rieuse - Petit Gravelot - Pétrel fulmar - Pie-grièche écorcheur - Pie-grièche fecorcheur - Pie-grièche grise - Plongeon catmarin - Pluvier argenté - Râle d'eau - Rougequeue à front blanc - Rousserolle turdoïde - Sarcelle d'été - Sarcelle d'hiver - Sizerin flammé - Spatule blanche - Tadorne de Belon - Tarier des prés - Traquet motteux - Vanneau huppé	

Type et identification de la zone	Sites	Distance au projet	Espèces dé	éterminantes
ZNIEFF II N°310013724	VALLEE DE LA COURSE	7,5 kilomètres au Nord	Aigrette garzetteBouscarle de CettiBruant Saint-MartinPhragmite des joncs	- Râle d'eau - Sarcelle d'été - Sarcelle d'hiver
ZNIEFF II N°310013733	LA MOYENNE VALLEE DE L'AUTHIE ET SES VERSANTS ENTRE BEAUVOIR- WAVANS ET RAYE- SUR-AUTHIE	9,4 kilomètres au Sud- est	- Grive litorne	
ZNIEFF II N°310007267	LA HAUTE VALLEE DE LA CANCHE ET SES VERSANTS EN AMONT DE SAINTE AUSTREBERTHE	12 kilomètres au Sud- est	- Bouscarle de cetti - Martin-pêcheur d'Europe	
ZPS FR2212003	MARAIS ARRIERE- LITTORAUX PICARDS	4,9 kilomètres au Sud- ouest	- Aigrette garzette - Avocette élégante - Balbuzard pêcheur - Blongios nain - Bondrée apivore - Busard cendré - Busard des roseaux - Busard Saint-Martin - Butor étoilé - Chevalier combattant - Chevalier sylvain - Cigogne blanche - Cigogne noire - Echasse blanche - Faucon émerillon	- Faucon pèlerin - Gorgebleue à miroir - Héron pourpré - Hibou des marais - Marouette de Baillon - Marouette ponctuée - Marouette poussin - Martin-pêcheur d'Europe - Milan noir - Mouette mélanocéphale - Pic noir - Pluvier doré - Spatule blanche - Sterne pierregarin
ZPS FR3110083	MARAIS DE BALANÇON	12,3 kilomètres au Nord- ouest	- Aigrette garzette - Avocette élégante - Balbuzard pêcheur - Barge rousse - Bécassine double - Bihoreau gris - Blongios nain - Bondrée apivore - Busard cendré - Busard des roseaux - Busard Saint-Martin - Butor étoilé - Chevalier combattant	- Chevalier sylvain - Cigogne blanche - Echasse blanche - Faucon émerillon - Faucon pèlerin - Gorgebleue à miroir - Grue cendrée - Hibou des marais - Marouette ponctuée - Martin-pêcheur d'Europe - Milan royal - Spatule blanche

Type et identification de la zone	Sites	Distance au projet	Espèces déterminantes
ZPS FR3112004	DUNES DE MERLIMONT	14,1 kilomètres au Nord- ouest	 - Aigrette garzette - Balbuzard pêcheur - Bondrée apivore - Busard des roseaux - Busard Saint-Martin - Butor étoilé - Cigogne noire - Engoulevent d'Europe - Gorgebleue à miroir - Hibou des marais - Martin-pêcheur d'Europe - Phragmite aquatique - Pic noir - Spatule blanche
ZICO	PLATEAUX AGRICOLES DES ENVIRONS DE FRENCQ	8,8 kilomètres au Nord- ouest	-
ZICO	MARAIS DE BELENCON ET DE VILLIERS	12 kilomètres au Nord- ouest	
ZICO	ESTUAIRE PICARD, BAIE DE SOMME ET DE L'AUTHIE	13,5 kilomètres à l'Ouest	-

Cinquante-cinq zones naturelles d'intérêt reconnu situées dans le rayon de recherche de 15 kilomètres sont concernées par la présence d'oiseaux d'intérêt patrimonial.

De par leur écologie, certaines de ces espèces comme le Busard des roseaux, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, la Bondrée apivore, la Cigogne blanche, le Hibou des marais, le Tarier des prés ou encore le Vanneau huppé peuvent potentiellement être observées dans l'aire d'étude immédiate. En revanche, il est peu probable de contacter d'autres espèces comme le Butor étoilé, les marouettes, les bécasseaux ou le Martin-pêcheur d'Europe, dont l'écologie est davantage liée aux milieux humides, peu présents dans l'aire d'étude.

1.3. Résultats de la consultation du SIRF (Système d'Information Régional sur la Faune)

Le projet SIRF (Système d'Information Régional sur la Faune) est un système actif permettant de porter à la connaissance du grand public l'existence et le contenu de l'information faunistique pour un secteur donné. Dans le cadre du projet éolien de Buire-le-Sec, les données extraites concernant les communes concernées par le projet sont listées ci-dessous.

Figure 10 : Inventaire des espèces présentes dans les communes concernées par le projet éolien de Buire-le-Sec selon les données du SIRF (de 2010 à 2017)

	Communes concernées par l'implantation du projet de Buire-le-Sec						
Espèces	Boisjean	Brimeux	Buire-le-Sec	Campagne- les-Hesdin	Saint-Rémy- au-Bois		
Accenteur mouchet	Х	Х	Х		Х		
Alouette des champs	Х		Х	Х	Х		
Balbuzard pêcheur		Х					
Bergeronnette grise	Х	Х	Х		Х		
Bergeronnette flavéole	Х	Х	Х				
Bergeronnette printanière				Х			
Bernache du Canada		Х					
Bondrée apivore		Х					
Bouscarle de Cetti		Х					
Bruant des roseaux		Х					
Bruant jaune			Х	Х	Х		
Bruant proyer				Х			
Busard des roseaux					Х		
Busard Saint-Martin	Х						
Buse variable	Х	Х	Х	Х	Х		
Canard chipeau		Х					
Canard colvert		Х					
Chardonneret élégant		Х	Х				
Chevalier culblanc		Х					
Chevalier guignette		Х					
Choucas des tours			Х	Х			
Cigogne blanche		Х					
Corbeau freux			Х	Х			
Corneille noire	Х	Х			Х		
Cygne tuberculé		Х					
Epervier d'Europe		Х					
Etourneau sansonnet	Х	Х		Х	Х		

	Communes concernées par l'implantation du projet de Buire-le-Sec						
Espèces	Boisjean	Brimeux	Buire-le-Sec	Campagne- les-Hesdin	Saint-Rémy- au-Bois		
Faisans de Colchide	Х	Х	Х	Х			
Faucon crécerelle	Х	Х	X	Х	Х		
Faucon hobereau			X				
Fauvette à tête noire	Х		X	Х	Х		
Fauvette grisette			X	Х	Х		
Foulque macroule		Х					
Fuligule morillon		Х					
Gallinule poule-d'eau		Х					
Geai des chênes			Х		Х		
Goéland brun			Х				
Grand Cormoran	Х	Х					
Grande Aigrette		Х					
Grèbe castagneux		Х					
Grèbe huppé		Х					
Grimpereau des jardins		Х	Х		Х		
Grive draine	Х	Х	Х		Х		
Grive musicienne	Х	Х	Х	Х	Х		
Héron cendré		Х					
Hirondelle de fenêtre	Х	Х			Х		
Hirondelle rustique	Х	Х	Х		Х		
Linotte mélodieuse	Х		X				
Martin pêcheur d'Europe		Х					
Martinet noir		Х					
Merle noir	Х	Х	Х	Х	Х		
Mésange à longue-queue	Х	Х			Х		
Mésange bleue	Х	Х	X		Х		
Mésange boréale		Х					
Mésange charbonnière	Х	Х	X		Х		
Mésange nonnette		Х					
Moineau domestique	Х	Х	Х	Х	Х		
Mouette rieuse		Х					
Perdrix grise	Х						
Pic épeiche			Х				
Pic vert		Х					
Pie bavarde	Х		Х				
Pigeon biset domestique	Х	Х	X		Х		

	Communes concernées par l'implantation du projet de Buire-le-Sec							
Espèces	Boisjean	Brimeux	Buire-le-Sec	Campagne- les-Hesdin	Saint-Rémy- au-Bois			
Pigeon ramier	Х	Х	Х	Х	Х			
Pinson des arbres	Х	Х	Х	Х	Х			
Pipit farlouse	Х		Х					
Pouillot véloce	Х	Х	Х	Х	Х			
Roitelet huppé	Х	Х						
Rougegorge familier	Х	Х	Х		Х			
Rougequeue noir			Х	Х				
Sittelle torchepot	Х		Х					
Tadorne de Belon		Х						
Tarier pâtre			Х		Х			
Tourterelle des bois		Х			Х			
Tourterelle turque	Х	Х	Х	Х	Х			
Troglodyte mignon	Х	Х	Х	Х	Х			
Vanneau huppé		Х		Х	Х			
Verdier d'Europe	Х	Х	Х	Х	Х			

En gras, les espèces patrimoniales

1.4. Synthèse des espèces patrimoniales potentiellement présentes dans l'aire d'étude immédiate

Sont en effet considérées comme espèces patrimoniales, les espèces :

- ⇒ Classées en catégorie défavorable (statut UICN, Directive Oiseaux...)
- ⇒ Ayant un degré de rareté significatif aux échelles mondiale, européenne, nationale, voire régionale ou locale.

Pour dresser l'inventaire des espèces nicheuses d'intérêt patrimonial potentiellement présentes dans les zones du projet, plusieurs facteurs ont été pris en compte :

- 1- L'inventaire des espèces déterminantes des zones naturelles d'intérêt reconnu dans un rayon de 15 kilomètres autour du site d'implantation du projet. Les espèces retenues à partir de cet inventaire présentent des exigences biologiques compatibles avec les caractéristiques paysagères de l'aire d'étude immédiate. En ce sens, les oiseaux présents dans l'aire d'étude éloignée comme le Blongios nain, le Râle d'eau, le Butor étoilé, le Martin-pêcheur d'Europe ou le Phragmite des joncs, qui sont inféodés aux milieux humides, ne fréquenteront pas les zones du projet. A l'inverse, nous constatons que le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Busard des roseaux, la Bondrée apivore, le Rougequeue à front blanc ou encore le Traquet motteux, cités régulièrement dans les zones d'intérêt écologique référencées dans l'aire d'étude éloignée, sont sujets à exploiter les territoires ouverts de l'aire d'étude immédiate pour les activités de chasse et les transits depuis les sites de nidification.
- 2- Les données ornithologiques communales pour la période 2010-2017, issues du SIRF (Système d'Information Régional sur la Faune).
- 3- Notre expérience de terrain dans la région Nord-Pas-de-Calais (plus de huit années d'expertise), associée à la répartition connue des populations avifaunistiques nicheuses de la région, nous amène à considérer la présence possible dans la zone du projet d'autres espèces patrimoniales nicheuses, en considérant aussi les caractéristiques paysagères du site. Ainsi, des espèces comme le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, le Faucon crécerelle, la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis, ou le Verdier d'Europe, que nous savons bien présents dans la région, occupent potentiellement l'aire d'étude immédiate en période de reproduction.

Le degré de potentialité de présence d'une espèce dans l'aire d'étude immédiate est fondé sur la répartition plus ou moins forte de sa population en région Nord-Pas-de-Calais et des caractéristiques paysagères du site étudié qui correspondent plus ou moins à ses exigences écologiques. Des espèces telles que le Bruant jaune ou le Chardonneret élégant, communes et répandues sur le territoire régional et national, sont probablement présentes dans le secteur d'étude rapproché. En revanche, des espèces telles que la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Moineau friquet ou le Tarier des prés, jugées plus rares au niveau régional, présentent des potentialités de présence moindre dans l'aire d'étude immédiate. Dans ce cas, leur présence sera évaluée de possible et non de probable sur le secteur.

Figure 11 : Inventaire des espèces d'intérêt patrimonial potentiellement nicheuses dans l'aire d'étude immédiate

Eankasa	Probabilité	Statut	Directive	L	.R Franc	e	LR NPDC
Espèces	de présence	national	Oiseaux	N	Н	DP	LKNPDC
Alouette des champs	Probable	GC	OII/2	NT	LC	NA	En déclin
Bondrée apivore	Possible	PN	OI	LC		LC	
Bouvreuil pivoine	Possible	PN		VU	NA		
Bruant jaune	Probable	PN		VU	NA	NA	En déclin
Busard cendré	Possible	PN	OI	NT		NA	
Busard des roseaux	Possible	PN	OI	NT		NA	
Busard Saint-Martin	Probable	PN	OI	LC	NA	NA	En déclin
Chardonneret élégant	Probable	PN		VU	NA	NA	Non menacé
Chevêche d'Athéna	Possible	PN		LC			En déclin
Cochevis huppé	Possible	PN		LC			En déclin
Effraie des Clochers	Possible	PN		LC			En déclin
Goéland argenté	Probable	PN	OII	NT	LC	NA	Rare
Goéland cendré	Possible	PN	OII	EN			Rare
Hibou des marais	Possible	PN	OI	VU	NA	NA	En danger
Hirondelle rustique	Probable	PN		NT		DD	En déclin
Linotte mélodieuse	Probable	PN		VU	NA	NA	En déclin
Moineau friquet	Possible	PN		EN			En déclin
Perdrix grise	Probable	GC	OII/1 OIII/2 OIII/3	LC			En déclin
Pipit des arbres	Probable	PN		LC		DD	En déclin
Pipit farlouse	Possible	PN		VU	DD	NA	
Pouillot fitis	Probable	PN		NT		DD	
Rougequeue à front blanc	Possible	PN		LC		NA	En déclin
Tarier des prés	Possible	PN		VU		DD	Vulnérable
Tarier pâtre	Probable	PN		NT	NA	NA	En déclin
Tourterelle des bois	Probable	GC	OII/2	LC			En déclin
Traquet motteux	Probable	PN		NT		DD	Vulnérable
Vanneau huppé	Probable	GC	OII/2	NT	LC	NA	En déclin
Verdier d'Europe	Probable	PN		VU	NA	NA	Non menacé

<u>Définition des statuts de protection et de conservation</u>:

✓ Statut national

GC: gibier chassable PN: protection nationale EN: espèce classée nuisible SJ: sans statut juridique

Directive oiseaux

OI: espèce menacée ou vulnérable bénéficiant de mesures de protection

OII/1: espèce pouvant être chassée dans l'espace géographique d'application de la directive

OII/2 : espèce pouvant être chassée seulement dans les états membres pour lesquels elle est mentionnée.

OIII/1: commerce et détention réglementés OIII/2 : commerce et détention réglementés et limités

OIII/3: espèce pour laquelle des études doivent déterminer le statut biologique conséquences de sa commercialisation.

Liste rouge nationale (UICN, septembre 2016)

N: nicheur; H: hivernant, DP: de passage

CR: En danger critique de disparition. Les risques de disparition semblent, pour de telles espèces, pouvoir survenir au cours des dix prochaines années, tout particulièrement si rien n'est fait pour les conserver, atténuer les menaces, ou si aucune reprise démographique n'est constatée.

EN: En danger de disparition. Les risques de disparition peuvent alors être estimés à quelques dizaines d'années tout au plus.

VU : Vulnérable (espèce dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace).

NT : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes).

NA: Non applicable. Espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente (en général après 1500) ou présente dans la région considérée uniquement de manière occasionnelle ou marginale.

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge).

2. Protocole de l'étude ornithologique

2.1. Calendrier des passages sur site

L'expertise ornithologique s'est traduite par des investigations réalisées au cours d'un cycle biologique complet : en période hivernale, en période des migrations prénuptiales, en période de nidification et en période des migrations postnuptiales. Des passages complémentaires ont été réalisés en 2020 : 2 passages en période hivernale, 5 passages en phase de nidification et 2 passages durant la période des migrations postnuptiales.

Le tableau suivant dresse le calendrier des passages d'étude des oiseaux.

Figure 12 : Calendrier des passages d'observation de l'avifaune

Dates des passages	Passages	Thèmes des observations
31 août 2016	PN1	
08 septembre 2016	PN2	
20 septembre 2016	PN3	
06 octobre 2016	PN4	Migrations postpuntials
21 octobre 2016	PN5	- Migrations postnuptiales
02 novembre 2016	PN6	
21 août 2020	PN7	
31 août 2020	PN8	
28 décembre 2016	H1	
18 janvier 2017	H2	Période hivernale
07 février 2020	Н3	Periode nivernale
14 février 2020	H4	
14 mars 2017	PN1	
21 mars 2017	PN2	
24 mars 2017	PN3	Minustiana prémuntiales
05 avril 2017	PN4	- Migrations prénuptiales
14 avril 2017	PN5	
21 avril 2017	PN6	
25 avril 2017	Noc1	Avifaune nocturne

Dates des passages	Passages	Thèmes des observations
18 mai 2017	N1	
01 juin 2017	N2	
22 juin 2017	N3	
14 mai 2020	N4	Période de nidification
28 mai 2020	N5	- I enoue de mambation
9 juin 2020	N6	
24 juin 2020	N7	
10 juillet 2020	N8	

Le tableau présenté ci-après dresse une synthèse des conditions météorologiques rencontrées à chaque passage sur le site.

Figure 13 : Synthèse des conditions météorologiques par date de passage sur site

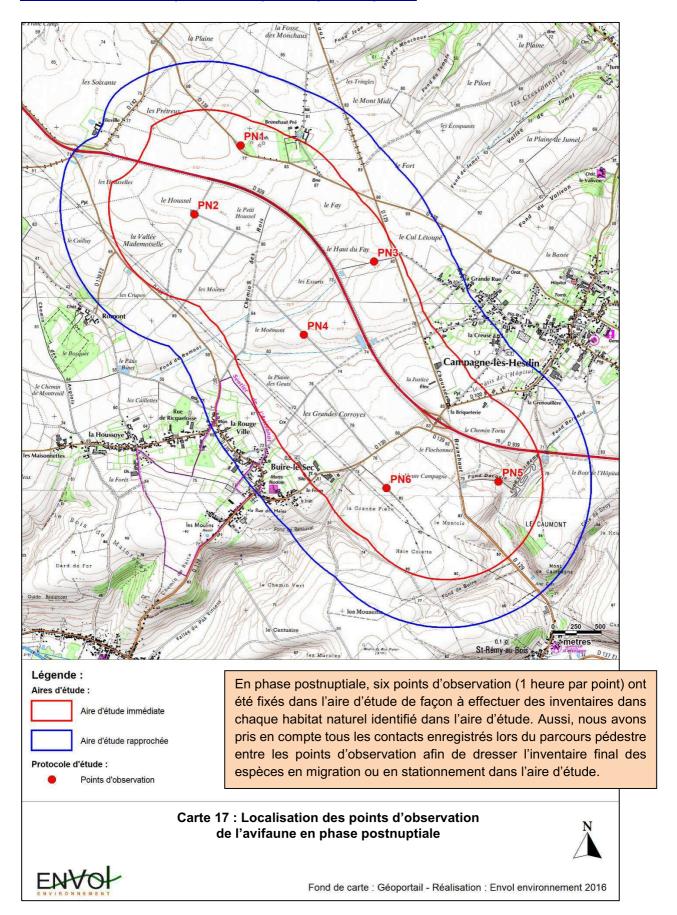
	Dates	Nébulosité	T°C	Vent	Visibilité
1	31 août 2016	Dégagé	12°C à 23°C	Faible	Bonne
2	08 septembre 2016	Dégagé	13°C à 20°C	Faible	Bonne
3	20 septembre 2016	Couvert	12°C à 21°C	Faible	Bonne
4	06 octobre 2016	Dégagé	04°C à 11°C	Modéré	Bonne
5	21 octobre 2016	Couvert	08°C à 10°C	Faible	Bonne
6	02 novembre 2016	Dégagé	06°C à 13°C	Faible à modéré	Bonne
7	21 août 2020	Couvert	21°C à 27°C	Faible à modéré	Bonne
8	31 août 2020	Couvert	11°C à 12°C	Modéré à fort	Bonne
9	28 décembre 2016	Dégagé	-1°C à 09°C	Faible à modéré	Bonne
10	18 janvier 2017	Dégagé	-4°C à 0°C	Faible à modéré	Bonne
11	07 février 2020	Dégagé	-01°C à 4°C	Faible	Bonne
12	14 février 2020	Dégagé	02°C à 06°C	Faible à fort	Bonne
13	14 mars 2017	Couvert	07 à 09°C	Faible	Bonne
14	21 mars 2017	Couvert	06 à 08°C	Modéré	Bonne
15	24 mars 2017	Couvert	07 à 10°C	Faible à modéré	Bonne
16	05 avril 2017	Couvert	05 à 10°C	Modéré	Bonne
17	14 avril 2017	Couvert	06 à 11°C	Faible à modéré	Bonne
18	21 avril 2017	Couvert	07 à 13°C	Faible à modéré	Bonne
19	25 avril 2017	Dégagé	03°C	Faible	Bonne

	Dates	Nébulosité	T°C	Vent	Visibilité
20	18 mai 2017	Couvert	12 à 15°C	Faible à modéré	Bonne
21	01 juin 2017	Dégagé	11 à 25°C	Faible	Bonne
22	22 juin 2017	Dégagé	17 à 22°C	Faible	Bonne
23	14 mai 2020	Dégagé	01 à 14°C	Nul à fort	Bonne
24	28 mai 2020	Dégagé	11 à 17°C	Faible à modéré	Bonne
25	9 juin 2020	Couvert	05 à 18°C	Faible	Bonne
26	24 juin 2020	Dégagé	16 à 27°C	Faible à modéré	Bonne
27	10 juillet 2020	Couvert	16 à 18°C	Modéré à fort	Bonne

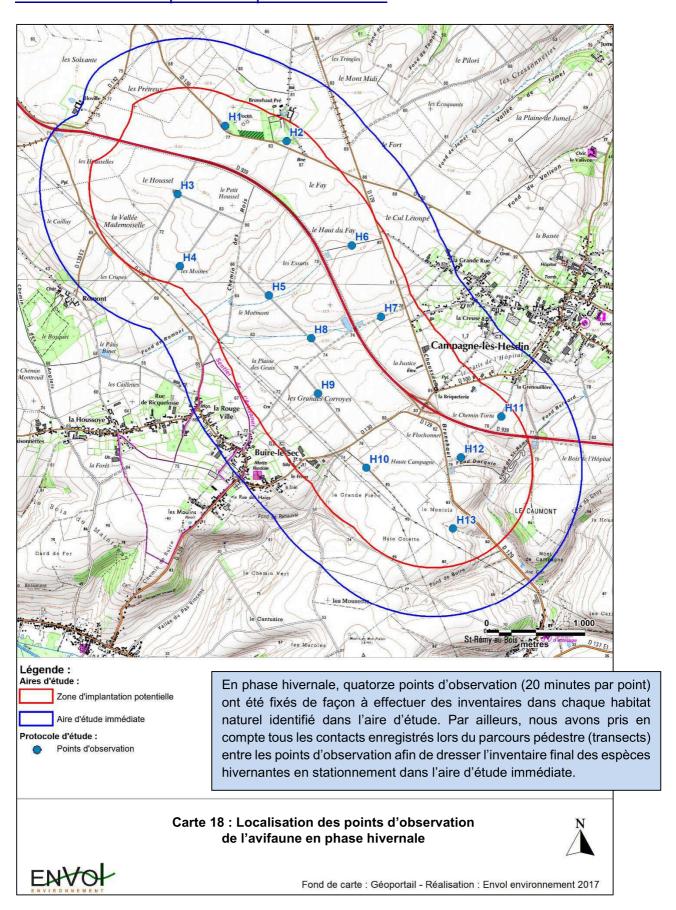
2.2. Le matériel employé

Pour réaliser les relevés, nous employons une longue-vue Kite SP ED 82 mm et des jumelles 10X42 (Kite). Nous utilisons également un appareil photographique numérique de type Nikon D90 couplé à un objectif 70-300 mm, de façon ponctuelle, pour photographier certaines espèces observées afin d'illustrer le rapport d'étude final.

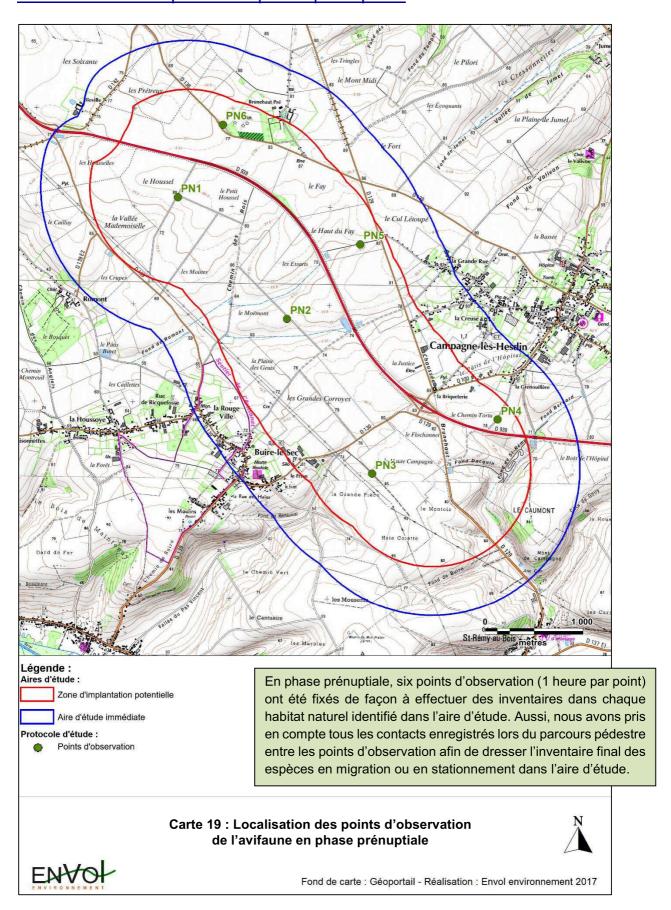
2.3. Protocole d'expertise en phase postnuptiale



2.4. Protocole d'expertise en phase hivernale



2.5. Protocole d'expertise en phase prénuptiale



2.6. Protocole d'expertise en phase nuptiale

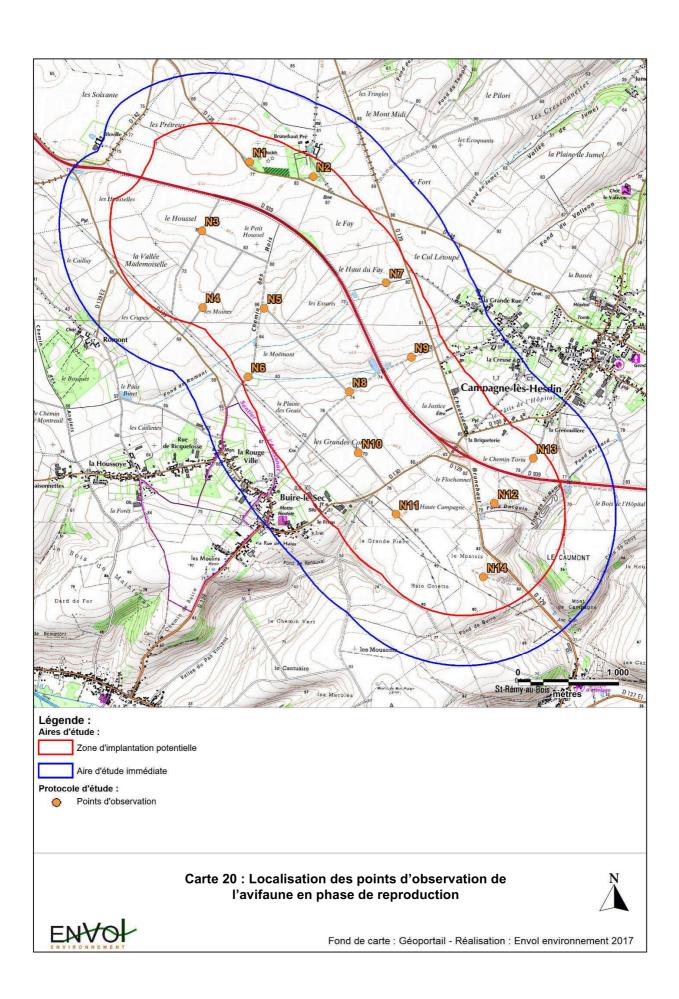
En phase de nidification, 14 points d'observation (20 minutes par point) ont été fixés (Carte 20) de façon à effectuer des inventaires dans chaque habitat naturel identifié dans l'aire d'étude immédiate. Ce protocole correspond à la méthode des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) qui consiste pour un observateur à rester immobile pendant plusieurs minutes (20 minutes) et à noter tous les contacts avec les oiseaux (sonores et visuels).

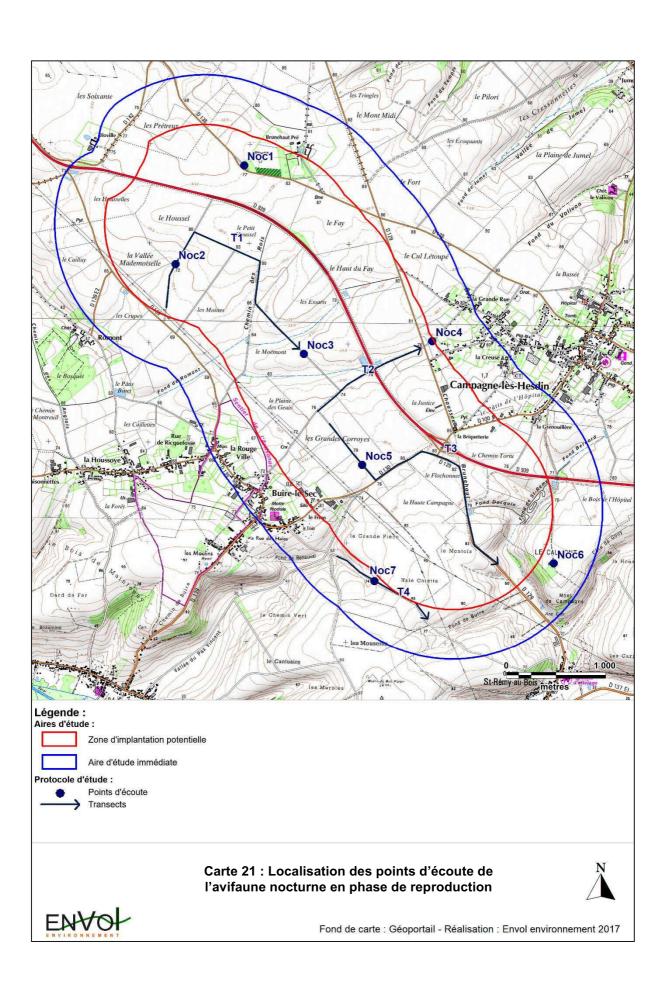
Par ailleurs, nous avons pris en compte tous les contacts enregistrés lors du parcours pédestre entre les points d'observation afin de dresser l'inventaire final des espèces nicheuses de la zone d'implantation du projet. A chaque passage sur site (espacé entre 3 et 4 semaines), les relevés IPA ont débuté dès le lever du jour pendant environ 6 heures.

Au terme de chaque session d'observation, une attention toute particulière a été portée à l'observation des rapaces qui deviennent généralement plus actifs aux premiers rayons de chaleur (excepté pour les busards qui, d'après notre expérience de terrain, montrent un niveau d'activité supérieur sitôt après le lever du soleil). L'étude des busards a donc été réalisée simultanément au protocole IPA et lors des transects de recherche entre les points d'écoute. Pour les autres rapaces (Buse variable, Epervier d'Europe, Milan noir, Milan royal...), un parcours réalisé en fin des sessions IPA, en voiture et à allure réduite sur l'ensemble du site, a permis de compléter notre inventaire des rapaces diurnes présents.

Une attention toute particulière a été portée aux comportements observés de l'avifaune en phase de reproduction pour déterminer les probabilités de nidification des spécimens vus sur le site (parades nuptiales, constructions de nids, accouplements, nourrissage de jeunes...). De même, nous avons suivi très scrupuleusement les déplacements des rapaces contactés pour éventuellement déceler la présence de sites de nidification, des busards par exemple.

Enfin, l'écoute et l'observation des oiseaux nocturnes ont été réalisées lors d'un passage idoine le 24 avril 2017, mais aussi simultanément aux prospections de nuits relatives à l'étude des chiroptères. Le protocole de prospection de l'avifaune nocturne s'est traduit par le suivi de 7 points d'écoute de 10 minutes ainsi que 4 transects réalisés en voiture à allure réduite (Carte 21).

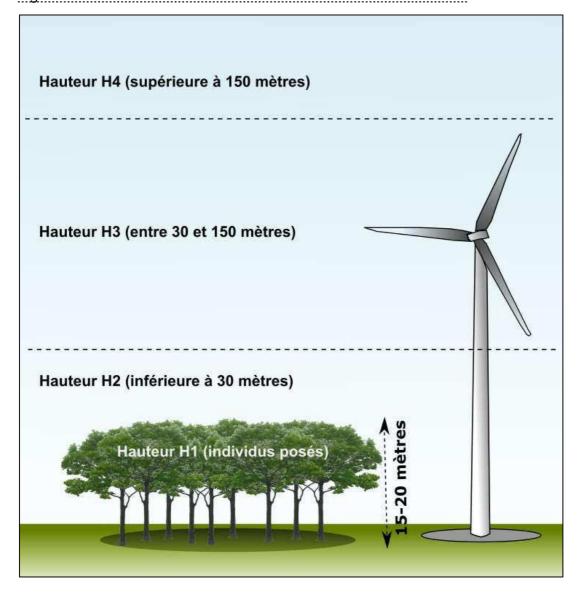




2.7. Méthode d'évaluation des hauteurs de vol

Dans le cadre du projet éolien de Buire-le-Sec, les structures arborées ont été les plus utilisées pour l'évaluation des hauteurs de vols. A partir d'une lisière ou d'un alignement d'arbres d'une hauteur moyenne de 15 mètres, nous estimons la hauteur des passages des oiseaux observés dans l'entourage des étalons de mesures (arbres). Bien entendu, une marge d'erreur de quelques mètres existe lors de l'évaluation de la hauteur de vol d'un spécimen observé. Celle-ci s'estime à plus ou moins 10 mètres mais dans une logique conservatrice, nous privilégions très largement la classe d'altitude liée à la hauteur moyenne du rayon de rotation des pales des éoliennes (entre 30 et 150 mètres) lorsqu'un individu survole le site. Dans le cas du projet éolien de Buire-le-Sec, la forte majorité des populations en déplacement au-dessus de la hauteur maximale des éléments boisés (environ 15 mètres) a été considérée dans la catégorie H3 (entre 30 et 150 mètres) car dans tous les cas, nous savons que ces oiseaux sont capables de survoler la zone du projet à ces hauteurs.

Figure 14 : Illustration de la méthode d'estimation des hauteurs de vol



2.8. Limites de l'étude ornithologique

Plusieurs facteurs sont susceptibles de limiter l'exhaustivité de l'étude de par leur influence directe ou indirecte sur le comportement des oiseaux et la qualité des observations.

1- Le choix du protocole de dénombrement

Le protocole d'étude est un élément important qu'il est nécessaire d'appliquer très rigoureusement afin d'obtenir les résultats les plus représentatifs possibles des populations étudiées. Dès lors, la sélection des postes d'observation doit alors être définie pour chaque période de l'année et adaptée aux comportements des individus selon les périodes de reproduction, de migration et d'hivernage. Aussi, la durée des sessions et l'horaire auquel les observations sont réalisées constituent l'une des principales contraintes du protocole. Le comportement des oiseaux est en effet très différent selon le moment de la journée. Les individus sont, par exemple, bien plus actifs au cours du chorus matinal, période comprise entre le lever du soleil et 10h00. La variation temporelle des observations aura donc des conséquences sur les données récoltées. Dans le cadre de la présente expertise, nous avons rigoureusement adapté le protocole et les horaires d'observation aux comportements de l'avifaune selon les grandes phases du cycle biologique de ces taxons :

- En phase des migrations, les postes d'observation ont été placés sur les parties les plus élevées du site et en milieu ouvert pour permettre à l'enquêteur d'avoir une vue d'ensemble de la zone du projet et des oiseaux migrateurs la survolant. Durant les périodes migratoires, des transects ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude en vue d'y recenser d'éventuels regroupements pré ou postnuptiaux.
- La répartition des points d'observation a visé l'étude de l'occupation de chaque type d'habitat par le peuplement avifaunistique, en couvrant le plus largement possible la zone du projet. Aussi, nous signalons que pour chaque phase d'étude, l'ordre de visites des points d'observation/écoute a été inversé à chaque passage sur site de façon à considérer les variations temporelles et spatiales des populations avifaunistiques.
- Enfin, les observations ont systématiquement débuté dans les premiers moments suivant le lever du soleil, phase durant laquelle l'activité avifaunistique est généralement la plus élevée. Aussi, des transects d'observation complémentaires ont été effectués à l'issue des échantillonnages protocolaires pour enrichir notre inventaire des rapaces qui sont assez actifs aux périodes les plus chaudes de la journée.

Nous estimons que la méthodologie mise en place a fortement limité les biais liés à la variabilité des comportements de l'avifaune selon les phases du cycle biologique et les genres d'espèces ainsi qu'à la typologie de la zone du projet (taille, relief et végétation).

2- L'observateur

Chaque observateur est unique, avec ses qualités et ses limites. Le fait d'avoir plusieurs participants pour un secteur donné augmente le nombre d'observations et réduit les erreurs, chaque observateur étant en mesure d'apporter ses connaissances. Plusieurs ornithologues du bureau d'études Envol Environnement sont intervenus successivement ou simultanément sur la zone du projet. Chacun est doté de fortes connaissances ornithologiques acquises par plusieurs années d'expérience sur le terrain et notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais.

3- L'habitat

La composition de l'habitat avoisinant les points d'observation peut être considérée comme une limite à l'étude ornithologique. En effet, la structure de la végétation peut constituer une contrainte à l'observation visuelle des individus. Les bruits environnants (rivière, route...) peuvent également altérer la perception des sons émis par les individus. Dans notre cas, aucun facteur spécifique à la zone du projet et à ses environs n'a limité la qualité et l'exhaustivité de nos observations. Par rapport à la typologie du site et aux structures végétales le composant, les points d'observation en période des migrations ont été placés de façon à dominer au maximum la végétation tandis qu'au cours des phases de reproduction et hivernale, les végétations hautes et/ou denses n'ont pas formé une contrainte pour l'observateur mais au contraire des lieux d'inventaire pour les oiseaux associés à ces végétations. Pour autant, le feuillage a parfois limité l'identification à première vue de spécimens ; l'étude du chant et/ou du cri intervenant dans ce cas pour limiter cette lacune.

4- La météo (biais sur les oiseaux et l'observateur)

La météo constitue l'une des principales limites à l'étude ornithologique. Des conditions météorologiques défavorables (neige, humidité, vent fort, pluie, brouillard, températures extrêmes) rendent les observations très difficiles voire impossibles. Le manque de luminosité et une mauvaise visibilité réduisent nettement la qualité des observations. Dans notre cas, les passages d'observation ont été réalisés dans des conditions normales pour l'étude des oiseaux. Certaines visites sur site ont été décalées au vu des prévisions météorologiques ou des conditions défavorables rencontrées subitement sur la zone d'implantation du projet.

5- Les dates d'inventaire

Nous relevons que les prospections relatives à l'avifaune ont été conduites sur plusieurs années distinctes, en 2016/2017 puis en 2020 pour des compléments en phase hivernale, en période de reproduction puis en phase postnuptiale. De par l'absence de modification des milieux naturels composant l'aire d'étude entre ces années, nous jugeons que les fonctionnalités ornithologiques potentielles du site sont restées semblables au fil des années. Autrement dit, la répartition des inventaires selon deux campagnes de prospections n'a nullement désavantagé l'exhaustivité des observations et l'analyse des enjeux ornithologiques. Il est envisageable d'estimer des effets du contexte dans lequel les prospections ont été réalisées en 2016/2017 puis en 2020. Durant chaque campagne d'observation, des perturbations étaient constatées : la construction du parc éolien des 12 machines en 2017 et le fonctionnement de ce même parc éolien durant les visites de 2020. Nous soulignons que les suivis des points de prospection en 2017 se sont organisés de façon à ce que les observations s'éloignent le plus significativement possible des zones en travaux, c'est-à-dire en fonction du phasage des aménagements au cours des journées sur site.

3. Résultats des expertises de terrain

3.1. Note relative à l'évaluation de la patrimonialité des espèces observées dans l'aire d'étude immédiate

Outre les facteurs liés à l'abondance d'une population donnée et à la fonctionnalité du site pour tel ou tel oiseau, le niveau d'enjeu défini pour chaque espèce observée s'appuie sur le niveau de patrimonialité qui lui est attribué. Nous jugeons qu'une espèce présente un intérêt patrimonial dès lors qu'elle répond à l'un et/ou l'autre des critères présentés ci-dessous :

- 1- L'espèce est inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Il s'agit alors d'une espèce d'intérêt communautaire pour laquelle des zones de protection spéciale (ZPS) sont mises en place en Europe (via le réseau européen Natura 2000).
- 2- L'espèce souffre en France et/ou en région d'un état de conservation défavorable. Ces statuts sont définis par l'UICN et par la liste rouge régionale. Pour une espèce sédentaire ou migratrice partielle observée sur le site, nous retenons systématiquement le statut défini pour les populations nationales nicheuses (car potentiellement nicheuse en France).

Nous précisons que pour les périodes postnuptiales et hivernales, seule la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs est prise en compte. Pour la période des migrations prénuptiales et celle de nidification, les deux listes rouges (nationales et régionales) sont prises en compte.

La patrimonialité des espèces recensées peut être hiérarchisée selon les modalités définies via le tableau présenté ci-après.

Figure 15 : Définition des niveaux de patrimonialité

Niveau de patrimonialité	Facteurs
Très fort	• Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse en danger critique d'extinction tandis que l'espèce est observée sur le site en période de reproduction.
Tres tort	• Niveau d'enjeu défini pour le Milan royal qui est inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux, quasi menacé dans le Monde, vulnérable en tant qu'hivernant et nicheur en France.
	● Inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux et protégé .
	• Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse en danger critique d'extinction tandis que l'espèce est observée sur le site hors période de reproduction.
Fort	• Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse en danger d'extinction tandis que l'espèce est observée sur le site en période de reproduction.
	• Espèce observée sur le site en phase de nidification considérée comme en danger critique d'extinction dans la région .

Niveau de patrimonialité	Facteurs
	• Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse en danger d'extinction tandis que l'espèce est observée sur le site hors période de reproduction.
Modéré à fort	 Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse vulnérable tandis que l'espèce est observée sur le site en période de nidification.
	• Espèce observée sur le site en phase de nidification considérée comme en danger dans la région
Modéré	 Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse vulnérable tandis que l'espèce est observée sur le site hors période de reproduction.
	 Espèce observée sur le site en phase de nidification considérée comme vulnérable dans la région
Faible à modéré	• Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse quasi- menacée tandis que l'espèce est observée sur le site en période de reproduction.
	• Espèce observée sur le site en phase de nidification considérée comme rare, en déclin ou quasi-menacée dans la région .
Faible	Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse quasimenacée tandis que l'espèce est observée sur le site hors période de reproduction.
	Préoccupation mineure pour l'espèce étudiée mais néanmoins protégée.
Très faible	• Espèce chassable (malgré toute inscription à l'annexe I de la Directive Oiseaux) et observée durant les périodes des migrations postnuptiales et hivernale.

3.2. Inventaire complet des espèces observées

Le tableau ci-dessous liste les 94 espèces d'oiseaux et trois espèces de non identifiées (Busard sp., Goéland sp. et Grive sp.) contactées sur le site.

Figure 16 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce observée

			Ef	fectifs re	censés			LR N-P-de-C	LR	Liste	Rouge F (IUCN)		Liste rouge	Statut	Directive
Espèces	Hiver 2016- 2017	Hiver 2020	Prénup 2017	Nup (max) 2017	Nup (max) 2020	Postnup 2016	Postnup 2020	2012	N/P-de-C 2017	N	Н	DP	Europe (IUCN)	juridique français	"Oiseaux"
Accenteur mouchet	2	3	15	9	4	20		Non menacé	LC	LC	NA	-	LC	PN	-
Alouette des champs	103	218	113	61	90	157	12	En déclin	VU	NT	LC	NA	LC	GC	OII
Alouette Iulu						2		Vulnérable	CR	LC	NA	-	LC	PN	OI
Autour des palombes							1	Localisé	VU	LC	NA	NA	LC	PN	-
Bergeronnette grise	1	14	48	4	6	18	4	Non menacée	NT	LC	NA	-	LC	PN	-
Bergeronnette printanière			7	20	14	15	23	Non menacée	VU	LC	-	DD	LC	PN	-
Bruant jaune	58	33	46	12	10	23	6	En déclin	VU	VU	NA	NA	LC	PN	=
Bruant proyer	6	6	52	15	10	47		Non menacé	EN	LC			LC	PN	=
Busard des roseaux			1		3	5	6	Non menacé	VU	NT	NA	NA	LC	PN	OI
Busard Saint-Martin		1	3		1	4		En déclin	EN	LC	NA	NA	NT	PN	OI
Busard sp.					1			-	-	-	-	-	-	-	-
Buse variable	2	6	17	2	4	13	1	Non menacée	LC	LC	NA	NA	LC	PN	=
Caille des blés				5	1	1		Non menacée	DD	LC		NA	LC	GC	OII
Canard colvert			3	13				Non menacé	LC	LC	LC	NA	LC	GC	OII ; OIII
Chardonneret élégant	2		27		3	2		Non menacé	NT	VU	NA	NA	LC	PN	-
Chevalier aboyeur				4				-	-	-	NA	LC	LC	GC	OII
Choucas des tours			5		2	36		Non menacé	LC	LC	NA	-	LC	PN	-
Cigogne blanche			1		1			En danger	VU	LC	NA	NA	LC	PN	OI
Combattant varié						4		Disparue	NA	NA	NA	NT	LC	GC	OI ; OII

			Ef	fectifs re	censés			- LR N-P-de-C	LR	Liste	Rouge F (IUCN)	France	Liste	Statut	Directive
Espèces	Hiver 2016- 2017	Hiver 2020	Prénup 2017	Nup (max) 2017	Nup (max) 2020	Postnup 2016	Postnup 2020	2012	N/P-de-C 2017	N	Н	DP	rouge Europe (IUCN)	juridique français	Directive "Oiseaux"
Corbeau freux		251	3		4	5		Non menacé	NT	LC	LC	-	LC	EN	OII
Corneille noire	72	40	158	21	18	177	38	Non menacée	LC	LC	NA	-	LC	EN	OII
Courlis corlieu						4	12	-	-	-	NA	VU	LC	GC	OII
Epervier d'Europe						4		Non menacé	LC	LC	NA	NA	LC	PN	
Etourneau sansonnet	200	7	6	205	36	2751		Non menacé	VU	LC	LC	NA	LC	EN	OII
Faisan de Colchide	7	2	53	12	6	29		Localisé	LC	LC	-	-	LC	GC	OII ; OIII
Faucon crécerelle	4	2	11	1	1	9	3	Non menacé	VU	NT	NA	NA	LC	PN	-
Faucon émerillon		1						-	-	-	DD	NA	LC	PN	OI
Faucon hobereau				1		2		Non menacé	VU	LC	-	NA	LC	PN	-
Faucon pèlerin				1		1		En danger	VU	LC	NA	NA	LC	PN	OI
Fauvette à tête noire			11	16	12		3	Non menacée	LC	LC	NA	NA	LC	PN	-
Fauvette babillarde					2			Non menacée	LC	LC	-	NA	LC	PN	-
Fauvette des jardins					1			Non menacée	LC	NT	-	DD	LC	PN	-
Fauvette grisette			2	17	17	2	2	Non menacée	LC	LC	-	DD	LC	PN	-
Gallinule Poule-d'eau		1		1				Non menacée	LC	LC	NA	NA	LC	GC	OII
Geai des chênes	1	2	4	1	2	2		Non menacé	LC	LC	NA	-	LC	EN	OII
Goéland argenté	275	37	11	6	6	1509	134	Localisé	VU	NT	NA	-	NT	PN	OII
Goéland brun		2	138		174	348	349	Rare	NT	LC	LC	NA	LC	PN	OII
Goéland cendré						152		Rare	VU	EN	LC	-	LC	PN	OII
Goéland leucophée						8	57	Localisé	-	LC	NA	NA	LC	PN	OII
Goéland marin			1			3		-	EN	LC	NA	NA	LC	PN	OII
Goéland pontique					1			-	-	-	-	-	LC	PN	-
Goéland sp.			8		53		6	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Cormoran		4	38			42		Localisé	LC	LC	LC	NA	LC	PN	OII
Grimpereau des jardins	1	3	5	1	2	1	2	Non menacé	LC	LC			LC	PN	-

			Ef	fectifs re	censés			- LR N-P-de-C 2012	LR	Liste	Rouge I (IUCN)		Liste	Statut	Directive "Oiseaux"
Espèces	Hiver 2016- 2017	Hiver 2020	Prénup 2017	Nup (max) 2017	Nup (max) 2020	Postnup 2016	Postnup 2020		N/P-de-C 2017	N	н	DP	rouge Europe (IUCN)	juridique français	
Grive draine		3		2	2			Non menacée	NT	LC	NA	NA	LC	GC	OII
Grive litorne	42	1				20		Non menacée	DD	LC	LC		LC	GC	OII
Grive mauvis						405		-	-	-	LC	NA	NT	GC	OII
Grive musicienne	5	12	9	2	4	56		Non menacée	LC	LC	NA	NA	LC	GC	OII
Grive sp.						4		-	-	-	-	-	-	-	-
Héron cendré			1	1	3	1		Localisé	LC	LC	NA	NA	LC	PN	-
Hibou moyen-duc					1			Non menacé	LC	LC	NA	NA	LC	PN	-
Hirondelle rustique			2	5	5	346	47	En déclin	VU	NT	-	DD	LC	PN	-
Hypolaïs ictérine					2			En déclin	EN	VU	-	NA	LC	PN	-
Hypolaïs polyglotte				3	5			Non menacé	LC	LC	-	NA	LC	PN	-
Linotte mélodieuse	22	17	94	43	32	163	111	Non menacée	VU	VU	NA	NA	LC	PN	-
Martinet noir				1	4			Non menacé	NT	NT	-	DD	LC	PN	-
Merle noir	21	14	45	26	13	19	5	Non menacé	LC	LC	NA	NA	LC	GC	OII
Mésange à longue queue		7		3				Non menacée	LC	LC	-	NA	LC	PN	-
Mésange bleue	6	6	8	18	5	8	1	Non menacée	LC	LC	-	NA	LC	PN	-
Mésange charbonnière	15	6	18	6	1	9	2	Non menacée	LC	LC	NA	NA	LC	PN	-
Mésange nonnette		1	1			1		Non menacée	LC	LC	-	-	LC	PN	-
Moineau domestique			4	6	94	10	21	Non menacé	NT	LC	-	NA	LC	PN	-
Mouette mélanocéphale					36			Rare	LC	LC	NA	NA	LC	PN	OI
Mouette rieuse	504			3	190	234	362	Localisée	LC	NT	LC	NA	LC	PN	OII
Œdicnème criard						1		Vulnérable	CR	LC	NA	NA	LC	PN	OI
Ouette d'Egypte			1					-	NA	NA	-	-	-	GC	-
Perdrix grise	13	7	25	7	6	48	1	En déclin	NT	LC	-	-	LC	GC	OII ; OIII
Petit Gravelot				2				Non menacé	VU	LC	-	NA	LC	PN	-



			Ef	fectifs re	censés			- LR N-P-de-C 2012	LR	Liste	Rouge I (IUCN)		Liste	Statut	Directive "Oiseaux"
Espèces	Hiver 2016- 2017	Hiver 2020	Prénup 2017	Nup (max) 2017	Nup (max) 2020	Postnup 2016	Postnup 2020		N/P-de-C 2017	N	Н	DP	rouge Europe (IUCN)	juridique français	
Phragmite des joncs						1		Vulnérable	LC	LC	-	DD	LC	PN	-
Pic épeiche				1	1			Non menacé	LC	LC	NA	-	LC	PN	-
Pic vert		2	4	1	1		1	En déclin	LC	LC	-	-	LC	PN	-
Pie bavarde	2	4	2	2	2			Non menacée	LC	LC	-	-	LC	EN	OII
Pigeon biset domestique			12		26			Non menacé	-	-	-	-	LC	GC	OII
Pigeon colombin			1	1	3	1		Non menacé	NT	LC	NA	NA	LC	GC	OII
Pigeon ramier	47	24	76	25	17	27	50	Non menacé	LC	LC	LC	NA	LC	GC	OII ; OIII
Pinson des arbres	54	29	44	17	19	398	9	Non menacé	LC	LC	NA	NA	LC	PN	-
Pinson du Nord						5		-	-		DD	NA	LC	PN	-
Pipit farlouse	3	17	53	4	1	103		Non menacé	VU	VU	DD	NA	NT	PN	-
Pipit spioncelle				1		2		-	-	LC	NA	NA	LC	PN	-
Pluvier doré	99					334	8	-	-	-	LC	-	LC	GC	OI ; OII ; OIII
Pouillot fitis			3					Non menacé	VU	NT		DD	LC	PN	-
Pouillot véloce			23	8	4	5	3	Non menacé	LC	LC	NA	NA	LC	PN	-
Roitelet à triple bandeau			1					Non menacé	LC	LC	NA	NA	LC	PN	-
Rossignol philomèle				1	1			Non menacé	NT	LC		NA	LC	PN	-
Rougegorge familier	18	17	12	1	7	12		Non menacé	LC	LC	NA	NA	LC	PN	-
Rougequeue noir			1		1			Non menacé	LC	LC	NA	NA	LC	PN	-
Sarcelle d'hiver					4			En danger	CR	VU	LC	NA	LC	GC	OII ; OII
Sittelle torchepot	1	4	3	1		3	1	Non menacée	LC	LC	-	-	LC	PN	-
Tadorne de Belon			2	2				Localisé	NT	LC	LC	-	LC	PN	-
Tarier des prés						12		Vulnérable	RE	VU	-	DD	LC	PN	-
Tarier pâtre		1	1	2		2		En déclin	NT	NT	NA	NA	LC	PN	-
Tourterelle des bois				1	4			En déclin	EN	VU	-	NA	VU	GC	OII

			Ef	fectifs re	censés			LR N-P-de-C	LR	Liste Rouge France (IUCN)			Liste	Statut	- · · ·
Espèces	Hiver 2016- 2017	Hiver 2020	Prénup 2017	Nup (max) 2017	Nup (max) 2020	Postnup 2016	Postnup 2020		N/P-de-C	N	н	DP	Furope (IUCN)	juridique français	Directive "Oiseaux"
Tourterelle turque					1	5		Non menacée	LC	LC	-	NA	LC	GC	OII
Traquet motteux			10		1	4		Vulnérable	CR	NT	-	DD	LC	-	-
Troglodyte mignon	2	6	15	9	8	15	2	Non menacé	LC	LC	NA	-	LC	PN	-
Vanneau huppé	15			2		1240		En déclin	LC	NT	LC	NA	VU	GC	OII
Verdier d'Europe	1		73	3		4	1	Non menacé	NT	VU	NA	NA	LC	PN	-
Total	1604	811	1331	_		8894	1284			•			•		

En gras, les espèces qui présentent une patrimonialité

NB : La liste rouge régionale fait référence aux statuts ornithologiques en période de nidification uniquement.

<u>Définition des statuts de protection et de conservation</u>:

✓ Statut national

GC : gibier chassable PN : protection nationale EN : espèce classée nuisible SJ : sans statut juridique

✓ Directive oiseaux

OI : espèce menacée ou vulnérable bénéficiant de mesures de protection

OII/1 : espèce pouvant être chassée dans l'espace géographique d'application de la directive

OII/2: espèce pouvant être chassée seulement dans les états membres pour lesquels elle est mentionnée.

OIII/1: commerce et détention réglementés **OIII/2**: commerce et détention réglementés et limités

OIII/3 : espèce pour laquelle des études doivent déterminer le statut biologique et les conséquences de sa commercialisation.

✓ Liste rouge (UICN, juin 2016)

N: nicheur; H: hivernant, DP: de passage

CR: En danger critique de disparition. Les risques de disparition semblent, pour de telles espèces, pouvoir survenir au cours des dix prochaines années, tout particulièrement si rien n'est fait pour les conserver, atténuer les menaces, ou si aucune reprise démographique n'est constatée.

EN: En danger de disparition dans la région. Les risques de disparition peuvent alors être estimés à quelques dizaines d'années tout au plus.

NT: Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).

VU: espèce dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace.

LC: Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

DD: Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes).

NA: Non applicable. Espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente (en général après 1500) ou présente dans la région considérée uniquement de manière occasionnelle ou marginale.

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge).

✓ <u>Liste rouge régionale</u>

Espèces en danger :

- > 1-2 cas de nidification
- > 3-5 cas de nidification couplés à un déclin de la population supérieur à 20 %
- > 6-33 cas de nidification couplés à un déclin de la population supérieur à 50 %

Espèces vulnérables :

- > 3-5 cas de nidification couplés à un déclin de la population inférieur à 20 % ou nul
- > 6-33 cas de nidification couplés à un déclin de la population de 20% à 50%
- > plus de 33 cas de nidification couplés à un déclin de la population supérieur à 50 %

Espèces rares :

6-33 cas de nidification. Pas de déclin

Espèces localisées :

plus de 33 cas de nidification répartis sur moins de 10 sites



3.3. Résultats des inventaires de terrain en période postnuptiale - 2016

3.3.1. Répartition quantitative des espèces observées en période postnuptiale

L'étude de l'avifaune en période des migrations postnuptiales a fait l'objet de six passages d'investigation, réalisés du 31 août au 02 novembre 2016. Soixante-quatre espèces (ainsi qu'une espèce de grive non déterminée) ont été recensées au cours de cette période, ce qui représente une variété ornithologique relativement élevée pour la période étudiée.

Figure 17 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période postnuptiale

		Eff	ectifs rec	ensés par	date		
Espèces	31/08/2016	08/09/2016	20/09/2016	06/10/2016	21/10/2016	02/11/2016	Total
Accenteur mouchet	<mark>5</mark>	3	<mark>6</mark>		6		<mark>20</mark>
Alouette des champs	<mark>6</mark>	12		<mark>74</mark>	<mark>22</mark>	43	157
Alouette Iulu					2		2
Bergeronnette grise	<mark>5</mark>		1	9	2	1	<mark>18</mark>
Bergeronnette printanière	7	5	3				15
Bruant jaune	4		4	3	<mark>12</mark>		<mark>23</mark>
Bruant proyer	7		11		14	<mark>15</mark>	47
Busard des roseaux	3	1	1				<u>5</u>
Busard Saint-Martin	1	2	1				4
Buse variable	4	2	1	3	2	1	13
Caille des blés		1					1
Chardonneret élégant					2		2
Choucas des tours					36		36
Combattant varié	4						4
Corbeau freux					2	3	<u>5</u>
Corneille noire	8	<mark>18</mark>	25	22	9	95	177
Courlis corlieu	4						4
Epervier d'Europe	2	1	1				4
Etourneau sansonnet	225	<mark>15</mark>	227		460	1824	2751
Faisan de Colchide	14		14	1			29
Faucon crécerelle	2	1	2	2	1	1	9
Faucon hobereau	1	1					2
Faucon pèlerin					1		1
Fauvette grisette	2						2
Geai des chênes	1		1				2
Goéland argenté	283	342	196	331	66	291	1509
Goéland brun	71	55	195		14	13	348
Goéland cendré	6		117		21	8	152
Goéland leucophée			8				8
Goéland marin		3					3
Grand cormoran	1			36	5		42
Grimpereau des jardins			1				1

		Eff	ectifs rec	ensés par	date		
Espèces	31/08/2016	08/09/2016	20/09/2016	06/10/2016	21/10/2016	02/11/2016	Total
Grive litorne					20		20
Grive mauvis					<mark>405</mark>		<mark>405</mark>
Grive musicienne			2	1	42	11	<mark>56</mark>
Grive sp.				4			4
Héron cendré	1						1
Hirondelle rustique	38	16	285	7			346
Linotte mélodieuse	15	24	113	3	6	2	163
Merle noir	2	2	5	2	6	2	<mark>19</mark>
Mésange bleue	1	3	2		2		8
Mésange charbonnière		3		4		2	9
Mésange nonnette	1						1
Moineau domestique	4	3	3				<mark>10</mark>
Mouette rieuse	174		50		10		234
Oedicnème criard		1					1
Perdrix grise	13	9		1	2	23	48
Phragmite des joncs	1						1
Pigeon colombin	1						1
Pigeon ramier	5	4	12	6			27
Pinson des arbres		1	1	20	362	14	398
Pinson du Nord					<u>5</u>		<u>5</u>
Pipit farlouse	19		16	19	17	32	103
Pipit spioncelle					2		2
Pluvier doré				297	<mark>16</mark>	21	334
Pouillot véloce	3	1	1				5
Rougegorge familier		1	2	3	4	2	12
Sittelle torchepot	1		1		1		3
Tarier des prés	5		7				12
Tarier pâtre			2				2
Tourterelle turque			5				5
Traquet motteux	4						4
Troglodyte mignon	1	2	4	1	6	1	<mark>15</mark>
Vanneau huppé	150	<u>5</u>		<mark>458</mark>	126	501	1240
Verdier d'Europe						4	4
Total	1105	537	1326	1307	1709	2910	8894

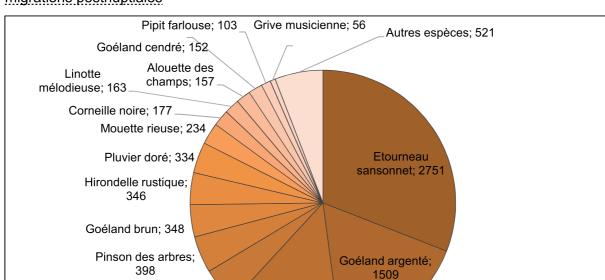


Figure 18 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune en période des migrations postnuptiales

A cette période, les espèces numériquement les mieux représentées sont des espèces typiques des milieux ouverts. On cite l'Etourneau sansonnet (2 751 contacts), le Goéland argenté (1 509 contacts) et le Vanneau huppé (1 240 contacts). Dans une moindre mesure, on observe également des effectifs importants de la Grive mauvis (405 contacts), du Pinson des arbres (398 contacts), du Goéland brun (348 contacts), de l'Hirondelle rustique (346 contacts) et du Pluvier doré (334 contacts). Notons que l'Etourneau sansonnet, le Vanneau huppé, la Grive mauvis et le Pluvier doré ne sont pas protégés durant l'automne et l'hiver.

Vanneau huppé; 1240

Grive mauvis; 405

La majorité des effectifs recensés sur le site correspond à des individus posés dans les espaces ouverts du site. Cependant, il s'agit principalement de l'Etourneau sansonnet (2 098 individus posés). On compte également un nombre important d'individus en vol migratoire audessus de l'aire d'étude immédiate. Ce comportement concerne principalement l'Etourneau sansonnet (445 individus), la Grive mauvis (401 individus), le Pinson des arbres (385 individus), l'Hirondelle rustique (332 individus) et le Goéland argenté (276 individus). Notons que l'Etourneau sansonnet et la Grive mauvis sont des espèces chassables.

Sept espèces de rapaces ont été observées : le Busard des roseaux (5 contacts), le Busard Saint-Martin (4 contacts), la Buse variable (13 contacts), l'Epervier d'Europe (4 contacts), le Faucon crécerelle (9 contacts), le Faucon hobereau (2 contacts) et le Faucon pèlerin (1 contact). Notons que mis à part le Faucon hobereau et le Faucon pèlerin, ces espèces ont principalement été observées en vol de chasse au-dessus des espaces ouverts du secteur.

3.3.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période postnuptiale

Les niveaux de patrimonialité pour les espèces observées dans l'aire d'étude immédiate en phase des migrations postnuptiales sont présentés ci-après (voir critères d'évaluation p. 100/101). Nous précisons que les espèces contactées non citées dans le tableau suivant sont marquées par un niveau de patrimonialité très faible à faible.

Figure 19 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période postnuptiale

Espèces	Effectifs	Directive	Statuts de conservation				
Lapeces	Lifectifs	Oiseaux	Statut « nicheur »	Statut « de passage »			
Alouette Iulu	2	OI	Préoccupation min.	-			
Busard des roseaux	5	OI	Quasi-menacé	Non applicable			
Busard Saint-Martin	4	OI	Préoccupation min.	Non applicable			
Faucon pèlerin	1	OI	Préoccupation min.	Non applicable			
Œdicnème criard	1	OI	Préoccupation min.	Non applicable			
Goéland cendré	152		• En danger	-			
Bruant jaune	23		Vulnérable	Non applicable			
Chardonneret élégant	2		Vulnérable	Non applicable			
Linotte mélodieuse	163		Vulnérable	Non applicable			
Pipit farlouse	103		Vulnérable	Non applicable			
Tarier des prés	12		Vulnérable	Données insuffisantes			
Verdier d'Europe	4		Vulnérable	Non applicable			
Faucon crécerelle	9		Quasi-menacé	Non applicable			
Goéland argenté	1509		Quasi-menacé	-			
Hirondelle rustique	346		Quasi-menacé	Données insuffisantes			
Mouette rieuse	234		Quasi-menacé	Non applicable			
Tarier pâtre	2		Quasi-menacé	Non applicable			
Traquet motteux	4		Quasi-menacé	Données insuffisantes			
Alouette des champs	157		Quasi-menacé	Non applicable			
Combattant varié	4	OI	Non applicable	Quasi-menacé			
Courlis corlieu	4		Non applicable	Vulnérable			

Espèces Effectife		Directive	Statuts de conservation				
Lapeces	Oiseaux	Oiseaux	Statut « nicheur »	Statut « de passage »			
Pluvier doré	334	OI	-	-			
Vanneau huppé	1240		Quasi-menacé	Non applicable			

Niveau de patrimonialité faible Niveau de patrimonialité fort

En période des migrations postnuptiales, 23 espèces patrimoniales ont été observées dans l'aire d'étude immédiate, ce qui demeure une variété forte.

Cinq espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (espèces d'intérêt communautaire) sont marquées par un niveau de patrimonialité fort : l'Alouette Iulu, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, le Faucon pèlerin et l'Œdicnème criard.

Seuls deux individus de l'**Alouette lulu** ont été observés en migration active à hauteur variable. Les fonctionnalités du site vis-à-vis de cette espèce sont donc limitées.

Cinq individus du Busard des roseaux et quatre du Busard Saint-Martin ont été observés en vol en local, principalement dans la partie Nord-ouest de l'aire d'étude. Ce secteur est utilisé comme territoire de chasse. Il est possible que des individus soient nicheurs sur le secteur. Une attention particulière leur sera portée en période de reproduction.

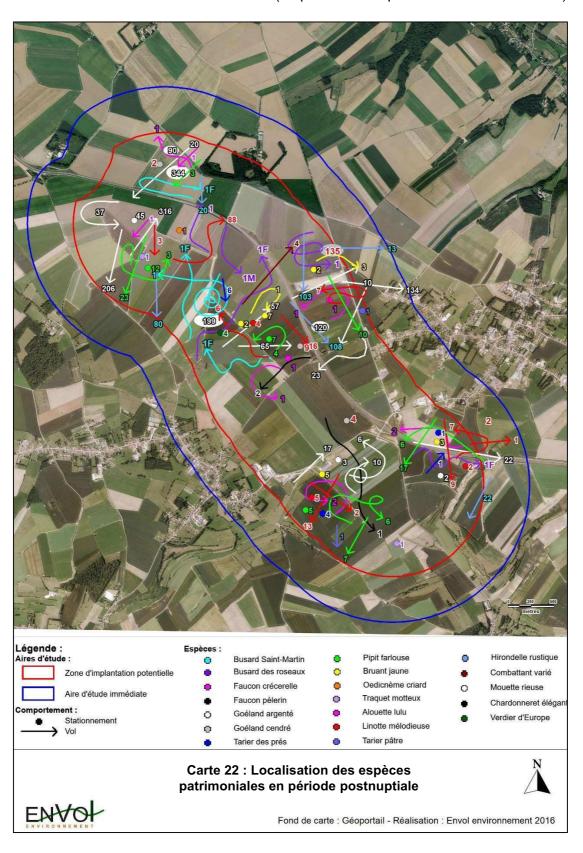
Seul un individu de Faucon pèlerin a été observé, en vol migratoire en direction du Sud-est à plus de 30 mètres d'altitude. De même, un seul individu d'Œdicnème criard a été entendu au niveau des cultures dans la partie Nord-ouest de l'aire d'étude immédiate.

Un niveau de patrimonialité modéré à fort est attribué au Goéland cendré, dont les populations nicheuses sont en danger en France. Sur l'ensemble de la période, on compte 152 individus observés en stationnement dans les espaces ouverts du secteur d'étude.

Un niveau de patrimonialité modéré est défini pour le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pipit farlouse, le Tarier des prés et le Verdier d'Europe. Bien que ces six espèces ne soient nullement soumises à un statut de passage défavorable, nous savons que les populations nicheuses de ces oiseaux sont vulnérables en Frances et qu'il s'agit d'oiseaux migrateurs partiels. Autrement dit, il est possible que les spécimens vus dans l'aire d'étude immédiate en période des migrations postnuptiales appartiennent à des populations nicheuses vulnérables en France. Les effectifs du Pipit farlouse et de la Linotte mélodieuse ont été relativement importants (respectivement 103 et 163 individus). La plupart des pipits farlouses était en migration active vers le Sud tandis que les individus de la Linotte mélodieuse effectuaient plutôt des vols en local à altitude variable au-dessus du secteur.

Un niveau de patrimonialité faible est défini pour le Faucon crécerelle, le Goéland argenté, l'Hirondelle rustique, la Mouette rieuse, le Tarier pâtre et le Traquet motteux dont les populations nicheuses sont quasi-menacées en France (statut nicheur).

L'Alouette des champs, le Combattant varié, le Courlis corlieu, le Pluvier doré et le Vanneau huppé sont des espèces chassables. Elles sont donc marquées par un niveau de patrimonialité très faible à cette période. Notons cependant qu'un statut de passage est spécifié pour le Combattant variable et le Courlis corlieu (respectivement quasi-menacé et vulnérable).



3.3.3. Etude des conditions de présence de l'avifaune en phase postnuptiale

La figure suivante présente les effectifs recensés par points d'observation en phase des migrations postnuptiales.

Figure 20 : Répartition des effectifs avifaunistiques par point d'observation en phase des migrations postnuptiales

Espèces	Es	pèces obs	servées p	ar point c	l'observa	tion	Total
Especes	P01	P02	P03	P04	P05	P06	Total
Accenteur mouchet	1		10	1	6	2	20
Alouette des champs	16	68	24	10	33	6	157
Alouette Iulu	1					1	2
Bergeronnette grise	4	3	6	3		2	18
Bergeronnette printanière	8	2	3		2		15
Bruant jaune		10	5	3	5		23
Bruant proyer	9		23	7	8		47
Busard des roseaux	2	1		1	1		5
Busard Saint-Martin	1	3					4
Buse variable	1	5	4		2	1	13
Caille des blés			1				1
Chardonneret élégant		2					2
Choucas des tours		28				8	36
Combattant varié		4					4
Corbeau freux	2	3					5
Corneille noire	74	47	19	9	14	14	177
Courlis corlieu					4		4
Epervier d'Europe	1			1	2		4
Etourneau sansonnet	296	271	23	60	1611	490	2751
Faisan de Colchide		6			22	1	29
Faucon crécerelle		2	2	2	2	1	9
Faucon hobereau		1		1			2
Faucon pèlerin			1				1
Fauvette grisette				2			2
Geai des chênes						2	2
Goéland argenté	604	321	26	24	170	364	1509
Goéland brun	77	33	12	17	46	163	348
Goéland cendré		9	4	2	135	2	152
Goéland leucophée						8	8
Goéland marin	3						3
Grand cormoran	1		35			6	42
Grimpereau des jardins						1	1

Ecnàsos	Es	Espèces observées par point d'observation						
Espèces	P01	P02	P03	P04	P05	P06	Total	
Grive litorne						20	20	
Grive mauvis			1			404	405	
Grive musicienne	11			4		41	56	
Grive sp.				4			4	
Héron cendré		1					1	
Hirondelle rustique	80	108		22	116	20	346	
Linotte mélodieuse	91	26	20	19	7		163	
Merle noir			7	2	2	8	19	
Mésange bleue			1	2	1	4	8	
Mésange charbonnière			2			7	9	
Mésange nonnette						1	1	
Moineau domestique				7	3		10	
Mouette rieuse			10		134	90	234	
Œdicnème criard	1						1	
Perdrix grise		34	2	11	1		48	
Phragmite des joncs				1			1	
Pigeon colombin						1	1	
Pigeon ramier	1	9	3	10	4		27	
Pinson des arbres	4	1	3	15	9	366	398	
Pinson du Nord						5	5	
Pipit farlouse	38	11	18	23	10	3	103	
Pipit spioncelle		2					2	
Pluvier doré	182	60			75	17	334	
Pouillot véloce				3	1	1	5	
Rougegorge familier		1		3	2	6	12	
Sittelle torchepot						3	3	
Tarier des prés		6	4	2			12	
Tarier pâtre			1		1		2	
Tourterelle turque				5			5	
Traquet motteux	1	1	2				4	
Troglodyte mignon			4	3	1	7	15	
Vanneau huppé	148	355			641	96	1240	
Verdier d'Europe		4					4	
Total	1658	1438	276	279	3071	2172	8894	

En gras, les espèces patrimoniales

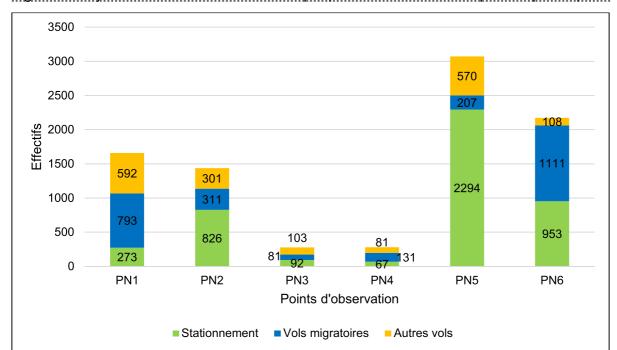
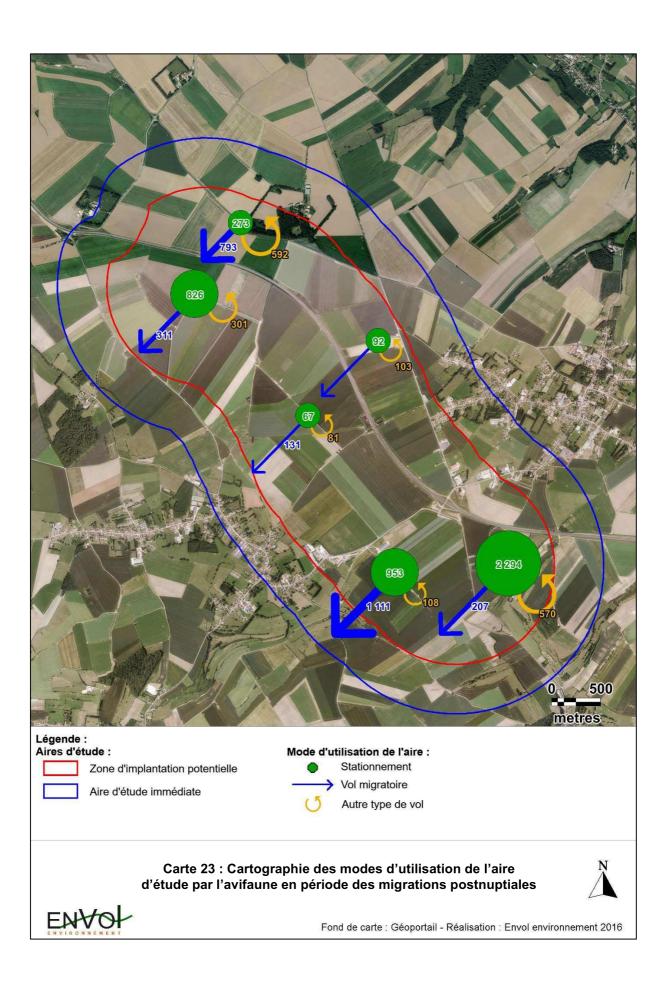


Figure 21 : Synthèse du nombre de contacts par poste d'observation en période postnuptiale

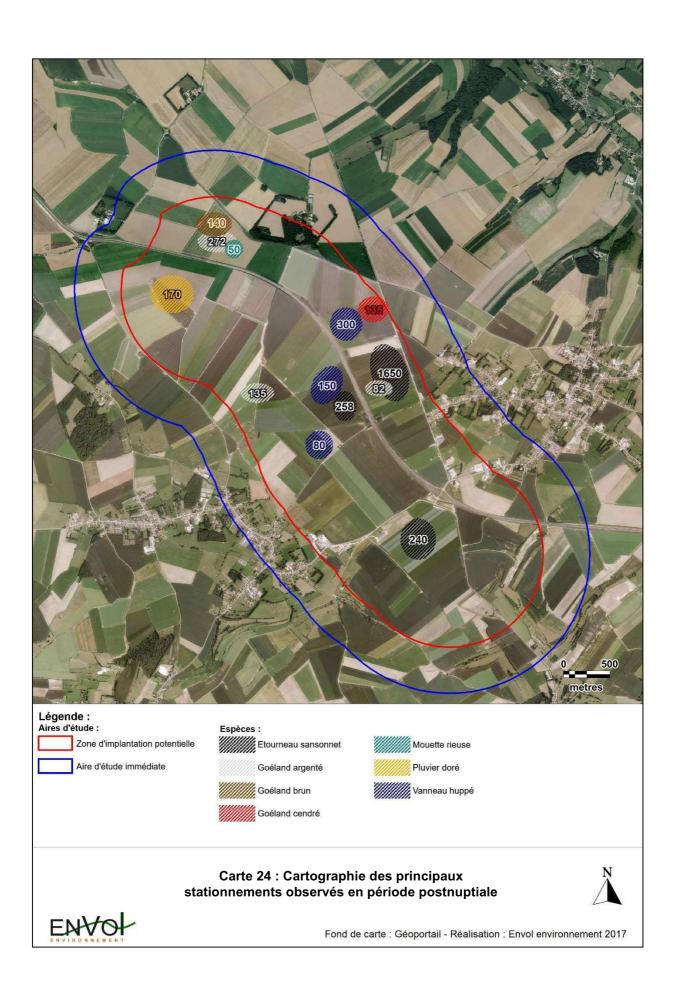
Un total de 8 894 oiseaux a été comptabilisé à partir des six passages d'observation en période postnuptiale, ce qui est conséquent. Parmi ces effectifs, 4 505 individus étaient en stationnement sur le site (champs, prairies, friches, bosquets, boisements et haies) et 2 634 en survol migratoire. Le reste (1 755) a correspondu à des vols en local à hauteur variable. Autrement dit, le stationnement est le comportement le plus observé au niveau du site et concerne surtout des groupes de l'Etourneau sansonnet (2 098 individus).

Les principales espèces observées en migration stricte au niveau du site sont l'Etourneau sansonnet (265 individus en H2 et 180 en H3), la Grive mauvis (400 individus en H2 et 1 en H3), le Pinson des arbres (17 individus en H2 et 368 en H3), l'Hirondelle rustique (30 individus en H2 et 302 en H3) et le Goéland argenté (15 en H2 et 261 en H3). Ces effectifs sont jugés faibles au regard des millions d'individus de ces espèces qui traversent la France en période des migrations. Les vols migratoires ont principalement été comptabilisés depuis les points PN1 et PN6, situés dans les parties Nord-ouest et Sud-est de l'aire d'étude immédiate.

En phase des migrations postnuptiales, les principales populations observées en stationnement dans l'aire d'étude ont été l'Etourneau sansonnet, le Goéland argenté, le Vanneau huppé, le Goéland brun et le Goéland cendré. Notons que l'Etourneau sansonnet, qui est chassable, a représenté plus de 46% des effectifs totaux en halte dans l'aire d'étude.







3.3.4. Etude des modes de déplacements de l'avifaune en phase postnuptiale

La figure suivante synthétise les effectifs et les hauteurs des vols observés au-dessus de l'aire d'étude immédiate en période des migrations postnuptiales.

Figure 22 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période postnuptiale

	Effectif	s recensés	par hauteu	r de vol		Effectifs à
Espèces	Н1	H2	Н3	Н4	Total	la hauteur H3
Goéland argenté	713	80	716		1509	
Vanneau huppé	576	130	434	100	1240	
Pinson des arbres	12	18	368		398	
Hirondelle rustique		44	302		346	
Etourneau sansonnet	2098	380	273		2751	
Mouette rieuse	90		144		234]
Pluvier doré	191		143		334	
Goéland brun	210	6	132		348	0 in
Alouette des champs	64	19	74		157	Eff. H3 ≥ 10 ind
Corneille noire	78	26	73		177] <u>H</u>
Grand cormoran			42		42	
Grive musicienne	1	13	42		56	
Choucas des tours			36		36	
Pipit farlouse	24	52	27		103	
Grive litorne			20		20	
Linotte mélodieuse	11	134	18		163	1
Pigeon ramier	5	9	13		27]
Bergeronnette grise	2	7	9		18	
Buse variable	7	1	5		13	
Pinson du Nord			5		5	
Combattant varié			4		4] <u>.</u>
Grive sp.			4		4	Z Ind
Goéland marin			3		3	
Epervier d'Europe		2	2		4	Eff. H3
Faucon crécerelle	2	5	2		9	11
Alouette Iulu		1	1		2	
Faucon pèlerin			1		1	
Grive mauvis		404	1		405]
Accenteur mouchet	20				20	o.
Bergeronnette printanière	5	10			15	l II
Bruant jaune	19	4			23	Eff. H3
Bruant proyer	41	6			47	

	Effecti	fs recensés	par hauteu	r de vol		Effectifs à
Espèces	H1	H2	Н3	H4	Total	la hauteur H3
Busard des roseaux		5			5	
Busard Saint-Martin		4			4	
Caille des blés	1				1	
Chardonneret élégant		2			2	
Corbeau freux	3	2			5	
Courlis corlieu		4			4	
Faisan de Colchide	29				29	
Faucon hobereau		2			2	
Fauvette grisette	2				2	
Geai des chênes	2				2	
Goéland cendré	152				152	
Goéland leucophée	8				8	
Grimpereau des jardins	1				1	
Héron cendré	1				1	
Merle noir	16	3			19	
Mésange bleue	8				8	0
Mésange charbonnière	9				9	Eff. H3 = 0
Mésange nonnette	1				1	E#f.
Moineau domestique	10				10	
Œdicnème criard	1				1	
Perdrix grise	39	9			48	
Phragmite des joncs	1				1	
Pigeon colombin	1				1	
Pipit spioncelle	2				2	
Pouillot véloce	5				5	
Rougegorge familier	12				12	
Sittelle torchepot	3				3	
Tarier des prés	5	7			12	
Tarier pâtre	1	1			2	
Tourterelle turque		5			5	
Traquet motteux	4				4	
Troglodyte mignon	15				15	
Verdier d'Europe	4				4	

H1: Posé; H2: Hauteur < 30m.; H3: Entre 30 et 150m.; H4: Hauteur > 150m.

En gras, les espèces patrimoniales



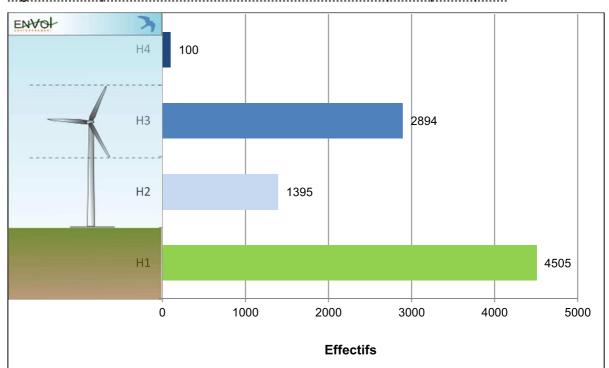
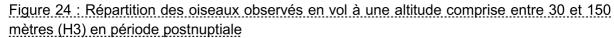
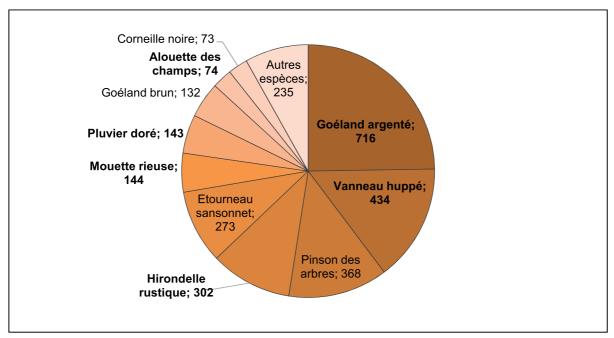


Figure 23 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase postnuptiale

En période postnuptiale, l'essentiel des observations (4 505 individus) correspond à des oiseaux en stationnement sur le site, majoritairement représentés par l'Etourneau sansonnet le Goéland argenté et le Vanneau huppé. Ces espèces utilisent les milieux ouverts de la zone d'étude pour le nourrissage lors de leurs haltes migratoires. Concernant les espèces observées en vol, 2 894 individus ont été contactés à une hauteur comprise entre 30 et 150 mètres tandis que 1 395 individus l'ont été à faible altitude (inférieure à 30 mètres). Ces vols correspondent majoritairement à des déplacements d'individus stationnant sur le site. Les vols au-delà de 30 mètres d'altitude concernent majoritairement le Goéland argenté, le Vanneau huppé, le Pinson des arbres et l'Hirondelle rustique. Seulement 100 individus ont été contactés à une hauteur supérieure à 150 mètres, et cela n'a concerné qu'un groupe de Vanneau huppé.





En phase de migrations postnuptiales, les espèces les plus couramment observées entre 30 et 150 mètres d'altitude ont été le Goéland argenté (716 individus), le Vanneau huppé (434 individus), le Pinson des arbres (368 individus), l'Hirondelle rustique (302 individus) et l'Etourneau sansonnet (273 individus). Parmi les espèces observées entre 30 et 150 mètres de hauteur, douze sont patrimoniales. Il s'agit du Goéland argenté, du Vanneau huppé, de l'Hirondelle rustique, de la Mouette rieuse, du Pluvier doré, de l'Alouette des champs, du Pipit farlouse, de la Linotte mélodieuse, du Combattant varié, du Faucon crécerelle, de l'Alouette Iulu et du Faucon pèlerin. A noter que l'Alouette Iulu et le Faucon pèlerin présentent un niveau de patrimonialité fort (inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux).

3.4. Résultats des inventaires de terrain en période postnuptiale - 2020

3.4.1. Répartition quantitative des espèces observées en période postnuptiale -2020

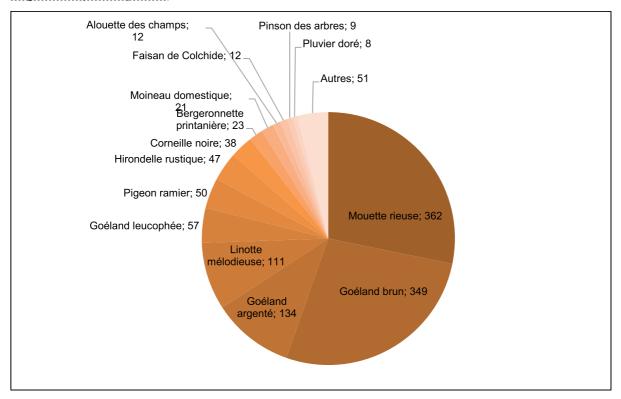
L'étude de l'avifaune en période postnuptiale a fait l'objet de deux passages d'investigation complémentaires en 2020, réalisés les 21 et 31 août 2020. Dans ce cadre, trente-deux espèces ont été recensées, ce qui constitue une faible diversité pour l'effort d'échantillonnage.

Figure 25 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période postnuptiale -2020

_ ,	Effectifs recensés p	Effectifs recensés par date de passage						
Espèces	21/08/2020	31/08/2020	Total					
Alouette des champs	2	10	12					
Autour des palombes		1	1					
Bergeronnette grise		4	4					
Bergeronnette printanière	6	17	23					
Bruant jaune	1	5	6					
Busard des roseaux	1	5	6					
Buse variable		1	1					
Corneille noire	11	27	38					
Faisan de Colchide	6	6	12					
Faucon crécerelle	1	2	3					
Fauvette à tête noire		3	3					
Fauvette grisette		2	2					
Goéland argenté		134	134					
Goéland brun	274	75	349					
Goéland leucophée		57	57					
Goéland sp.	6		6					
Grimpereau des jardins	1	1	2					
Hirondelle rustique	3	44	47					
Linotte mélodieuse	40	71	111					
Merle noir		5	5					
Mésange bleue		1	1					
Mésange charbonnière	1	1	2					
Moineau domestique		21	21					
Mouette rieuse		362	362					
Perdrix grise	1		1					
Pic vert		1	1					
Pigeon ramier	10	40	50					
Pinson des arbres	6	3	9					
Pluvier doré		8	8					
Pouillot véloce	2	1	3					

Espèces	Effectifs recensés p	Total	
	21/08/2020	31/08/2020	Total
Sittelle torchepot		1	1
Troglodyte mignon		2	2
Verdier d'Europe	1		1
Total	373	911	1284

Figure 26 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune en période des migrations postnuptiales



A cette période, les espèces numériquement les mieux représentées sont la Mouette rieuse (362 individus), le Goéland brun (349 individus), le Goéland argenté (134 individus) et la Linotte mélodieuse (111 individus). Le Goéland leucophée (57 individus), le Pigeon ramier (50 individus), l'Hirondelle rustique (47 individus) et la Corneille noire (38 individus) forment le second groupe des espèces les plus contactées. Rappelons que la Linotte mélodieuse, la Mouette rieuse, le Goéland argenté et l'Hirondelle rustique sont des espèces patrimoniales.

Seules guatre espèces de rapaces ont été observées : l'Autour des palombes (1contact), le Busard des roseaux (6 contacts), la Buse variable (1 contacts) et le Faucon crécerelle (3 contacts).

3.4.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période postnuptiale - 2020

Les niveaux de patrimonialité pour les espèces observées dans l'aire d'étude immédiate en phase des migrations postnuptiales de l'année 2020 sont présentés ci-après (voir critères d'évaluation p. 100/101). Nous précisons que les espèces contactées non citées dans le tableau suivant sont marquées par un niveau de patrimonialité très faible à faible.

Figure 27 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période postnuptiale - 2020

Eanàgas	Effectifs	Directive	Statuts de c	conservation			
Espèces	Effectifs	Oiseaux	Statut « nicheur »	Statut « de passage »			
Busard des roseaux	6	OI	Quasi-menacé	Non applicable			
Bruant jaune	6		Vulnérable	Non applicable			
Linotte mélodieuse	111		Vulnérable	Non applicable			
Verdier d'Europe	1		Vulnérable	Non applicable			
Faucon crécerelle	3		Quasi-menacé	Non applicable			
Goéland argenté	134		Quasi-menacé	-			
Hirondelle rustique	47		Quasi-menacé	Données insuffisantes			
Mouette rieuse	362		Quasi-menacé	Non applicable			
Alouette des champs	12		Quasi-menacé	Non applicable			
Pluvier doré	8	OI	-	-			
Niveau de patrimonialité faible Niveau de patrimonialité fort							

Niveau de patrimonialité faible Niveau de patrimonialité fort

En période des migrations postnuptiales, huit espèces patrimoniales ont été observées dans l'aire d'étude immédiate.

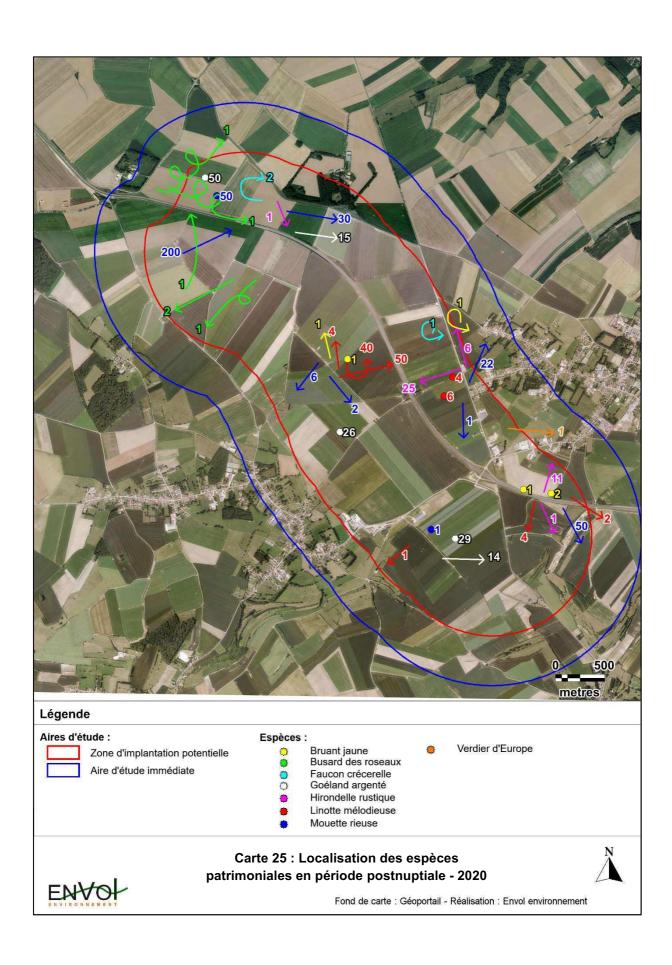
Une espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (espèces d'intérêt communautaire) est marquée par un niveau de patrimonialité fort : le Busard des roseaux. Six individus du rapace ont survolé l'aire d'étude immédiate à basse altitude : deux en migration vers le Sudouest, trois en chasse et un dernier en vol directionnel vers le Nord-ouest.

Un niveau de patrimonialité modéré est défini pour le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, et le Verdier d'Europe. Bien que ces trois espèces ne soient nullement soumises à un statut de passage défavorable, nous savons que les populations nicheuses de ces oiseaux sont vulnérables en France et qu'il s'agit d'oiseaux migrateurs partiels. Autrement dit, il est possible que les spécimens vus dans l'aire d'étude immédiate en période des migrations postnuptiales de l'année 2020 appartiennent à des populations nicheuses vulnérables en France.

Le Bruant jaune a été contacté à 6 reprises, en stationnement dans les haies et en vol à basse altitude. La Linotte mélodieuse (111 individus) a principalement été observée en vol. Un groupe de 40 individus a survolé l'aire d'étude en local et un second groupe de 50 individus a effectué un vol directionnel vers l'Est. L'unique individu du Verdier d'Europe a survolé l'aire d'étude en direction de l'Est, à hauteur des pales des éoliennes (H3).

Un niveau de patrimonialité faible est défini pour le Faucon crécerelle, le Goéland argenté, l'Hirondelle rustique et la Mouette rieuse, dont les populations nicheuses sont quasi-menacées en France (statut nicheur). Notons les effectifs relativement importants de la Mouette rieuse (362 individus) et du Goéland argenté (134 individus). Plusieurs groupes de la Mouette rieuse ont survolé l'aire d'étude et notamment un groupe de 200 individus en direction du Nord-est et un de 50 individus en direction du Sud-est. Un troisième groupe de 50 individus a été observé en stationnement dans un champs situé au Sud-ouest de la zone d'implantation potentielle du projet. Le Goéland argenté, quant à lui, a principalement été observé en stationnement dans les champs (groupes de 26 à 50 individus).

L'Alouette des champs et le Pluvier doré sont des espèces chassables. Elles sont donc marquées par un niveau de patrimonialité très faible à cette période.



3.4.3. Etude des conditions de présence de l'avifaune en phase postnuptiale -2020

La figure suivante présente les effectifs recensés par points d'observation en phase des migrations postnuptiales.

Figure 28 : Répartition des effectifs avifaunistiques par point d'observation en phase des migrations postnuptiales - 2020

Espèces	PN1	PN2	PN3	PN4	PN5	PN6	Total
Alouette des champs	10			2			12
Autour des palombes	1						1
Bergeronnette grise	2		2				4
Bergeronnette printanière		8	2	7	6		23
Bruant jaune		2	2	1	1		6
Busard des roseaux	4					2	6
Buse variable						1	1
Corneille noire	23	4	2	3	1	5	38
Faisan de Colchide		5				7	12
Faucon crécerelle					1	2	3
Fauvette à tête noire			2			1	3
Fauvette grisette			2				2
Goéland argenté		26	43			65	134
Goéland brun	285	8	18	22	10	6	349
Goéland leucophée	50	7					57
Goéland sp.			6				6
Grimpereau des jardins						2	2
Hirondelle rustique				15	31	1	47
Linotte mélodieuse		94	1	6	10		111
Merle noir			5				5
Mésange bleue					1		1
Mésange charbonnière			1			1	2
Moineau domestique			15		6		21
Mouette rieuse	200	8	1	50	23	80	362
Perdrix grise				1			1
Pic vert					1		1
Pigeon ramier	8	2	11	11	9	9	50
Pinson des arbres		2		2	3	2	9
Pluvier doré		8					8
Pouillot véloce				1		2	3
Sittelle torchepot						1	1
Troglodyte mignon			1			1	2
Verdier d'Europe				1			1
Total	583	174	114	122	103	188	1284

En gras, les espèces patrimoniales

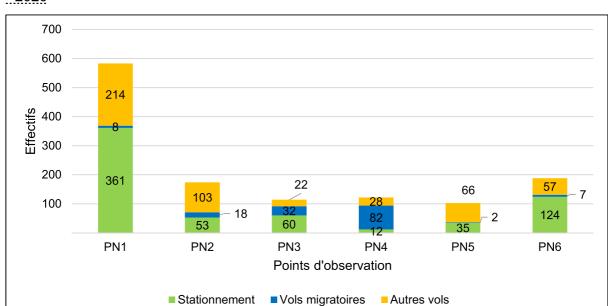
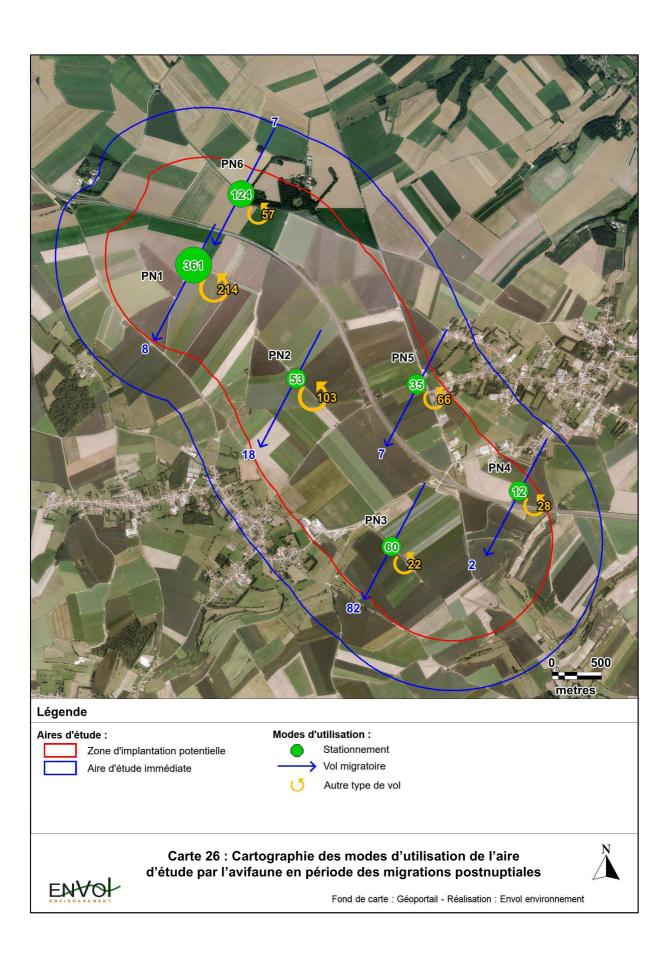
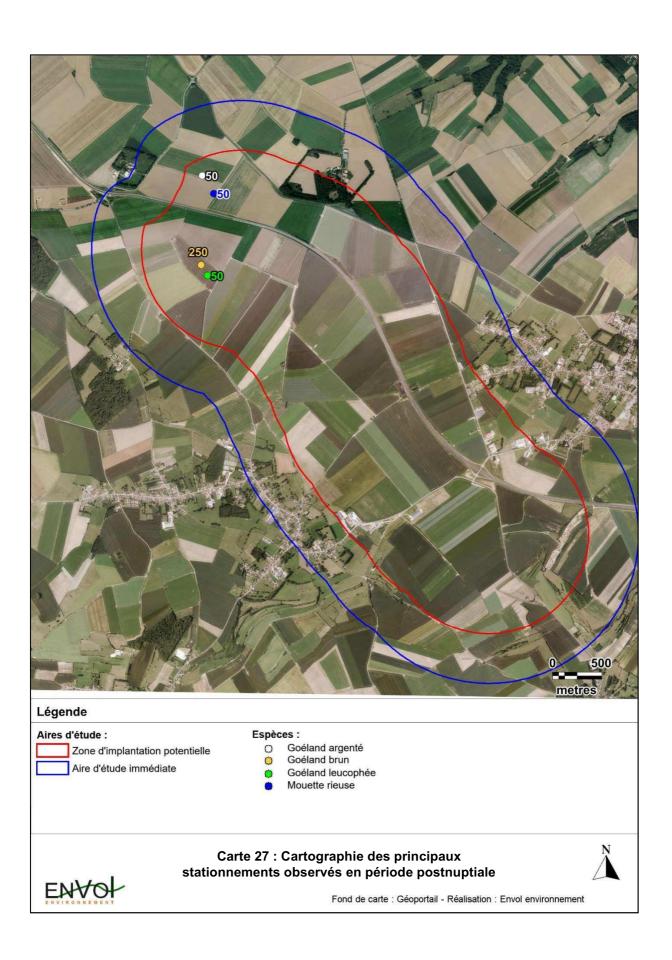


Figure 29 : Synthèse du nombre de contacts par poste d'observation en période postnuptiale - 2020

Un total de 1 284 oiseaux a été comptabilisé à partir des deux passages d'observation en période postnuptiale de 2020. Parmi ces effectifs, 645 individus étaient en stationnement sur le site (champs, prairies, friches, bosquets, boisements et haies) et 149 en survol migratoire. Le reste (490) a correspondu à des vols en local à hauteur variable. Autrement dit, le stationnement est le comportement le plus observé au niveau du site et concerne surtout des groupes du Goéland brun, du Goéland leucophée, du Goéland argenté et de la Mouette rieuse.

Très peu individus ont été observés en migration durant la période prospectée. Les principales espèces observées en migration stricte ont été la Mouette rieuse (59 individus), le Goéland brun (49 individus) et le Pigeon ramier (26 individus). Ces effectifs sont jugés très faibles au regard des millions d'individus de ces espèces qui traversent la France en période des migrations.





3.4.4. Etude des modes de déplacements de l'avifaune en phase postnuptiale -2020

La figure suivante synthétise les effectifs et les hauteurs des vols observés au-dessus de l'aire d'étude immédiate en période des migrations postnuptiales.

Figure 30 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période postnuptiale -2020

		Effectif	F# - + # 112	
Espèces	Individus posés	H2	Н3	Effectifs en H3
Goéland brun	303	33	13	Eff. H3 ≥ 10 ind.
Goéland sp.			6	
Hirondelle rustique		43	4	Eff. H3 ≥ 1 ind.
Verdier d'Europe			1	
Alouette des champs	10	2		
Autour des palombes	1			
Bergeronnette grise	2	2		
Bergeronnette printanière	10	13		
Bruant jaune	4	2		
Busard des roseaux		6		
Buse variable	1			
Corneille noire	25	13		
Faisan de Colchide	12			
Faucon crécerelle		3		
Fauvette à tête noire	3			
Fauvette grisette	2			
Goéland argenté	105	29		
Goéland leucophée	57			
Grimpereau des jardins	2			Eff. $H3 = 0$.
Linotte mélodieuse	10	101		
Merle noir	5			
Mésange bleue	1			
Mésange charbonnière	2			
Moineau domestique	21			
Mouette rieuse	51	311		
Perdrix grise	1			
Pic vert	1			
Pigeon ramier	1	49		
Pinson des arbres	9			
Pluvier doré		8		
Pouillot véloce	3			
Sittelle torchepot	1			
Troglodyte mignon	2			
Total	645	615	24	

H1: Posé; H2: Hauteur < 30m.; H3: Entre 30 et 150m.; H4: Hauteur > 150m.

En gras, les espèces patrimoniales

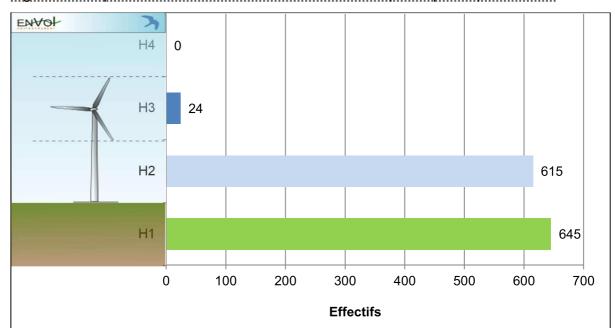
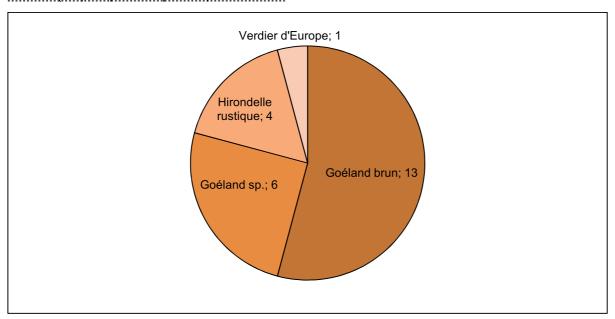


Figure 31 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase postnuptiale - 2020

En période postnuptiale de l'année 2020, les observations en stationnement ou en vol sont quasi équivalentes. Les espèces observées utilisent les milieux ouverts de la zone d'étude pour le nourrissage lors de leurs haltes migratoires. Les espèces les plus couramment observées en stationnement ont été le Goéland brun, le Goéland argenté et la Mouette rieuse. Concernant les espèces observées en vol, 24 individus ont été contactés à une hauteur comprise entre 30 et 150 mètres tandis que 615 individus l'ont été à faible altitude (inférieure à 30 mètres). Ces vols correspondent majoritairement à des déplacements d'individus stationnant sur le site. Aucun individu n'a été contacté à une hauteur supérieure à 150 mètres.

Figure 32 : Répartition des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et 150 mètres (H3) en période postnuptiale - 2020



En phase postnuptiale, peu d'espèces ont été observées entre 30 et 150 mètres de hauteur : le Goéland brun (13 contacts), l'Hirondelle rustique (4 contacts) et le Verdier d'Europe (1 contact). Rappelons que l'Hirondelle rustique et le Verdier d'Europe sont des espèces patrimoniales.

3.5. Résultats des inventaires de terrain en période hivernale - 2016/2017

3.5.1. Répartition quantitative des espèces observées en période hivernale

L'étude de l'avifaune hivernante a fait l'objet de deux passages d'investigation, réalisés le 28 décembre 2016 et le 18 janvier 2017. Trente-deux espèces ont été recensées, ce qui constitue une diversité moyenne pour la période étudiée et l'effort d'échantillonnage.

Figure 33 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période hivernale

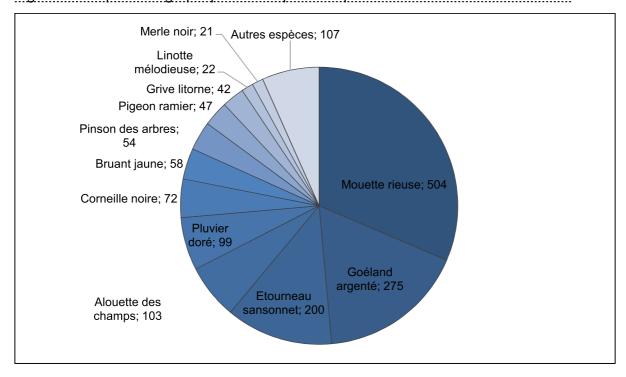
F}	Effectifs recensés	Tetal		
Espèces	28/12/2016	18/01/2017	- Total	
Accenteur mouchet	2		2	
Alouette des champs	87	16	103	
Bergeronnette grise	1		1	
Bruant jaune	5	53	58	
Bruant proyer	6		6	
Buse variable	1	1	2	
Chardonneret élégant		2	2	
Corneille noire	38	34	72	
Etourneau sansonnet	144	56	200	
Faisan de Colchide	1	6	7	
Faucon crécerelle	1	3	4	
Geai des chênes		1	1	
Goéland argenté	125	150	275	
Grimpereau des jardins		1	1	
Grive litorne	39	3	42	
Grive musicienne		5	5	
Linotte mélodieuse	22		22	
Merle noir	14	7	21	
Mésange bleue	4	2	6	
Mésange charbonnière	7	8	15	
Mouette rieuse	1	503	504	
Perdrix grise	4	9	13	
Pie bavarde		2	2	
Pigeon ramier	43	4	47	
Pinson des arbres	45	9	54	
Pipit farlouse		3	3	
Pluvier doré	45	54	99	
Rougegorge familier	9	9	18	
Sittelle torchepot	1		1	
Troglodyte mignon		2	2	
Vanneau huppé	11	4	15	
Verdier d'Europe	1		1	
Total	657	947	1604	

En phase hivernale, 32 espèces ont été inventoriées sur le secteur, ce qui représente une diversité moyenne au regard de la pression d'échantillonnage et de la localisation du site.

Les espèces numériquement les mieux représentées dans l'aire d'étude immédiate en cette période sont l'Alouette des champs, l'Etourneau sansonnet, le Goéland argenté et la Mouette rieuse. Il s'agit d'espèces très communes, étroitement liées aux grands espaces ouverts.

Seules deux espèces de rapaces ont été observées dans l'aire d'étude en phase hivernale : la Buse variable (2 contacts) et le Faucon crécerelle (4 contacts).

Figure 34 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune hivernante



3.5.2. Inventaire des espèces patrimoniales observées en hiver

Les niveaux de patrimonialité pour les espèces observées en période hivernale sur le site sont présentés ci-après (voir critères d'évaluation p.100/101). Nous précisons que les espèces contactées non citées sont marquées par un niveau de patrimonialité faible à très faible.

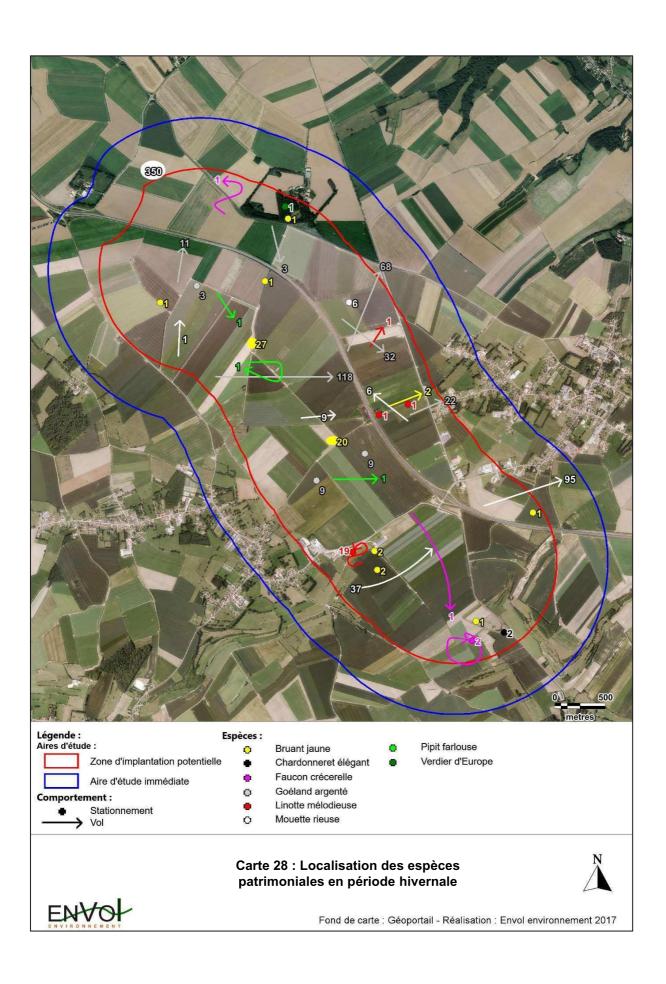
Figure 35 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période hivernale

Eanàgas	Effectifs	Directive Oiseaux	Statuts de conservation en France		
Espèces	Ellectils		Statut « nicheur »	Statut « hivernant »	
Bruant jaune	58		Vulnérable	Non applicable	
Chardonneret élégant	2		Vulnérable	Non applicable	
Linotte mélodieuse	22		Vulnérable	Non applicable	
Pipit farlouse	3		Vulnérable	Non applicable	
Verdier d'Europe	1		Vulnérable	Non applicable	
Faucon crécerelle	4		Quasi-menacée	Non applicable	
Goéland argenté	275		Quasi-menacé	Préoccupation min.	
Mouette rieuse	504		Quasi-menacée		
Alouette des champs	103		Quasi-menacée	Non applicable	
Pluvier doré	99	OI	-	-	
Vanneau huppé	15		Quasi-menacée	Non applicable	
Niveau de patrimonialité faible Niveau de patrimonialité fort					

En période hivernale, aucune espèce observée n'est marquée par un niveau de patrimonialité fort. Cinq espèces se distinguent néanmoins par un niveau de patrimonialité supérieur, qualifié de modéré. Il s'agit du Bruant jaune, du Chardonneret élégant, de la Linotte mélodieuse, du Pipit farlouse et du Verdier d'Europe qui sont des nicheurs vulnérables en France. On retient ici la fréquentation relativement forte du site pour les populations du Bruant jaune en phase hivernale (total de 58 individus recensés), lesquelles stationnent principalement dans les haies. A l'inverse, la Linotte mélodieuse a surtout été observée en survol du site.

Nous définissons un niveau de patrimonialité faible pour le Faucon crécerelle (4 contacts), le Goéland argenté (275 contacts, surtout en survol du site) et la Mouette rieuse (504 contacts, surtout posée dans les champs) car les populations nicheuses de ces oiseaux sont quasimenacées en France. Les populations hivernantes ne sont pas menacées.

Enfin, nous attribuons un enjeu très faible pour l'ensemble des oiseaux observés qui demeurent non protégés et chassable en dehors de la période de reproduction. L'Alouette des champs, le Pluvier doré et le Vanneau huppé s'inscrivent dans cette configuration.



3.5.3. Etude de la répartition spatiale des populations avifaunistiques observées

Figure 36 : Répartition spatiale des effectifs avifaunistiques en période hivernale

Espèces	Vol	Boisements et bosquets	Haies, arbres et arbustes isolés	Cultures, prairies et friches	Total
Accenteur mouchet		1	1		2
Alouette des champs	6			97	103
Bergeronnette grise				1	1
Bruant jaune	2	1	51	4	58
Bruant proyer	1		4	1	6
Buse variable	1			1	2
Chardonneret élégant			2		2
Corneille noire	10	16	5	41	72
Etourneau sansonnet	38			162	200
Faisan de Colchide		4		3	7
Faucon crécerelle	4				4
Geai des chênes			1		1
Goéland argenté	249			26	275
Grimpereau des jardins		1			1
Grive litorne	31		3	8	42
Grive musicienne		1	4		5
Linotte mélodieuse	20	1	1		22
Merle noir	2	8	11		21
Mésange bleue		6			6
Mésange charbonnière		14	1		15
Mouette rieuse	148			356	504
Perdrix grise				13	13

Espèces	Vol	Boisements et bosquets	Haies, arbres et arbustes isolés	Cultures, prairies et friches	Total
Pie bavarde		1	1		2
Pigeon ramier	43	2	2		47
Pinson des arbres	1	20	9	24	54
Pipit farlouse	3				3
Pluvier doré	99				99
Rougegorge familier		11	7		18
Sittelle torchepot		1			1
Troglodyte mignon		1	1		2
Vanneau huppé				15	15
Verdier d'Europe		1			1
Total	658	90	104	752	1604

En hiver, les effectifs les plus importants sont comptabilisés dans les champs et se rapportent surtout à des grands stationnements de l'Alouette des champs, de l'Etourneau sansonnet et de la Mouette rieuse. En revanche, la diversité des oiseaux observés dans ces milieux est faible (14 espèces). Trois espèces patrimoniales fréquentent ces milieux : le Bruant jaune, le Goéland argenté et la Mouette rieuse. Ce sont surtout dans les habitats boisés que l'on retrouve la plus forte diversité de passereaux. On y observe des stationnements relativement importants du Bruant jaune ainsi que d'autres espèces patrimoniales comme le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe.

3.5.4. Etude des modes de déplacements de l'avifaune en phase hivernale

Le tableau présenté ci-après synthétise les effectifs et les hauteurs des vols observés audessus de l'aire d'étude immédiate en période hivernale.

Figure 37 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période hivernale

Espèces	Effectif	s recensés	par hauteu	r de vol	Total	Effectifs en vol H3	
	H1	H2	Н3	H4	lotai		
Goéland argenté	26	187	62		275		
Pluvier doré		54	45		99	≥ 10	
Pigeon ramier	4		43		47	Eff. H3 ≥ ′ ind.	
Mouette rieuse	356	110	38		504	≘ff.	
Grive litorne	11	5	26		42		
Corneille noire	62	5	5		72	l3 d.	
Merle noir	19	1	1		21	Eff. H3 ≥ 1 ind.	
Pinson des arbres	53		1		54	шу	
Accenteur mouchet	2				2		
Alouette des champs	97	6			103		
Bergeronnette grise	1				1		
Bruant jaune	56	2			58		
Bruant proyer	5	1			6		
Buse variable	1	1			2		
Chardonneret élégant	2				2		
Etourneau sansonnet	162	38			200		
Faisan de Colchide	7				7		
Faucon crécerelle		4			4		
Geai des chênes	1				1	0.	
Grimpereau des jardins	1				1	Eff. H3 = 0	
Grive musicienne	5				5	f. H	
Linotte mélodieuse	2	20			22	Щ	
Mésange bleue	6				6		
Mésange charbonnière	15				15		
Perdrix grise	13				13		
Pie bavarde	2				2		
Pipit farlouse		3			3		
Rougegorge familier	18				18		
Sittelle torchepot	1				1		
Troglodyte mignon	2				2		
Vanneau huppé	15				15		
Verdier d'Europe	1				1		

H1: Posé; H2: Hauteur < 30m.; H3: Entre 30 et 150m.; H4: Hauteur > 150m.

En gras, les espèces patrimoniales

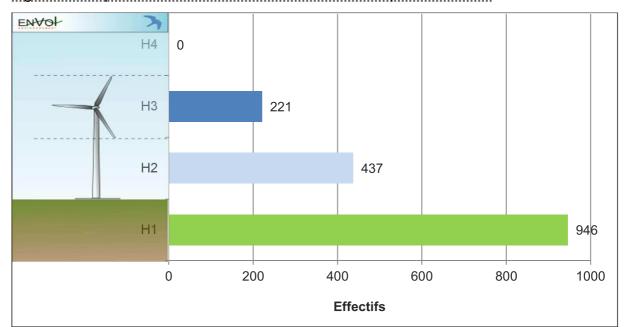
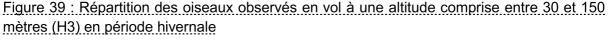
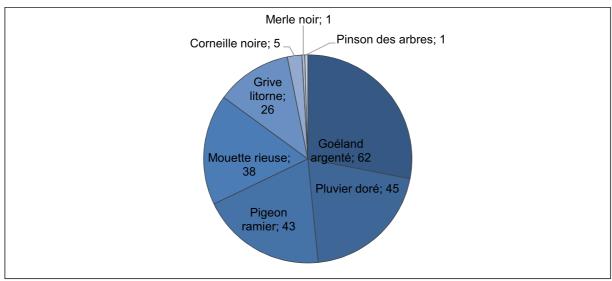


Figure 38 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase hivernale

En hiver, l'essentiel des observations (946 individus) correspond à des oiseaux en stationnement dans les champs ou dans les zones boisées. Ces effectifs sont majoritairement représentés par la Mouette rieuse, l'Etourneau sansonnet et l'Alouette des champs.

Les individus en vol ont surtout été observés à une hauteur inférieure à 30 mètres (H2), avec 437 individus recensés. Ce résultat s'explique essentiellement par les populations observées en vol en local, lors de petits déplacements à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. En effet, ces vols de basse altitude correspondent à des individus appartenant, pour l'essentiel, aux mêmes populations présentes en stationnement sur le secteur d'étude. Au-delà de 30 mètres de hauteur, les vols sont moins nombreux (221 individus en H3 mais aucun en H4).





Seulement huit espèces ont été observées à hauteur comprise entre 30 et 150 mètres. Il s'agit du Goéland argenté (62 individus), du Pluvier doré (45 individus), du Pigeon ramier (43 individus), de la Mouette rieuse (38 individus), de la Grive litorne (26 individus), de la Corneille noire (5 individus), du Merle noir (1 individu) et du Pinson des arbres (1 individu). Trois de ces espèces sont patrimoniales : le Goéland argenté, le Pluvier doré et la Mouette rieuse. Il s'agit pour le Goéland argenté et la Mouette rieuse de populations typiques des grands espaces ouverts et très présentes dans la région Nord-Pas-de-Calais à cette période de l'année.



Mouette rieuse

3.6. Résultats des inventaires de terrain en période hivernale - 2020

3.6.1. Répartition quantitative des espèces observées en période hivernale -2020

L'étude de l'avifaune hivernante a fait l'objet de deux passages d'investigation complémentaire en 2020, réalisés les 07 et 14 février 2020. Trente-huit espèces ont été recensées, ce qui constitue une diversité moyenne pour la période étudiée et l'effort d'échantillonnage.

Figure 40 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période hivernale - 2020

Fankana	Effectifs recensés p	ar date de passage	Tatal
Espèces	07/02/2020	14/02/2020	Total
Accenteur mouchet	2	1	3
Alouette des champs	174	44	218
Bergeronnette grise	12	2	14
Bruant jaune	27	6	33
Bruant proyer	1	5	6
Busard Saint-Martin	1		1
Buse variable	6		6
Corbeau freux	251		251
Corneille noire	35	5	40
Etourneau sansonnet	6	1	7
Faisan de Colchide	2		2
Faucon crécerelle		2	2
Faucon émerillon		1	1
Gallinule Poule-d'eau		1	1
Geai des chênes		2	2
Goéland argenté	37		37
Goéland brun	2		2
Grand Cormoran	4		4
Grimpereau des jardins	2	1	3
Grive draine	3		3
Grive litorne	1		1
Grive musicienne	4	8	12
Linotte mélodieuse	17		17
Merle noir	10	4	14
Mésange à longue queue	6	1	7
Mésange bleue	6		6
Mésange charbonnière	6		6
Mésange nonnette	1		1
Perdrix grise	4	3	7

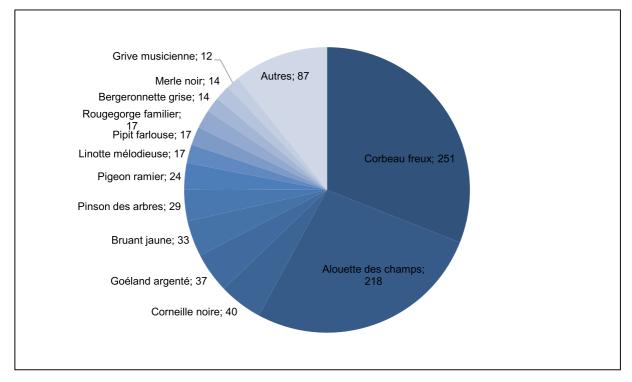
Espèces	Effectifs recensés p	Effectifs recensés par date de passage					
Especes	07/02/2020	14/02/2020	- Total				
Pic vert	2		2				
Pie bavarde	3	1	4				
Pigeon ramier	18	6	24				
Pinson des arbres	25	4	29				
Pipit farlouse	13	4	17				
Rougegorge familier	13	4	17				
Sittelle torchepot	4		4				
Tarier pâtre	1		1				
Troglodyte mignon	3	3	6				
Total	702	109	811				

En phase hivernale de 2020, 38 espèces ont été inventoriées sur le secteur, ce qui représente une diversité moyenne au regard de la pression d'échantillonnage et de la localisation du site.

Les espèces numériquement les mieux représentées en cette période sont le Corbeau freux (251 individus) et l'Alouette des champs (218 individus) et, dans une moindre mesure, la Corneille noire (40 individus), le Goéland argenté (37 individus) et le Bruant jaune (33 individus).

Quatre espèces de rapaces ont été observées : le Busard Saint-Martin (1 contact), la Buse variable (6 contacts), le Faucon crécerelle (2 contacts) et le Faucon émerillon (1 contact).

Figure 41 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune hivernante - 2020



3.6.2. Inventaire des espèces patrimoniales observées en hiver - 2020

Les niveaux de patrimonialité pour les espèces observées en période hivernale sur le site sont présentés ci-après (voir critères d'évaluation p.100/101). Nous précisons que les espèces contactées non citées sont marquées par un niveau de patrimonialité faible à très faible.

Figure 42 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période hivernale - 2020

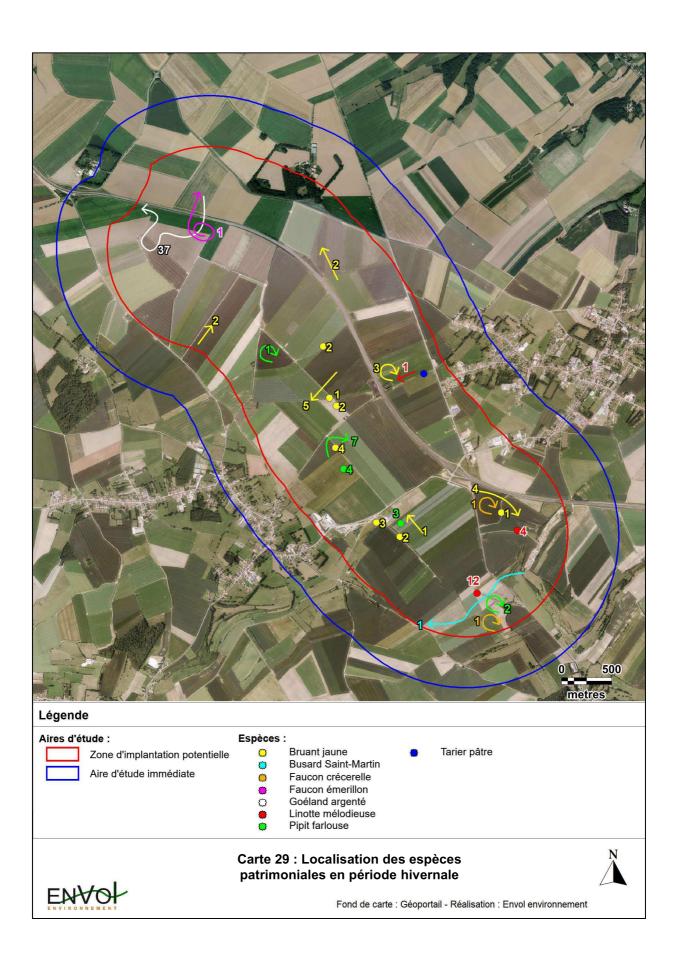
Eanhana	Effectifs	Directive	Statuts de conse	ervation en France				
Espèces	Ellectiis	Oiseaux	Statut « nicheur »	Statut « hivernant »				
Busard Saint-Martin	1	OI	Préoccupation min.	Non applicable				
Faucon émerillon	1	OI	-	Données insuf.				
Bruant jaune	33		Vulnérable	Non applicable				
Linotte mélodieuse	17		Vulnérable	Non applicable				
Pipit farlouse	13		Vulnérable	Non applicable				
Faucon crécerelle	2		Quasi-menacée	Non applicable				
Goéland argenté	37		Quasi-menacé	Préoccupation min.				
Tarier pâtre	1		Quasi-menacée	Non applicable				
Alouette des champs	218		Quasi-menacée	Non applicable				
Niveau de patrimonialité	Niveau de patrimonialité faible Niveau de patrimonialité fort							

En période hivernale, deux espèces observées sont marquées par un niveau de patrimonialité fort. Il s'agit du Busard Saint-Martin et du Faucon émerillon. Ces deux espèces sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Le Busard Saint-Martin et le Faucon émerillon ont été observés à une seule reprise, tous les deux en vol en local à basse altitude.

Trois espèces se distinguent par un niveau de patrimonialité qualifié de modéré. Il s'agit du Bruant jaune, de la Linotte mélodieuse et du Pipit farlouse qui sont des nicheurs vulnérables en France. On retient ici la fréquentation relativement forte du site pour les populations du Bruant jaune en phase hivernale (total de 33 individus recensés). Le Bruant jaune et le Pipit farlouse ont été observés à la fois en vol en local et en stationnement. La Linotte mélodieuse a principalement été observée en stationnement dans les cultures.

Nous définissons un niveau de patrimonialité faible pour le Faucon crécerelle (2 contacts), le Goéland argenté (37 contacts, un unique groupe en survol du site à basse altitude) et le Tarier pâtre (1 contact) car les populations nicheuses de ces oiseaux sont quasi-menacées en France. Les populations hivernantes ne sont pas menacées.

Enfin, nous attribuons un enjeu très faible pour l'Alouette des champs qui demeure non protégée et chassable en dehors en période hivernale.



3.6.3. Etude de la répartition spatiale des populations avifaunistiques observées <u>- 2020</u>

Figure 43 : Répartition spatiale des effectifs avifaunistiques en période hivernale - 2020

Espèces	Boisements et bosquets	Vol	Haies	Cultures	Zones urbaines	Mares, étangs	Total
Accenteur mouchet	2		1				3
Alouette des champs		73		145			218
Bergeronnette grise		11	1	2			14
Bruant jaune	2	18	7	6			33
Bruant proyer		4	1	1			6
Busard Saint-Martin		1					1
Buse variable		6					6
Corbeau freux		250		1			251
Corneille noire		16	3	21			40
Etourneau sansonnet		6	1				7
Faisan de Colchide	1			1			2
Faucon crécerelle		2					2
Faucon émerillon		1					1
Gallinule Poule-d'eau						1	1
Geai des chênes	2						2
Goéland argenté		37					37
Goéland brun				2			2
Grand Cormoran		4					4
Grimpereau des jardins	3						3
Grive draine	3						3
Grive litorne		1					1
Grive musicienne	10	2					12
Linotte mélodieuse		1		16			17
Merle noir	6		8				14
Mésange à longue queue	7						7
Mésange bleue	4		2				6
Mésange charbonnière	6						6
Mésange nonnette	1						1
Perdrix grise			1	6			7
Pic vert			1	1			2
Pie bavarde		3		1			4
Pigeon ramier		24					24
Pinson des arbres	19	10					29
Pipit farlouse		10		7			17
Rougegorge familier	6		9		2		17
Sittelle torchepot	4						4
Tarier pâtre			1				1
Troglodyte mignon	6						6
Effectif total	82	480	36	210	2	1	811
Diversité	16	20	12	13	1	1	38

En hiver, les effectifs les plus importants sont comptabilisés en vol et se rapportent au Corbeau freux (250 individus) et, dans une moindre mesure, à l'Alouette des champs (73 individus). La diversité maximale est également comptabilisée pour les oiseaux en vol. Les stationnements ont été plus nombreux dans les champs (210 individus) qu'au sein des boisements (82 individus et des haies (36 individus). Plusieurs groupes (de 12 à 25 individus) de l'Alouette des champs ont été observés dans les champs de l'aire d'étude.

3.6.4. Etude des modes de déplacements de l'avifaune en phase hivernale - 2020

Le tableau présenté ci-après synthétise les effectifs et les hauteurs des vols observés audessus de l'aire d'étude immédiate en période hivernale.

Figure 44 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période hivernale - 2020

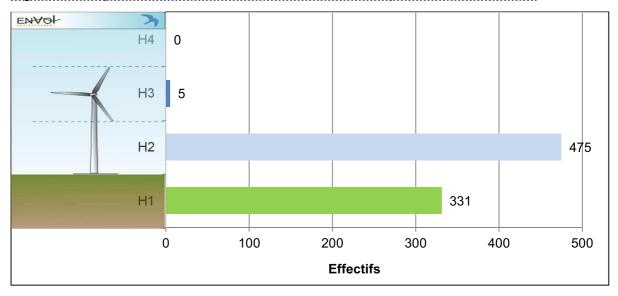
Fankasa	Individue no - 4-	Effecti	ifs en vol	Effectifs en
Espèces	Individus posés	H2	Н3	H3
Grand Cormoran			4	Eff. H3 ≥ 1
Grive litorne			1	ind.
Accenteur mouchet	3			
Alouette des champs	145	73		
Bergeronnette grise	3	11		7
Bruant jaune	15	18		7
Bruant proyer	2	4		7
Busard Saint-Martin		1		7
Buse variable		6		7
Corbeau freux	1	250		
Corneille noire	24	16		
Etourneau sansonnet	1	6		
Faisan de Colchide	2			7
Faucon crécerelle		2		7
Faucon émerillon		1		7
Gallinule Poule-d'eau	1			7
Geai des chênes	2			
Goéland argenté		37		
Goéland brun	2			Eff. H3 = 0
Grimpereau des jardins	3			_ EII. H3 = 0
Grive draine	3			
Grive musicienne	10	2		
Linotte mélodieuse	16	1		
Merle noir	14			
Mésange à longue queue	7			
Mésange bleue	6			
Mésange charbonnière	6			
Mésange nonnette	1			
Perdrix grise	7			
Pic vert	2			
Pie bavarde	1	3		
Pigeon ramier		24		
Pinson des arbres	19	10		
Pipit farlouse	7	10		
Rougegorge familier	17			
Sittelle torchepot	4			

Fanàsas	Individuo nooéo	Effectif	s en vol	Effectifs en
Espèces	Individus posés	H2	Н3	Н3
Tarier pâtre	1			Eff. H3 = 0
Troglodyte mignon	6			ЕП. ПЗ – 0
Total	331	475	5	

H1: Posé; H2: Hauteur < 30m.; H3: Entre 30 et 150m.; H4: Hauteur > 150m.

En gras, les espèces patrimoniales

Figure 45 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase hivernale - 2020

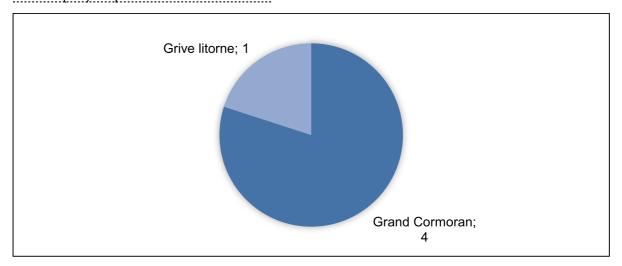


En hiver, l'essentiel des observations (475 individus) correspond à des oiseaux en vol à basse altitude. Ces effectifs sont majoritairement représentés par le Corbeau freux.

Les individus observés en stationnement ont principalement été contactés dans les cultures.

Seuls 5 individus ont été observés entre 30 et 150 mètres de hauteur. Il s'agit du Grand Cormoran (4 contacts) et de la Grive litorne (1 contact). Aucun individu n'a été observé à très haute altitude.

Figure 46 : Répartition des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et 150 mètres (H3) en période hivernale - 2020



3.7. Résultats des inventaires de terrain en période prénuptiale

L'étude ornithologique en période des migrations prénuptiales a fait l'objet de six passages d'investigation sur site, réalisés entre le 14 mars et le 21 avril 2017.

3.7.1. Répartition quantitative des espèces observées en phase prénuptiale

Figure 47: Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période prénuptiale

Espèces	14/03/2017	21/03/2017	24/03/2017	05/04/2017	14/04/2017	21/04/2017	Total
Accenteur mouchet	2	3	2	2	5	1	15
Alouette des champs	18	16	18	20	26	15	113
Bergeronnette grise	6	8	21	5	6	2	48
Bergeronnette printanière				1	4	2	7
Bruant jaune	23	5	6	3	7	2	46
Bruant proyer	9	5	4	7	22	5	52
Busard des roseaux		1					1
Busard Saint-Martin	1		2				3
Buse variable	1	2	3	5	4	2	17
Canard colvert				1	2		3
Chardonneret élégant	26			1			27
Choucas des tours					5		5
Cigogne blanche		1					1
Corbeau freux						3	3
Corneille noire	7	30	41	44	19	17	158
Etourneau sansonnet			5	1			6
Faisan de Colchide	7	2	6	9	12	17	53
Faucon crécerelle	1	2	1	2	4	1	11
Fauvette à tête noire				1	7	3	11
Fauvette grisette					1	1	2
Geai des chênes			2	1	1		4
Goéland argenté		5			6		11
Goéland brun		114	10	14			138
Goéland marin				1			1
Goéland sp.						8	8
Grand cormoran		1			37		38
Grimpereau des jardins			1		3	1	5

	E						
Espèces	14/03/2017	21/03/2017	24/03/2017	05/04/2017	14/04/2017	21/04/2017	Total
Grive musicienne			2	3	3	1	9
Héron cendré					1		1
Hirondelle rustique				2			2
Linotte mélodieuse		8	8	13	45	20	94
Merle noir	5	10	6	10	12	2	45
Mésange bleue			5		3		8
Mésange charbonnière	2	2	5	2	6	1	18
Mésange nonnette		1					1
Moineau domestique	4						4
Ouette d'Egypte				1			1
Perdrix grise	2	5	4	3	7	4	25
Pic vert			1	3			4
Pie bavarde				2			2
Pigeon biset domestique				12			12
Pigeon colombin					1		1
Pigeon ramier	14	14	17	12	6	13	76
Pinson des arbres	23	4	4	1	10	2	44
Pipit farlouse	14	14	5	4	14	2	53
Pouillot fitis					2	1	3
Pouillot véloce	6	3	4	3	6	1	23
Roitelet à triple bandeau					1		1
Rougegorge familier	3	2	2		4	1	12
Rougequeue noir		1					1
Sittelle torchepot			1	1		1	3
Tadorne de Belon				2			2
Tarier pâtre	1						1
Traquet motteux					2	8	10
Troglodyte mignon		2	2	2	6	3	15
Verdier d'Europe	72			1			73
Total	247	261	188	195	300	140	1331

En gras, les espèces patrimoniales

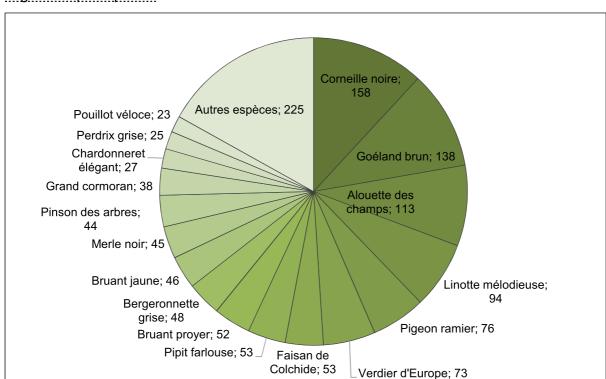


Figure 48 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune en période des migrations prénuptiales

En période des migrations prénuptiales, 55 espèces et une espèce non déterminée (Goéland sp.) ont été inventoriées dans le secteur d'étude, ce qui représente une diversité d'oiseaux moyenne au regard de la période prospectée et de la durée d'échantillonnage.

L'espèce numériquement la mieux représentée est la Corneille noire (total de 158 individus). Cet oiseau très commun, non protégé et chassable, a principalement été observé en vol en local ou posé dans les champs. Suivent le Goéland brun (138 contacts, dont 86 en vol local et 32 en survol migratoire), l'Alouette des champs (113 contacts, surtout en stationnement dans les champs), la Linotte mélodieuse (94 contacts) et le Verdier d'Europe (73 contacts).

Excepté la Corneille noire et le Goéland brun, ces espèces sont patrimoniales : la **Linotte mélodieuse** et le **Verdier d'Europe** sont des nicheurs vulnérables et l'**Alouette des champs**, bien que non protégée, est un nicheur quasi-menacé selon la liste rouge UICN France.

Quatre espèces de rapaces ont été observées dans l'aire d'étude durant la période des migrations prénuptiales : le **Busard des roseaux** (1 contact), le **Busard Saint-Martin** (3 contacts), la Buse variable (17 contacts) et le **Faucon crécerelle** (11 contacts). Hormis le Busard des roseaux qui a été observé en vol migratoire, ces espèces ont principalement été observées en vol en local, ou chassant au-dessus des espaces ouverts. La Buse variable a également été observée à plusieurs reprises posée dans les champs cultivés.

3.7.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période prénuptiale

Les niveaux de patrimonialité pour les espèces observées dans la zone du projet sont présentés ci-après (voir critères d'évaluation p. 100/101). Nous précisons que les espèces contactées non citées sont marquées par un niveau de patrimonialité faible à très faible.

Figure 49 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période prénuptiale

		Dinastina	Statuts de conservation				
Espèces	Effectifs	Directive Oiseaux	Statut nicheur en France	Statut "de passage"			
Busard des roseaux	1	OI	Quasi-menacé	Non applicable			
Busard Saint-Martin	3	OI	Préoccupation min.	Non applicable			
Cigogne blanche	1	OI	Préoccupation min.	Non applicable			
Bruant jaune	46		Vulnérable	Non applicable			
Chardonneret élégant	27		Vulnérable	Non applicable			
Linotte mélodieuse	94		Vulnérable	Non applicable			
Pipit farlouse	53		Vulnérable	Non applicable			
Verdier d'Europe	73		Vulnérable	Non applicable			
Alouette des champs	113		Quasi-menacé	Non applicable			
Faucon crécerelle	11		Quasi-menacé	Non applicable			
Goéland argenté	11		Quasi-menacé				
Hirondelle rustique	2		Quasi-menacé	Données insuffisantes			
Pouillot fitis	3		Quasi-menacé	Données insuffisantes			
Tarier pâtre	1		Quasi-menacé	Non applicable			
Traquet motteux	10		Quasi-menacé	Données insuffisantes			
Niveau de patrimonialité faible Niveau de patrimonialité fort							

En période des migrations prénuptiales, quinze espèces patrimoniales ont été observées dans l'aire d'étude immédiate. Parmi ces espèces, le **Busard des roseaux**, le **Busard Saint-Martin** et la **Cigogne blanche** sont marqués par un niveau de patrimonialité fort en raison de leur inscription à l'annexe I de la Directive Oiseaux (espèces d'intérêt communautaire).

Le **Busard des roseaux**, également nicheur quasi menacé, et la **Cigogne blanche** n'ont été observés qu'à une seule reprise chacun, à partir des six passages sur site, en vol migratoire vers le Nord-est, dans la partie centre de l'aire d'étude. En définitive, nous estimons que les fonctionnalités écologiques du site sont faibles pour ces deux espèces en phase prénuptiale.

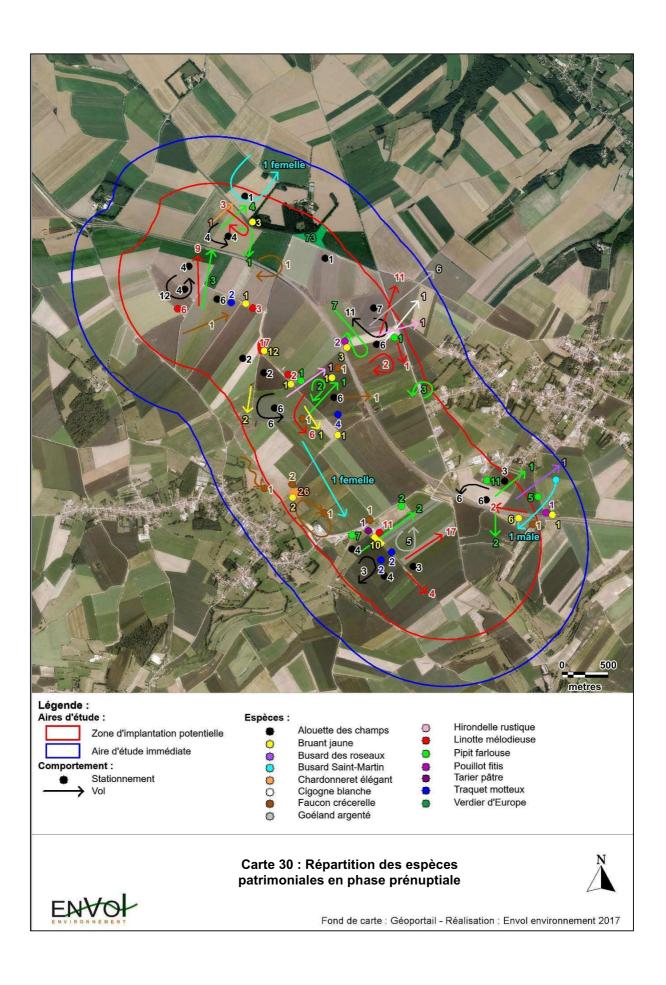
Le Busard Saint-Martin a été observé à trois reprises, en vol à faible hauteur, en local ou en chasse au-dessus de l'aire d'étude. Rappelons que le Busard Saint-Martin avait également été observé à quatre reprises lors des migrations postnuptiales, en vol local au-dessus du site. Une attention forte sera portée à l'espèce en période de nidification, de façon à déterminer et localiser l'éventuelle présence d'un site de reproduction sur le secteur. En effet, il est probable que des populations du Busard Saint-Martin résident dans les environs du projet.

Cinq espèces observées en phase prénuptiale sont marquées par un niveau de patrimonialité modéré : le Bruant jaune (46 contacts), le Chardonneret élégant (27 contacts), la Linotte mélodieuse (94 contacts), le Pipit farlouse (53 contacts) et le Verdier d'Europe (73 contacts). Le niveau de patrimonialité modéré attribué à ces oiseaux s'appuie sur le caractère vulnérable des populations nicheuses en France alors que les populations « de passage » ne sont nullement menacées selon la liste rouge UICN France, mise à jour en septembre 2016.

Nous définissons un niveau de patrimonialité faible à modéré pour sept espèces d'oiseaux en raison du caractère quasi-menacé des populations nicheuses nationales : l'Alouette des champs (113 contacts), le Faucon crécerelle (11 contacts), le Goéland argenté (11 contacts), l'Hirondelle rustique (2 contacts), le Pouillot fitis (3 contacts), le Tarier pâtre (1 contact) et le Traquet motteux (10 contacts). Les populations de « passage » de ces espèces ne sont nullement menacées (statuts UICN 2016). Un niveau de patrimonialité très faible est défini pour les autres espèces observées en phase prénuptiale dans l'aire d'étude.



Cigogne blanche



3.7.3. Etude de la répartition spatiale des populations avifaunistiques

La figure présentée ci-après présente les effectifs recensés par point d'observation (en stationnement et en vol).

Figure 50: Tableau de synthèse des effectifs recensés par poste d'observation

	Effe	Effectifs recensés par point d'observation						
Espèces	PN1	PN2	PN3	PN4	PN5	PN6	Total	
Accenteur mouchet		2	3	4		6	15	
Alouette des champs	28	22	14	15	24	10	113	
Bergeronnette grise	11	11	14	5	2	5	48	
Bergeronnette printanière	2		3	1	1		7	
Bruant jaune	2	21	10	7	3	3	46	
Bruant proyer	9	5	21	1	15	1	52	
Busard des roseaux				1			1	
Busard Saint-Martin		1		1		1	3	
Buse variable	1	1	4	2	4	5	17	
Canard colvert				1	2		3	
Chardonneret élégant		26				1	27	
Choucas des tours						5	5	
Cigogne blanche					1		1	
Corbeau freux		1		1	1		3	
Corneille noire	24	31	13	36	20	34	158	
Etourneau sansonnet						6	6	
Faisan de Colchide	4	7	3	9	12	18	53	
Faucon crécerelle	3	5	2	1			11	
Fauvette à tête noire		2		2	1	6	11	
Fauvette grisette		1		1			2	
Geai des chênes					1	3	4	
Goéland argenté			5		6		11	
Goéland brun	16	8	70	44			138	
Goéland marin						1	1	
Goéland sp.		1				7	8	
Grand Cormoran		36	2				38	
Grimpereau des jardins						5	5	
Grive musicienne		1	1	5		2	9	
Héron cendré					1		1	

	Effectifs recensés par point d'observation						
Espèces	PN1	PN2	PN3	PN4	PN5	PN6	Total
Hirondelle rustique		1			1		2
Linotte mélodieuse	18	25	32	2	14	3	94
Merle noir	2	2	10	15	1	15	45
Mésange bleue						8	8
Mésange charbonnière				2		16	18
Mésange nonnette						1	1
Moineau domestique			4				4
Ouette d'Egypte			1				1
Perdrix grise		3	3	6	13		25
Pic vert				3		1	4
Pie bavarde				2			2
Pigeon biset domestique	12						12
Pigeon colombin						1	1
Pigeon ramier		2	3	28	18	25	76
Pinson des arbres		15		9	4	16	44
Pipit farlouse	3	4	11	19	11	5	53
Pouillot fitis				1	2		3
Pouillot véloce		5	3	8		7	23
Roitelet à triple bandeau						1	1
Rougegorge familier		1	2	1		8	12
Rougequeue noir			1				1
Sittelle torchepot						3	3
Tadorne de Belon				2			2
Tarier pâtre			1				1
Traquet motteux	2	4	4				10
Troglodyte mignon				6		9	15
Verdier d'Europe						73	73
Total général	137	244	240	241	158	311	1331

En gras, les espèces patrimoniales

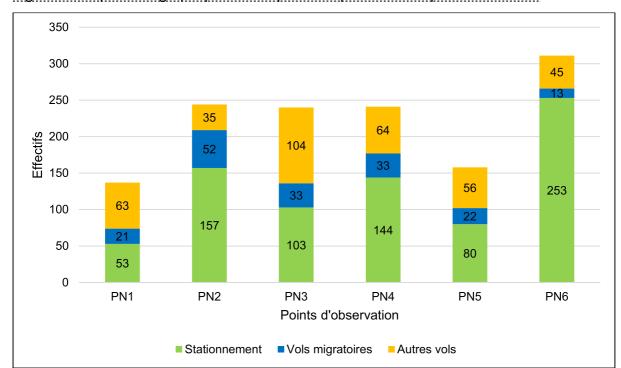


Figure 51: Expression graphique de la répartition spatiale des espèces observées

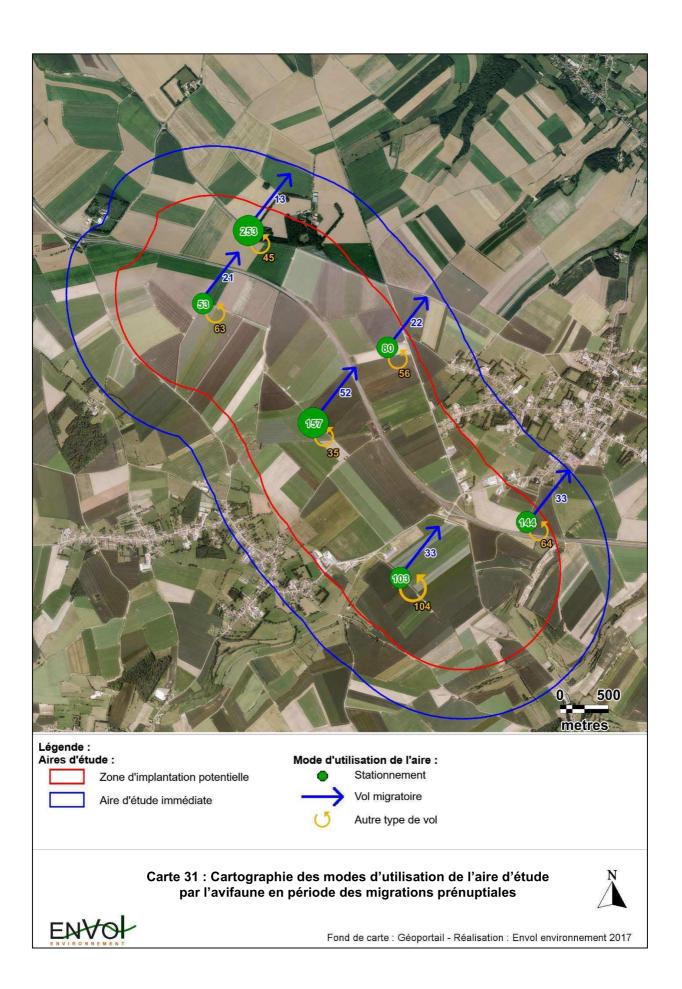
Un total de 1 331 individus d'oiseaux a été comptabilisé à partir des six passages d'observation en période des migrations prénuptiales. Parmi ces effectifs, 790 individus (59,4%) étaient en stationnement sur le site (champs, boisements et haies) et 174 (13,1%) en survol migratoire. Le reste (367, soit 27,5%) a correspondu à des vols en local à hauteur variable. Autrement dit les principales fonctions du site sont le repos et le nourrissage des populations résidentes ou migratrices en stationnement dans l'aire d'étude immédiate.

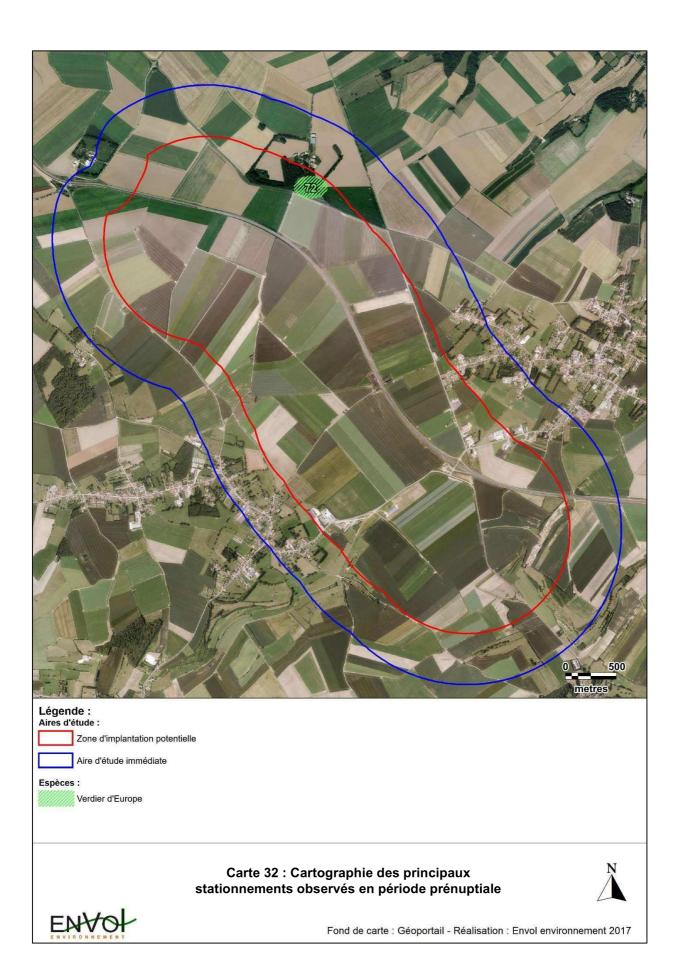
Les survols migratoires du site ont été minoritaires, témoignant de l'absence de couloirs de migrations principaux ou secondaires au niveau de l'aire d'étude immédiate lors de la période prénuptiale. Les principales populations observées dans ces conditions ont été le Goéland brun (38 contacts), le Grand Cormoran (36 contacts), la Linotte mélodieuse (36 contacts) et la Bergeronnette grise (25 contacts). Ces effectifs sont très faibles.

Autrement dit, la zone du projet éolien de Buire-le-Sec s'inscrit, en phase prénuptiale, dans un couloir de migration tertiaire, traduit par des passages sur un front large et diffus.

En phase des migrations prénuptiales, les principaux regroupements observés dans l'aire d'étude immédiate se sont rapportés à un groupe du Verdier d'Europe (73 individus dans une haie le 14 mars 2017) et à des groupes plus modestes du Chardonneret élégant (groupe de 26 individus dans des haies le 14 mars 2017), du Goéland brun (20 individus dans un champs le 21 mars 2017), de la Linotte mélodieuse (15 individus dans une haie le 14 avril 2017) et du Pinson des arbres (15 individus observés dans une haie le 14 mars 2017).

La plus grande diversité de passereaux a été recensée dans la partie Nord-est de l'aire d'étude, autour du point PN6, là où les rares milieux boisés du site sont présents.





3.7.4. Etude des modes de déplacements de l'avifaune en phase prénuptiale

Figure 52 : Tableau de répartition des conditions d'observation de l'avifaune

Facilities	Effectifs	s recensés	par haute	ur de vol	T - 4 - 1	Effectifs en
Espèces	H1	H2	Н3	H4	Total	vol H3
Grand Cormoran			37	1	38	
Alouette des champs	71	15	27		113	Eff. H3 ≥ 10 ind.
Pigeon ramier	23	36	17		76]
Corneille noire	86	63	9		158	
Goéland brun	20	110	8		138	-
Goéland argenté		5	6		11	-
Pipit farlouse	27	20	6		53	=
Bergeronnette grise	6	37	5		48	-
Buse variable	12	1	4		17	=
Canard colvert		1	2		3	10 > Eff. H3 ≥
Faucon crécerelle	3	6	2		11	1
Tadorne de Belon			2		2	
Cigogne blanche			1		1	
Goéland marin			1		1	
Goéland sp.		7	1		8	
Héron cendré			1		1	
Ouette d'Egypte			1		1	=
Accenteur mouchet	15				15	
Bergeronnette printanière	4	3			7	
Bruant jaune	43	3			46	=
Bruant proyer	39	13			52	
Busard des roseaux		1			1	
Busard Saint-Martin		3			3	-
Chardonneret élégant	26	1			27	F# 112 - 0
Choucas des tours	2	3			5	Eff. H3 = 0
Corbeau freux		3			3	
Etourneau sansonnet	6				6	
Faisan de Colchide	53				53	
Fauvette à tête noire	11				11	
Fauvette grisette	2				2	
Geai des chênes	4				4	

Fankasa	Effectifs	recensés	par haute	ur de vol	Total mámáral	Effectifs en
Espèces	H1	H2	Н3	H4	Total général	vol H3
Grimpereau des jardins	5				5	
Grive musicienne	9				9	
Hirondelle rustique		2			2	
Linotte mélodieuse	39	55			94	
Merle noir	40	5			45	
Mésange bleue	8				8	
Mésange charbonnière	18				18	
Mésange nonnette	1				1	
Moineau domestique	4				4	
Perdrix grise	23	2			25	
Pic vert	4				4	
Pie bavarde		2			2	
Pigeon biset domestique		12			12	Eff. H3 = 0
Pigeon colombin	1				1	
Pinson des arbres	43	1			44	
Pouillot fitis	3				3	
Pouillot véloce	23				23	
Roitelet à triple bandeau	1				1	
Rougegorge familier	12				12	
Rougequeue noir	1				1	
Sittelle torchepot	3				3	
Tarier pâtre	1				1	
Traquet motteux	10				10	
Troglodyte mignon	15				15	
Verdier d'Europe	73				73	

H1 : Posé ; H2 : Hauteur < 30m. ; H3 : Entre 30 et 150m. ; H4 : Hauteur > 150m.

En gras, les espèces patrimoniales

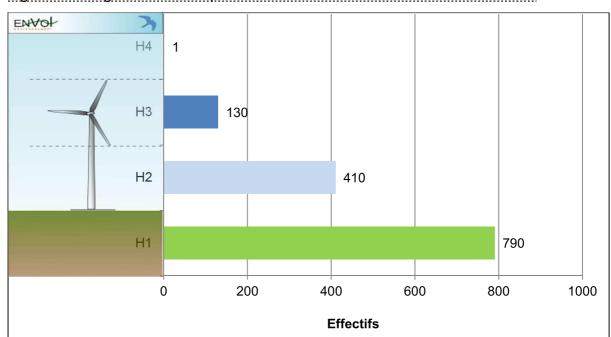
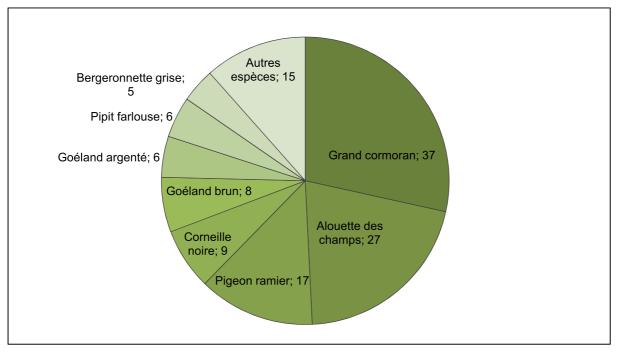


Figure 53 : Diagramme de la répartition des conditions d'observation de l'avifaune

En période des migrations prénuptiales, la majorité des observations correspond à des oiseaux en stationnement sur le site (790 individus soit 59%) ou en vol à basse altitude (hauteur H2 avec 410 individus soit 30%). Les oiseaux observés en vol comptabilisent 541 contacts, 410 individus à la hauteur H2, 130 à la hauteur H3 et 1 à la hauteur H4.

Figure 54 : Répartition des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et 150 mètres (H3) en période prénuptiale



On retrouve 17 espèces recensées à la hauteur H3 (entre 30 et 150 m). Parmi elles, le Grand Cormoran (37 individus), l'**Alouette des champs** (27 individus), le Pigeon ramier (17 individus) et la Corneille noire (9 individus) représentent les effectifs les plus élevés. Il est à noter la présence de cinq espèces d'intérêt patrimonial à cette hauteur dont la Cigogne blanche (un individu) qui rappelons-le est une espèce spécifiée par un niveau de patrimonialité fort.

3.8. Résultats des inventaires de terrain en période de nidification - 2017

3.8.1. Répartition quantitative des espèces observées en période de nidification

L'étude de l'avifaune en période de nidification a fait l'objet de quatre passages sur site (dont un passage nocturne). Cinquante-quatre espèces ont été recensées au cours de cette période, ce qui représente une diversité moyenne pour la période échantillonnée, les caractéristiques écologiques du site et la localisation du projet.

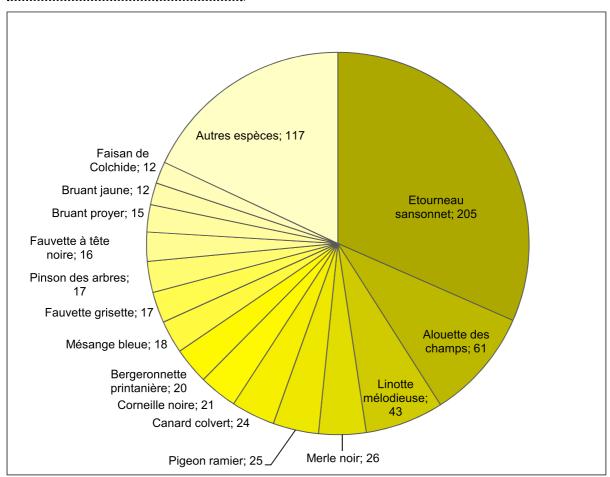
Nous raisonnons ici en effectif maximal recensé à partir des quatre passages réalisés sur site afin de ne pas comptabiliser plusieurs fois les mêmes populations. A cette période, les populations d'oiseaux restent le plus souvent cantonnées à un territoire de nidification.

Figure 55 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période de nidification

	Effect	tifs recensés p	oar date de pa	ssage	
Espèces	25/04/2017	18/05/2017	01/06/2017	22/06/2017	Effectifs max
Accenteur mouchet		9	1	3	9
Alouette des champs		61	39	44	61
Bergeronnette grise		3	4	3	4
Bergeronnette printanière		20	7	10	20
Bruant jaune		12	6	8	12
Bruant proyer		8	7	15	15
Buse variable		1	2	2	2
Caille des blés				5	5
Canard colvert		24			24
Chevalier aboyeur		4			4
Corneille noire		15	17	21	21
Etourneau sansonnet		6	205	27	205
Faisan de Colchide		12	4	5	12
Faucon crécerelle				1	1
Fauvette à tête noire		16	4	16	16
Fauvette grisette		10	10	17	17
Gallinule Poule-d'eau				1	1
Geai des chênes			1		1
Goéland argenté		6		1	6
Grimpereau des jardins		1			1
Grive draine			2		2
Grive musicienne		2	1	1	2
Héron cendré				1	1

	Effect	tifs recensés p	oar date de pa	ssage	
Espèces	25/04/2017	18/05/2017	01/06/2017	22/06/2017	Effectifs max
Hirondelle rustique		4	5	4	5
Hypolaïs polyglotte		3	1		3
Linotte mélodieuse		23	19	43	43
Martinet noir				1	1
Merle noir		26	10	18	26
Mésange à longue queue			3		3
Mésange bleue		6		18	18
Mésange charbonnière		5	1	6	6
Moineau domestique		2		6	6
Mouette rieuse			3		3
Petit gravelot		2			2
Perdrix grise	1	7		4	7
Pic épeiche			1		1
Pic vert		1			1
Pie bavarde			1	2	2
Pigeon colombin				1	1
Pigeon ramier		25	24	15	25
Pinson des arbres		17	10	13	17
Pipit farlouse				4	4
Pouillot véloce		8	3	3	8
Rossignol philomèle		1			1
Rougegorge familier		1		1	1
Sarcelle d'hiver		2			2
Sittelle torchepot				1	1
Tadorne de Belon		2			2
Tarier pâtre				2	2
Tourterelle des bois		1	1		1
Traquet motteux		1			1
Troglodyte mignon		5	3	9	9
Vanneau huppé		2			2
Verdier d'Europe				3	3
Total	1	354	395	335	-

Figure 56 : Expression graphique de la répartition quantitative de l'avifaune observée en période de nidification (effectifs max)



En période de reproduction, les effectifs les plus importants correspondent à l'Etourneau sansonnet (205 individus max), à l'Alouette des champs (61 individus max), à la Linotte mélodieuse (43 individus max), au Merle noir (26 individus max) et au Pigeon ramier (25 individus max). On observe des espèces typiques des milieux ouverts mais également des passereaux très fortement liés aux habitats boisés comme les haies et les alignements d'arbres. On retrouve par exemple le **Bruant jaune**, le Bruant proyer ou la Fauvette grisette. Très peu de rapaces ont été observés dans l'aire d'étude en période de reproduction mais il est à noter la présence du Faucon crécerelle qui est une espèce d'intérêt patrimonial.

3.8.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période de nidification

Les niveaux de patrimonialité des espèces observées sont présentés ci-après (voir la définition des niveaux de patrimonialité p. 100/101). Nous précisons que les espèces citées mais non représentées sur les cartes sont marquées par un niveau de patrimonialité faible à très faible.

Figure 57 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période de nidification

		Directive	Statuts de d	conservation
Espèces	Effectifs	Oiseaux	Statut nicheur en France	Statut nicheur en région
Bruant jaune	12		Vulnérable	• En déclin
Linotte mélodieuse	43		Vulnérable	Non menacée
Pipit farlouse	4		Vulnérable	Non menacée
Sarcelle d'hiver	2		Vulnérable	• En danger
Tourterelle des bois	1		Vulnérable	• En déclin
Verdier d'Europe	3		Vulnérable	Non menacée
Traquet motteux	1		Quasi-menacé	Vulnérable
Vanneau huppé	2		Quasi-menacé	• En déclin
Alouette des champs	61		Quasi-menacé	• En déclin
Faucon crécerelle	1		Quasi-menacé	Non menacée
Goéland argenté	6		Quasi-menacé	Localisée
Hirondelle rustique	5		Quasi-menacé	• En déclin
Martinet noir	1		Quasi-menacé	Non menacée
Mouette rieuse	3		Quasi-menacé	Localisée
Perdrix grise	7			• En déclin
Pic vert	1			• En déclin
Tarier pâtre	2		Quasi-menacé	• En déclin
Niveau de patrimonialité faible			Niveau	de patrimonialité fort



En période de reproduction, le niveau de patrimonialité le plus fort attribué est « modéré à fort » et concerne six espèces : le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, le Pipit farlouse, la Sarcelle d'hiver, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe. Ce niveau de patrimonialité leur est attribué en raison de leur statut de nicheur vulnérable en France. Les effectifs maximums relevés pour ces espèces sont relativement faibles hormis pour la Linotte mélodieuse qui comptabilise 43 individus maximum observés dans l'aire d'étude immédiate.

Le Bruant jaune, pour lequel un maximum de 12 individus a été observé, est principalement cantonné aux haies, aux arbustes ou aux arbres isolés du secteur d'étude. C'est d'ailleurs dans ce type de milieu que nous estimons que le passereau niche avec certitude.



La **Linotte mélodieuse** a majoritairement été observée en vol en local sur le site. Toutefois, les individus observés posés l'ont été presque exclusivement dans les secteurs boisés. Pour cette espèce aussi, la nidification a été avérée dans ce type d'habitat.

Quatre individus du Pipit farlouse ont été observés dans l'aire d'étude en phase de reproduction. Ces individus ont été observés au cours d'une seule date (22 juin 2017) et leur nidification est jugée certaine suite à l'observation d'un jeune avec 2 adultes.

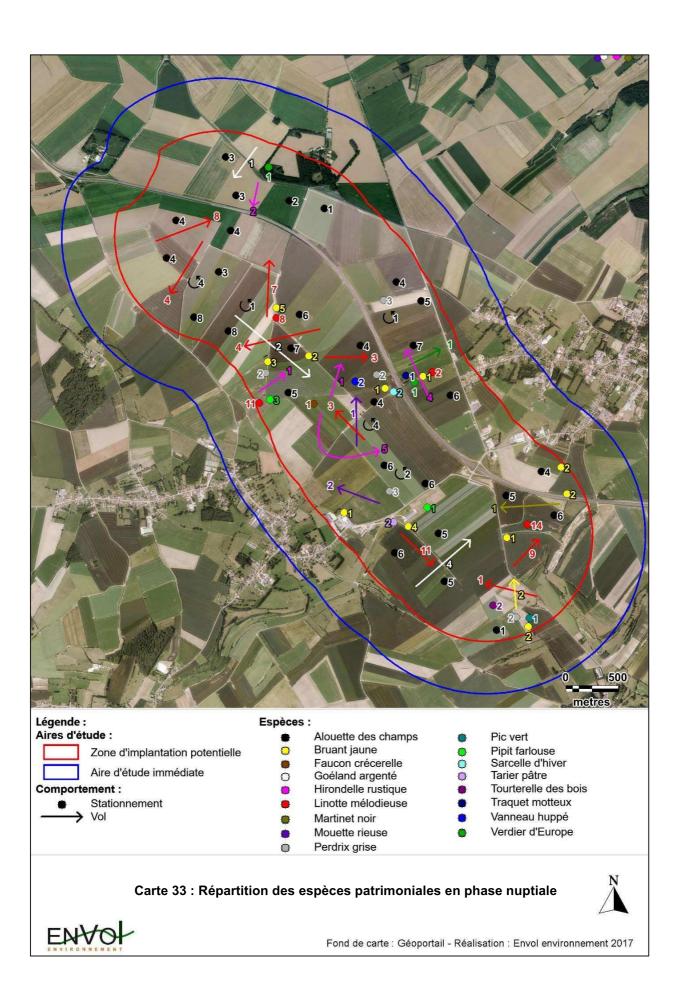
Deux individus de la Sarcelle d'hiver ont pu être observés sur un bassin de rétention lors du protocole amphibien. Il s'agit très probablement d'individus simplement de passage dans l'aire d'étude.

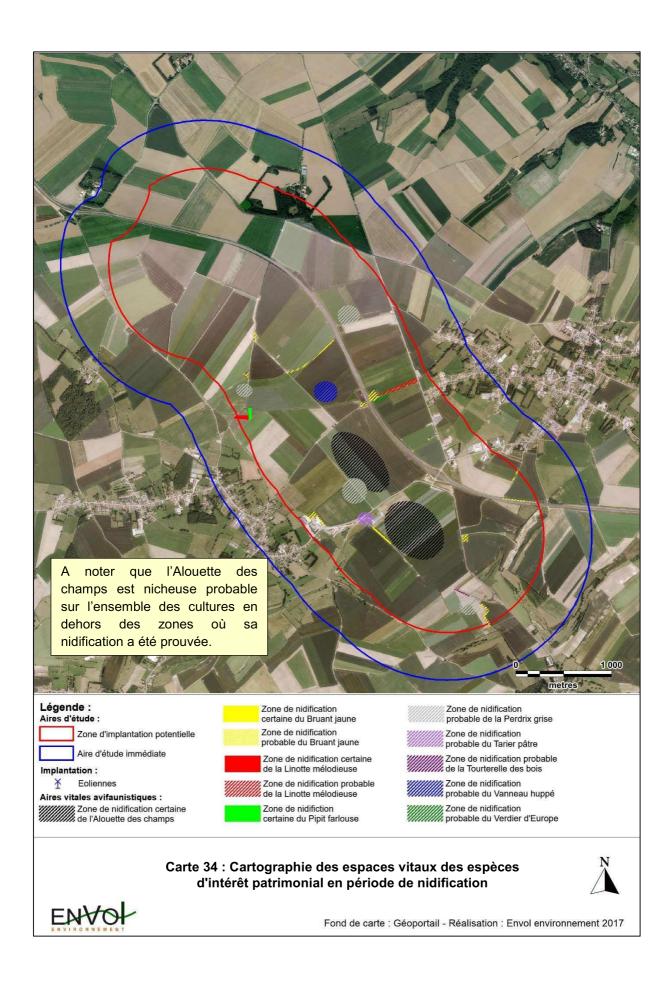
Un seul individu maximum de la Tourterelle des bois a été vu et/ou entendu dans l'aire d'étude au cours de cette période. Cette espèce est inféodée aux habitats boisés et a été observée dans la partie Sud de l'aire d'étude immédiate, au niveau d'une haie.

Trois individus maximum du Verdier d'Europe ont été observés au sein de l'aire d'étude immédiate dont un en vol et les autres dans les habitats boisés présents sur le site. Cette espèce fréquente préférentiellement les zones boisées ainsi que les parcs et jardins.

Une seule espèce observée est marquée par un niveau de patrimonialité modéré. Il s'agit du Traquet motteux qui est nicheur vulnérable en région. Un unique individu a été observé lors du protocole amphibien, sans doute un individu de passage dans l'aire d'étude immédiate.

Un niveau de patrimonialité faible à modéré est défini pour l'Alouette des champs (61 individus maximum), le Faucon crécerelle (1 individu), le Goéland argenté (6 individus maximum), l'Hirondelle rustique (5 individus maximum), le Martinet noir (1 individu maximum), la Mouette rieuse (3 individus), la Perdrix grise (7 individus maximum), le Pic vert (1 individu maximum), le Tarier pâtre (2 individus maximum) et le Vanneau huppé (2 individus maximum) qui sont quasi-menacés en France et/ou en déclin en région.





3.8.3. Etudes des probabilités de reproduction dans l'aire d'étude

Trois niveaux de potentialité de reproduction sur la zone d'étude sont applicables :

- 1- Reproduction possible dans la zone : Espèce observée assez peu régulièrement pendant sa période de reproduction dans un habitat de nidification propice.
- 2- Reproduction probable dans la zone : Espèce observée assez régulièrement pendant sa période de reproduction dans un habitat de nidification propice.
- 3- Reproduction certaine dans la zone : Espèce observée très régulièrement pendant sa période de reproduction dans un habitat de nidification propice. Repérage d'indices de nidification tels que des jeunes, des nids ou des adultes transportant de la nourriture.

Figure 58 : Evaluation des probabilités de reproduction des oiseaux dans l'aire d'étude

	١	Nidif	icati	ion					
Espèces	Possible	Probable	Certain	Indéterminé/ Non	Liste Rouge Nord-Pas- de-Calais	Liste Rouge France	Liste rouge Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"
Accenteur mouchet		Х			Non menacée	LC		PN	-
Alouette des champs			Χ		En déclin	NT		GC	OII
Bergeronnette grise		Х			Non menacée	LC		PN	-
Bergeronnette printanière			Χ		Non menacée	LC		PN	-
Bruant jaune			Х		En déclin	VU		PN	-
Bruant proyer		X			Non menacée	LC		PN	-
Buse variable		Х			Non menacée	LC		PN	-
Caille des blés	Χ				Non menacée	LC		GC	OII
Canard colvert				Х	Non menacée	LC		GC	OII ; OIII
Chevalier aboyeur				Х	-			GC	OII
Corneille noire		Х			Non menacée	LC		EN	OII
Etourneau sansonnet		Х			Non menacée	LC		EN	OII
Faisan de Colchide		Х			Localisée	LC		GC	OII ; OIII
Faucon crécerelle	Χ				Non menacée	NT		PN	-
Fauvette à tête noire		Х			Non menacée	LC		PN	-
Fauvette grisette			Х		Non menacée	LC		PN	-
Gallinule Poule-d'eau	X				Non menacée	LC		GC	OII
Geai des chênes	Χ				Non menacée	LC		EN	OII
Goéland argenté	X				Localisée	NT	NT	PN	OII
Grimpereau des jardins	Х				Non menacée	LC		PN	-

	١	Nidif	icati	ion					
Espèces	Possible	Probable	Certain	Indéterminé/ Non	Liste Rouge Nord-Pas- de-Calais	Liste Rouge France	Liste rouge Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"
Grive draine	Χ				Non menacée	LC		GC	OII
Grive musicienne		Х			Non menacée	LC		GC	OII
Héron cendré	Χ				Localisée	LC		PN	-
Hirondelle rustique		Х			En déclin	NT		PN	-
Hypolaïs polyglotte		Х			Non menacée	LC		PN	-
Linotte mélodieuse			Х		Non menacée	VU		PN	-
Martinet noir	Χ				Non menacée	NT		PN	-
Merle noir		Х			Non menacée	LC		GC	OII
Mésange à longue queue	Χ				Non menacée	LC		PN	-
Mésange bleue		Х			Non menacée	LC		PN	-
Mésange charbonnière		Х			Non menacée	LC		PN	-
Moineau domestique		Х			Non menacée	LC		PN	-
Mouette rieuse				Х	Localisée	NT		PN	OII
Perdrix grise		Х			En déclin	LC		GC	OII ; OIII
Petit gravelot				Х	Non menacée	LC		PN	-
Pic épeiche	Χ				Non menacée	LC		PN	-
Pic vert	Χ				En déclin	LC		PN	-
Pie bavarde		Х			Non menacée	LC		EN	OII
Pigeon colombin	Χ				Non menacée	LC		GC	OII
Pigeon ramier		Х			Non menacée	LC		GC	OII ; OIII
Pinson des arbres		Х			Non menacée	LC		PN	-
Pipit farlouse			Х		Non menacée	VU	NT	PN	-
Pouillot véloce		Х			Non menacée	LC		PN	-
Rossignol philomèle	Χ				Non menacée	LC		PN	-
Rougegorge familier		Х			Non menacée	LC		PN	-
Sarcelle d'hiver				Х	En danger	VU		GC	OII ; OIII
Sittelle torchepot	Χ				Non menacée	LC		PN	-
Tadorne de Belon				Х	Localisée	LC		PN	-
Tarier pâtre		Х			En déclin	NT		PN	-
Tourterelle des bois		Х			En déclin	VU	VU	GC	OII
Traquet motteux				Х	Vulnérable	NT			-

	1	Nidif	icati	ion					
Espèces	Possible	Probable	Certain	Indéterminé/ Non	Liste Rouge Nord-Pas- de-Calais	Liste Rouge France	Liste rouge Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"
Troglodyte mignon		Х			Non menacée	LC		PN	-
Vanneau huppé		Х			En déclin	NT	VU	GC	OII
Verdier d'Europe	Χ				Non menacée	VU		PN	-

En gras, les espèces patrimoniales

A partir des visites de terrain en période de reproduction et des comportements observés, nous jugeons certaine la reproduction de six espèces d'oiseaux dans l'aire d'étude immédiate. Il s'agit de l'Alouette des champs, de la Bergeronnette printanière, du Bruant jaune, de la Fauvette grisette, de la Linotte mélodieuse et du Pipit farlouse. Quatre d'entre-elles sont des espèces patrimoniales : l'Alouette des champs, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et le Pipit farlouse. Ces espècs sont particulièrement inféodées aux espaces ouverts avec la présence de haies. L'Alouette des champs et le Pipit farlouse nichent préférentiellement dans les champs ou en bordure de cultures tandis que le Bruant jaune niche dans les haies et la Linotte mélodieuse préfère nicher dans les haies à basse hauteur.

La nidification est jugée probable pour 24 espèces dans l'aire d'étude immédiate. Parmi cellesci, quatre sont jugées d'intérêt patrimonial : la Perdrix grise, le Tarier pâtre, la Tourterelle des bois et le Vanneau huppé. La Perdrix grise et le Vanneau huppé nichent au sein même des cultures tandis que le Tarir pâtre et la Tourterelle des bois sont plutôt inféodés aux boisements et aux linéaires de haies présents dans l'aire d'étude immédiate.

3.8.4. Etude de la répartition spatiale des populations observées

Le tableau page suivante présente la répartition des espèces inventoriées en fonction des grands types d'habitats présents au sein de l'aire d'étude immédiate.

Les principaux effectifs observés sur le site correspondent à des oiseaux en stationnement dans les habitats ouverts (cultures, avec 493 individus). Ces effectifs concernent principalement l'Alouette des champs qui cumule 132 contacts et l'Etourneau sansonnet avec 200 contacts. Ensuite, ce sont les oiseaux en vol au-dessus du secteur d'étude qui comptabilisent le plus de contacts avec 237 individus recensés et se rapportent principalement à la Linotte mélodieuse, à l'Etourneau sansonnet et à la Corneille noire.

Les effectifs constatés dans les habitats boisés (boisements et haies) sont minoritaires, étant donné leur faible représentation de ces milieux sur le site. On dénombre respectivement 152 et 157 individus. Les principales espèces présentes dans ces habitats boisés sont le Bruant jaune, la Fauvette à tête noire, la Fauvette grisette, le Merle noir et le Pinson des arbres.

Figure 59 : Tableau de synthèse de la répartition des espèces nicheuses par milieu identifié (effectifs totaux)

Espèces	Vol	Boisements et bosquets	Haies, arbres et arbustes isolés	Cultures, prairies et friches	Poteaux, pylônes et fils	Zones urbaines	Mares, étangs, cours d'eau	Total
Accenteur mouchet		2	11					13
Alouette des champs	12			132				144
Bergeronnette grise	7			3				10
Bergeronnette printanière	16		2	18	1			37
Bruant jaune	1		22	3				26
Bruant proyer			3	27				30
Buse variable	4				1			5
Caille des blés				5				5
Canard colvert							24	24
Chevalier aboyeur							4	4
Corneille noire	34	1		18				53
Etourneau sansonnet	38			200				238
Faisan de Colchide		3	1	17				21
Faucon crécerelle	1							1
Fauvette à tête noire		23	11	2				36
Fauvette grisette		8	21	8				37
Gallinule Poule-d'eau				1				1
Geai des chênes		1						1
Goéland argenté	7							7
Grimpereau des jardins		1						1

Espèces	Vol	Boisements et bosquets	Haies, arbres et arbustes isolés	Cultures, prairies et friches	Poteaux, pylônes et fils	Zones urbaines	Mares, étangs, cours d'eau	Total
Grive draine				2				2
Grive musicienne		3	1					4
Héron cendré	1							1
Hirondelle rustique	13							13
Hypolaïs polyglotte			3	1				4
Linotte mélodieuse	53	6	12	14				85
Martinet noir	1							1
Merle noir	8	23	18	4		1		54
Mésange à longue queue		3						3
Mésange bleue	12	10	2					24
Mésange charbonnière		9	3					12
Moineau domestique			8					8
Mouette rieuse	3							3
Perdrix grise				12				12
Petit gravelot							2	2
Pic épeiche		1						1
Pic vert		1						1
Pie bavarde			1	2				3
Pigeon colombin		1						1
Pigeon ramier	27	15	2	20				64
Pinson des arbres	2	17	19	2				40

Espèces	Vol	Boisements et bosquets	Haies, arbres et arbustes isolés	Cultures, prairies et friches	Poteaux, pylônes et fils	Zones urbaines	Mares, étangs, cours d'eau	Total
Pipit farlouse			3		1			4
Pouillot véloce		9	4		1			14
Rossignol philomèle		1						1
Rougegorge familier		2						2
Sarcelle d'hiver							2	2
Sittelle torchepot		1						1
Tadorne de Belon							2	2
Tarier pâtre					2			2
Tourterelle des bois			2					2
Traquet motteux							1	1
Troglodyte mignon		10	7					17
Vanneau huppé				2				2
Verdier d'Europe	1	1	1					3
Total	241	152	157	493	6	1	35	1085

En gras, les espèces patrimoniales

3.8.5. Etude des déplacements de l'avifaune nicheuse

Figure 60 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période nuptiale

	Effectif	s recensés	par hautei	ur de vol		Classe d'effectifs
Espèces	H1	H2	Н3	H4	Total	en vol en H3
Goéland argenté		3	4		7	
Alouette des champs	132	9	3		144	
Hirondelle rustique		10	3		13	Eff. H3 > 0
Mouette rieuse		1	2		3	- Еп. пз / 0
Buse variable	1	3	1		5	
Faucon crécerelle			1		1	
Accenteur mouchet	13				13	
Bergeronnette grise	3	7			10	
Bergeronnette printanière	21	16			37	7
Bruant jaune	25	1			26	
Bruant proyer	30				30	
Caille des blés	5				5	
Canard colvert	24				24	
Chevalier aboyeur	4				4	
Corneille noire	19	34			53	
Etourneau sansonnet	200	38			238	
Faisan de Colchide	21				21	
Fauvette à tête noire	36				36	Eff. H3 = 0
Fauvette grisette	37				37	— ЕП. ПЗ = 0
Gallinule Poule-d'eau	1				1	
Geai des chênes	1				1	
Grimpereau des jardins	1				1	
Grive draine	2				2	
Grive musicienne	4				4	
Héron cendré		1			1	7
Hypolaïs polyglotte	4				4	7
Linotte mélodieuse	32	53			85	7
Martinet noir		1			1	
Merle noir	46	8			54	
Mésange à longue queue	3				3	

	Effectif	s recensés	par haute	ur de vol		Classe
Espèces	H1	H2	Н3	H4	Total	d'effectifs en vol en H3
Mésange bleue	12	12			24	
Mésange charbonnière	12				12	
Moineau domestique	8				8	
Petit gravelot	2				2	
Perdrix grise	12				12	
Pic épeiche	1				1	
Pic vert	1				1	
Pie bavarde	3				3	
Pigeon colombin	1				1	
Pigeon ramier	37	27			64	
Pinson des arbres	38	2			40	
Pipit farlouse	4				4	Eff. H3 = 0
Pouillot véloce	14				14	EII. H3 = U
Rossignol philomèle	1				1	
Rougegorge familier	2				2	
Sarcelle d'hiver	2				2	
Sittelle torchepot	1				1	
Tadorne de Belon	2				2	
Tarier pâtre	2				2	
Tourterelle des bois	2				2	
Traquet motteux	1				1	
Troglodyte mignon	17				17	
Vanneau huppé	2				2	
Verdier d'Europe	2	1			3	

H1: Posé; H2: Hauteur < 30m.; H3: Entre 30 et 150m.; H4: Hauteur > 150m.

En gras, les espèces patrimoniales

Le diagramme ci-après montre la prédominance d'oiseaux posés dans l'aire d'étude immédiate avec près de 78% des observations réalisées au cours de la période de nidification. Ces observations sont associées à des vols en local à faible altitude et sur de courtes distances. Très peu de vols à hauteur supérieure à 30 mètres ont été observés (14 individus). Aucun oiseau n'a été observé à une hauteur supérieure à 150 mètres (hauteur H4).

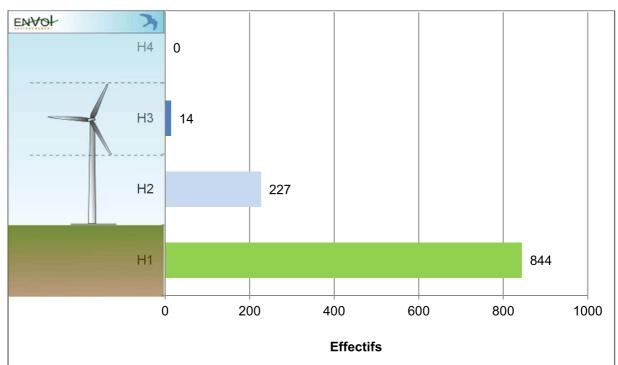
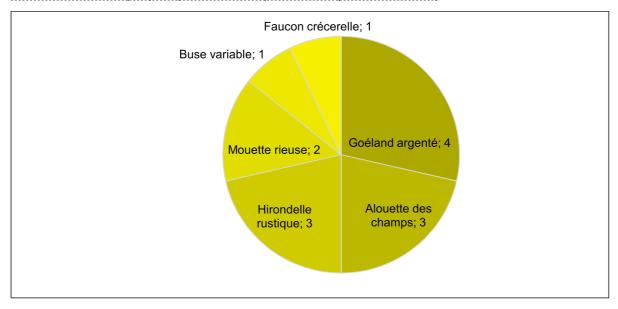


Figure 61 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase de reproduction

Figure 62 : Répartition des effectifs des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et 150 mètres (H3) en période de reproduction (effectifs totaux)



Six espèces ont été observées en vol à la hauteur H3 (entre 30 et 150 m) soit à la hauteur théorique du rotor des éoliennes. Il s'agit de majoritairement du Goéland argenté, de l'Alouette des champs et de l'Hirondelle rustique. Ces trois espèces sont patrimoniales. Les effectifs constatés sont toutefois très faibles à cette hauteur, presque anecdotiques.

3.9. Résultats des inventaires de terrain en période de nidification - 2020

3.9.1. Répartition quantitative des espèces observées en période de nidification <u>- 2020</u>

L'étude de l'avifaune en période de nidification au cours de l'année 2020 a fait l'objet de cinq passages sur site. Soixante-et-une espèces ont été recensées au cours de cette période, ce qui représente une diversité relativement forte pour la période échantillonnée, les caractéristiques écologiques de l'aire d'étude et la localisation du projet.

Nous raisonnons ici en effectif maximal recensé à partir des quatre passages réalisés sur site afin de ne pas comptabiliser plusieurs fois les mêmes populations. A cette période, les populations d'oiseaux restent le plus souvent cantonnées à un territoire de nidification.

Figure 63 : Tableau récapitulatif des effectifs recensés par espèce en période de nidification -2020

F		Effectifs rece	ensés par dat	e de passage		Eff. 446	
Espèces	14/05/2020	28/05/2020	09/06/2020	24/06/2020	10/07/2020	Effectifs max	
Accenteur mouchet	3	4		2	2	2	
Alouette des champs	35	90	70	89	56	90	
Bergeronnette grise	1	1		3	6	6	
Bergeronnette printanière	9	11	6	13	14	14	
Bruant jaune	4	7	10	5	6	10	
Bruant proyer	3	6	3	10	5	10	
Busard des roseaux	2	2		3		3	
Busard Saint-Martin				1		1	
Busard sp.			1			1	
Buse variable	4	2	2	3		4	
Caille des blés			1			1	
Chardonneret élégant		3	1			3	
Choucas des tours				2		2	
Cigogne blanche	1					1	
Corbeau freux		4				4	
Corneille noire	17	14	6	18	11	18	
Etourneau sansonnet	5	2		38		38	
Faisan de Colchide	6	3	1	5		6	
Faucon crécerelle					1	1	
Fauvette à tête noire	9	10	4	12	8	12	
Fauvette babillarde	2	1				2	
Fauvette des jardins		1	1			1	
Fauvette grisette	8	13	6	17	4	17	
Geai des chênes	1	1	2			2	
Goéland argenté		6		1		6	
Goéland brun		6	1		174	174	
Goéland pontique					1	1	
Goéland sp.	53				3	53	
Grimpereau des jardins		2		1	1	2	

_ 、		Effectifs rece	ensés par dat	e de passage		F-66 416
Espèces	14/05/2020	28/05/2020	09/06/2020	24/06/2020	10/07/2020	Effectifs max
Grive draine				2		2
Grive musicienne	3	3	4	3	1	4
Héron cendré	3					3
Hibou Moyen-duc		1				1
Hirondelle rustique	2	4		5		5
Hypolaïs ictérine		2				2
Hypolaïs polyglotte	5	3	1	1		5
Linotte mélodieuse	14	30	8	32	6	32
Martinet noir				4		4
Merle noir	8	9	10	13	9	10
Mésange bleue		3		5		5
Mésange charbonnière			1			1
Moineau domestique	14	14	6	94		94
Mouette mélanocéphale	36				5	36
Mouette rieuse	14			15	190	190
Perdrix grise		6	2	5	3	6
Pic épeiche	1	1		1	1	1
Pic vert	1					1
Pie bavarde		1		2		2
Pigeon biset domestique		3		26		26
Pigeon colombin	1			3		3
Pigeon ramier	17	14	6	14	11	17
Pinson des arbres	8	8	3	19	9	19
Pipit farlouse				1		1
Pouillot véloce	4	1	3	2	1	4
Rossignol philomèle	1		1			1
Rougegorge familier	2	5		7	2	7
Rougequeue noir				1		1
Sarcelle d'hiver			4			4
Tourterelle des bois	2	2		4		4
Tourterelle turque		1				1
Traquet motteux	1					1
Troglodyte mignon	6	6	3	8	5	8
Total	306	306	167	490	535	-

En période de reproduction de l'année 2020, les effectifs les plus importants correspondent à la Mouette rieuse (190 individus max) et au Goéland brun (174 individus max). Le Moineau domestique (94 individus max), l'Alouette des champs (90 individus max) et le Goéland sp. (53 individus max) forment le second groupe d'espèces les plus nombreuses sur le site. A noter que toutes ces espèces sont patrimoniales en période de nidification.

Quatre espèces de rapaces ont été observées sur le site. Il s'agit du Busard des roseaux (eff max 3), du Busard Saint-Martin (1 individu), du Faucon crécerelle (1 individu) et du Hibou moyen-duc (1 individu). Un individu de Busard non déterminé a également été observé.

3.9.2. Etude de la patrimonialité des espèces observées en période de nidification - 2020

Les niveaux de patrimonialité des espèces observées sont présentés ci-après (voir la définition des niveaux de patrimonialité p. 100/101). Nous précisons que les espèces citées mais non représentées sur les cartes sont marquées par un niveau de patrimonialité faible à très faible.

Figure 64 : Inventaire des espèces patrimoniales observées en période de nidification- -2020

	Effectifs	Directive	Statuts de c	onservation
Espèces	max	Oiseaux	Statut nicheur en France	Statut nicheur en région
Busard des roseaux	3	OI	Quasi-menacé	Vulnérable
Busard Saint-Martin	1	OI	Préoccupation mineure	• En danger
Busard sp.	1	OI	-	-
Cigogne blanche	1	OI	Préoccupation mineure	Vulnérable
Mouette mélanocéphale	36	OI	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Sarcelle d'hiver	4		Vulnérable	En danger critique
Traquet motteux	1		Quasi-menacé	En danger critique
Bruant jaune	10		Vulnérable	Vulnérable
Bruant proyer	10		Préoccupation mineure	• En danger
Chardonneret élégant	3		Vulnérable	Quasi-menacé
Hypolaïs ictérine	2		Vulnérable	• En danger
Linotte mélodieuse	32		Vulnérable	Non menacée
Pipit farlouse	1		Vulnérable	Non menacée
Tourterelle des bois	4		Vulnérable	• En danger
Alouette des champs	90		Quasi-menacé	Vulnérable
Bergeronnette printanière	14		Préoccupation mineure	Vulnérable
Etourneau sansonnet	38		Préoccupation mineure	Vulnérable
Faucon crécerelle	1		Quasi-menacé	Vulnérable
Goéland argenté	6		Quasi-menacé	Vulnérable
Hirondelle rustique	5		Quasi-menacé	Vulnérable
Bergeronnette grise	6		Préoccupation mineure	Quasi-menacé
Corbeau freux	4		Préoccupation mineure	Quasi-menacé
Fauvette des jardins	1		Quasi-menacé	Préoccupation mineure
Goéland brun	174		Préoccupation mineure	Quasi-menacé

	Effectifs	Directive	Statuts de c	onservation
Espèces	max	Oiseaux	Statut nicheur en France	Statut nicheur en région
Grive draine	2		Préoccupation mineure	Quasi-menacé
Martinet noir	4		Quasi-menacé	Quasi-menacé
Moineau domestique	94		Préoccupation mineure	Quasi-menacé
Mouette rieuse	190		Quasi-menacé	Préoccupation mineure
Perdrix grise	6		Préoccupation mineure	Quasi-menacé
Pigeon colombin	3		Préoccupation mineure	Quasi-menacé
Rossignol philomèle	1		Préoccupation mineure	Quasi-menacé
Niveau de patrimonialité faib	le 🗀		Nive	au de patrimonialité fort

En période de reproduction de l'année 2020, six espèces d'oiseaux sont marquées par un niveau de patrimonialité fort : le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, la Mouette mélanocéphale, la Sarcelle d'hiver et le Traquet motteux. Ce niveau de patrimonialité leur est attribué en raison de leur inscription à l'annexe I de la Directive Oiseaux (intérêt communautaire) ou de leur statut d'espèce en danger critique en région.

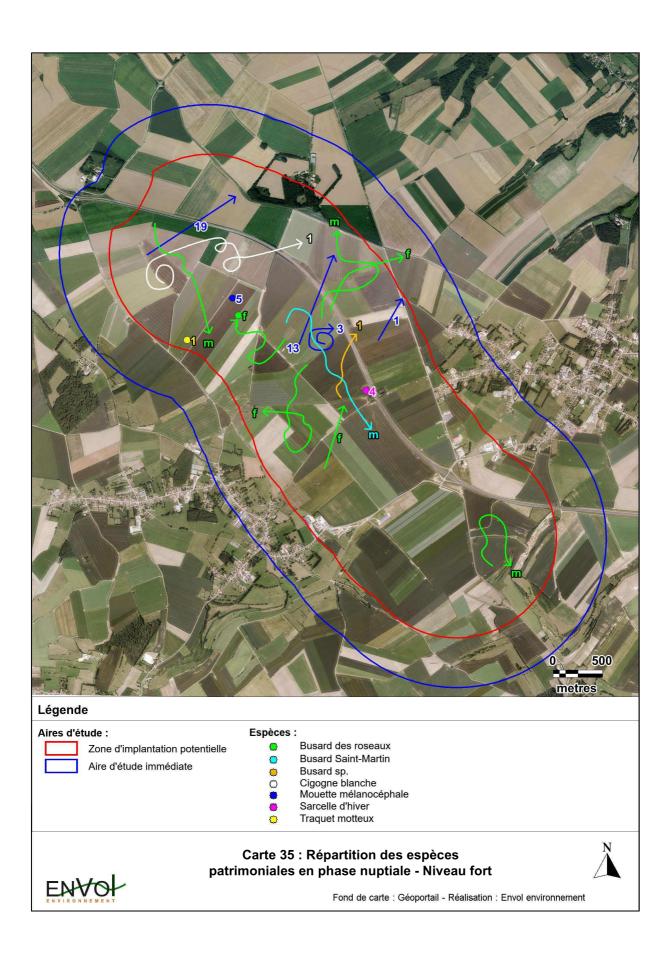
Le Busard des roseaux a été contacté à 7 reprises, en vol de chasse ou en vol directionnel vers le Nord-est. Un individu a été observé en stationnement dans une haie située au Nord de la zone d'implantation potentielle. La reproduction du Busard des roseaux est jugée probable sur le site. L'unique individu du Busard Saint-Martin a chassé au-dessus de l'aire d'étude à basse altitude. La Cigogne blanche a été contactée qu'à une seule reprise en vol vers le Nordest à basse altitude. La Mouette mélanocéphale (36 individus) a principalement été observée en vol directionnel ver le Nord-est. La Sarcelle d'hiver et le Traquet motteux n'ont été observés qu'en stationnement, les quatre individus de la Sarcelle d'hiver au niveau de la mare et l'unique individu du Traquet dans un champs. La nidification de la Sarcelle d'hiver est jugée certaine puisqu'un couple et un juvénile ont été observé aux abords de la mare.

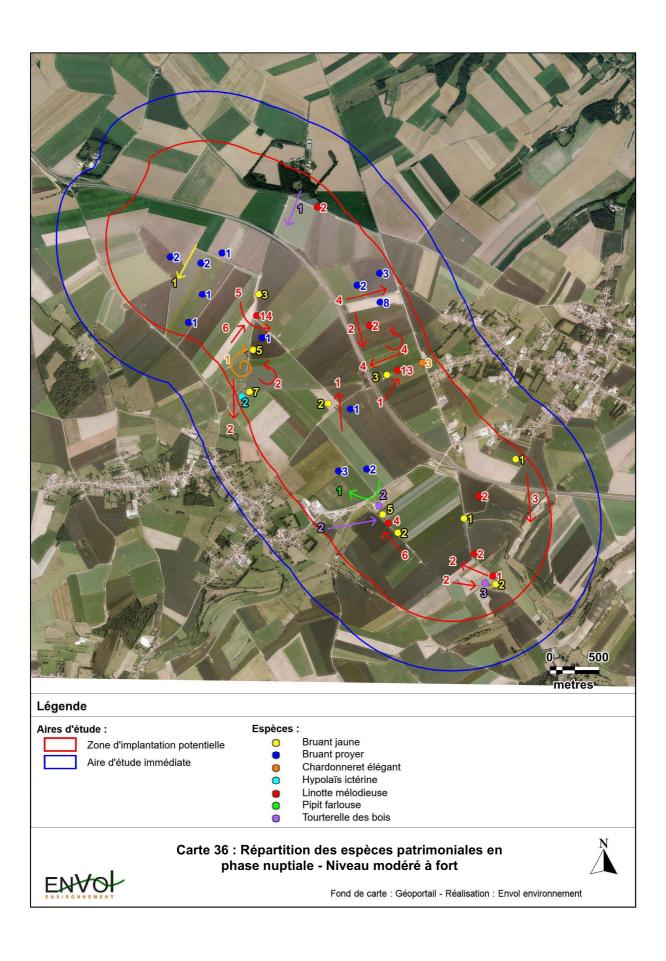
Sept espèces observées sont marquées par un niveau de patrimonialité modéré à fort. Il s'agit du Bruant jaune, du Bruant proyer, du Chardonneret élégant, de l'Hypolaïs ictérine, de la Linotte mélodieuse, du Pipit farlouse et de la Tourterelle des bois.

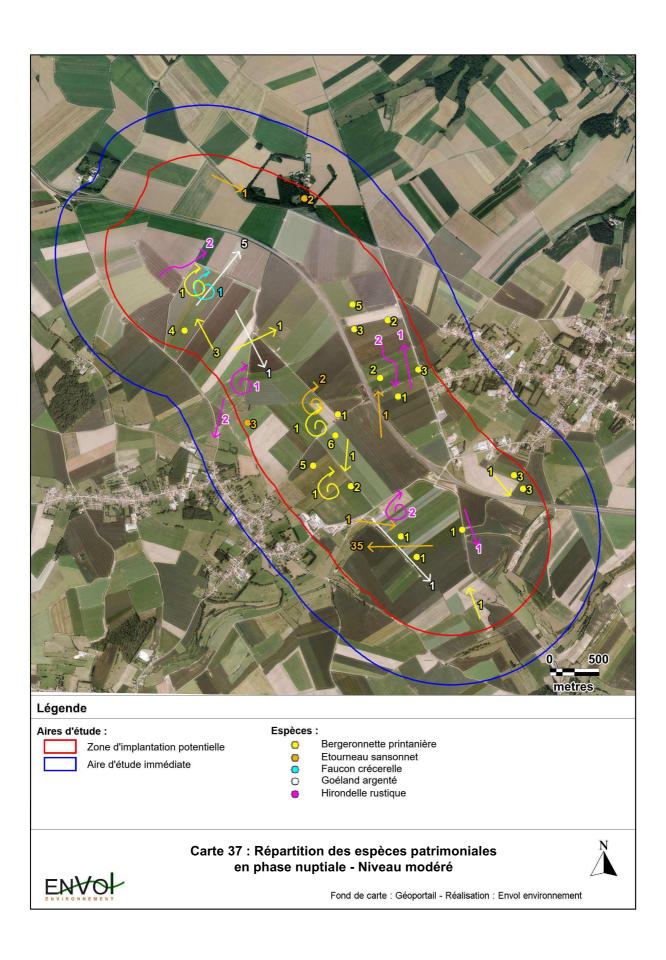
Le Bruant jaune a principalement été observé en stationnement dans les haies alors que le Bruant proyer a exclusivement été observé en stationnement dans les cultures. Le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et la Tourterelle des bois ont à la fois été observés en stationnement dans les différents habitats de l'aire d'étude et en vol à basse altitude. Les deux individus de l'Hypolaïs ictérine ont été contactés en stationnement dans un bosquet en limite Ouest de la zone d'implantation potentielle. L'unique individu du Pipit farlouse a, quant à lui, effectué une parade nuptiale à basse altitude.

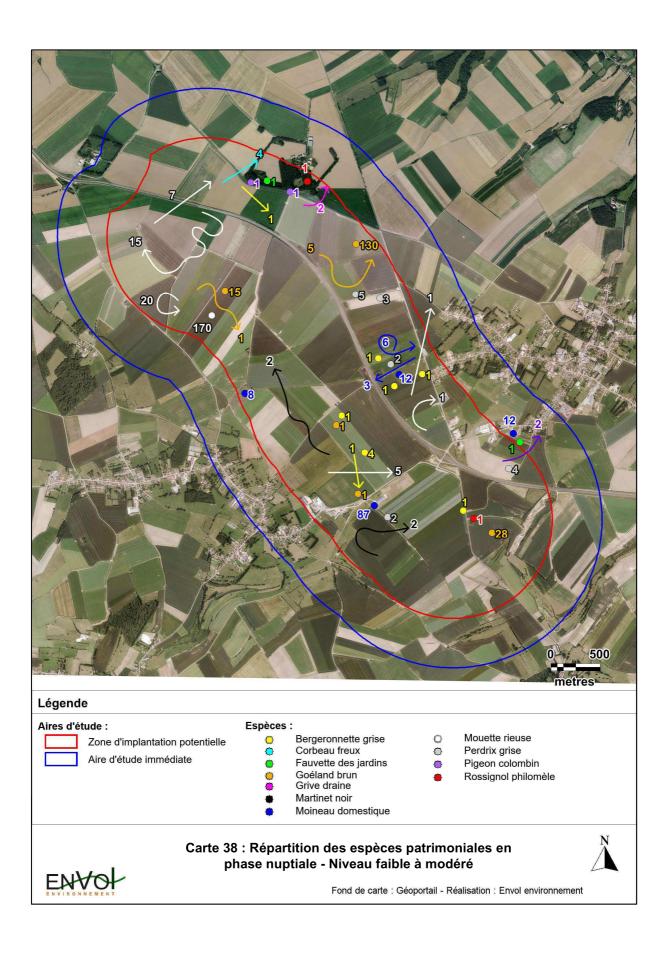
Six espèces sont marquées par un niveau de patrimonialité modéré : l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, l'Etourneau sansonnet, le Faucon crécerelle, le Goéland argenté et l'Hirondelle rustique. Toutes ces espèces sont des nicheurs vulnérables en région.

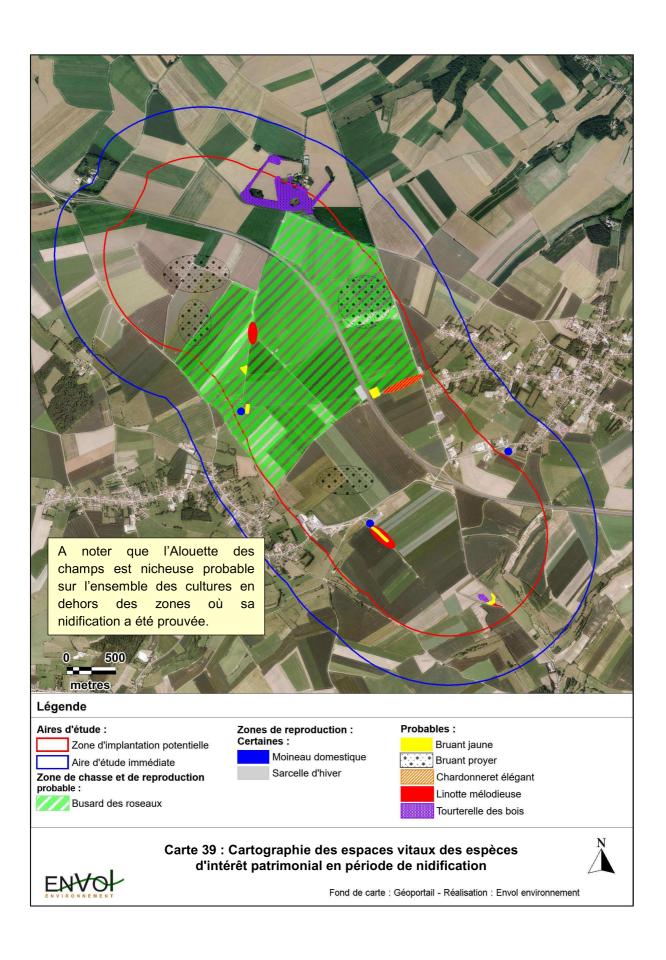
Un niveau de patrimonialité faible à modéré est défini pour la Bergeronnette grise, le Corbeau freux, la Fauvette des jardins, le Goéland brun, la Grive draine, le Martinet noir, le Moineau domestique, la Mouette rieuse, la Perdrix grise, le Pigeon colombin et le Rossignol philomèle. Ces espèces sont quasi-menacées en France et/ou en région.











3.9.3. Etudes des probabilités de reproduction dans l'aire d'étude - 2020

Trois niveaux de potentialité de reproduction sur la zone d'étude sont applicables :

- 1- Reproduction possible dans la zone : Espèce observée assez peu régulièrement pendant sa période de reproduction dans un habitat de nidification propice.
- 2- Reproduction probable dans la zone : Espèce observée assez régulièrement pendant sa période de reproduction dans un habitat de nidification propice.
- 3- Reproduction certaine dans la zone : Espèce observée très régulièrement pendant sa période de reproduction dans un habitat de nidification propice. Repérage d'indices de nidification tels que des jeunes, des nids ou des adultes transportant de la nourriture.

Figure 65 : Evaluation des probabilités de reproduction des oiseaux dans l'aire d'étude - 2020

	1	Nidifi	icatio	on	Liste				
Espèces	Possible	Probable	Certain	Indéterminé/ Non	Rouge Nord- Pas-de- Calais	Liste Rouge France	Liste rouge Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"
Accenteur mouchet		Χ			LC	LC	LC	PN	-
Alouette des champs		Χ			VU	NT	LC	GC	OII
Bergeronnette grise		Χ			NT	LC	LC	PN	-
Bergeronnette printanière		Χ			VU	LC	LC	PN	-
Bruant jaune		Χ			VU	VU	LC	PN	-
Bruant proyer		Χ			EN	LC	LC	PN	-
Busard des roseaux		Χ			VU	NT	LC	PN	Ol
Busard Saint-Martin	Χ				EN	LC	NT	PN	OI
Busard sp.	Χ				-	-	-	PN	OI
Buse variable		Х			LC	LC	LC	PN	-
Caille des blés	Х				DD	LC	LC	GC	OII
Chardonneret élégant		Χ			NT	VU	LC	PN	-
Choucas des tours	Χ				LC	LC	LC	PN	-
Cigogne blanche				Χ	VU	LC	LC	PN	OI
Corbeau freux	Х				NT	LC	LC	EN	OII
Corneille noire		Χ			LC	LC	LC	EN	OII
Etourneau sansonnet		Χ			VU	LC	LC	EN	OII
Faisan de Colchide		Х			LC	LC	LC	GC	OII ; OIII
Faucon crécerelle	Χ				VU	NT	LC	PN	-
Fauvette à tête noire		Χ			LC	LC	LC	PN	-
Fauvette babillarde	Χ				LC	LC	LC	PN	-
Fauvette des jardins	Χ				LC	NT	LC	PN	-
Fauvette grisette			Х		LC	LC	LC	PN	-
Geai des chênes	Χ				LC	LC	LC	EN	OII
Goéland argenté				Х	VU	NT	NT	PN	OII
Goéland brun				Х	NT	LC	LC	PN	OII
Goéland sp.				Χ	-	-	-	-	-

	ı	Nidifi	icatio	on	1 1 4				
Espèces	Possible	Probable	Certain	Indéterminé/ Non	Liste Rouge Nord- Pas-de- Calais	Liste Rouge France	Liste rouge Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"
Grimpereau des jardins		Х			LC	LC	LC	PN	-
Grive draine	Х				NT	LC	LC	GC	OII
Grive musicienne		Х			LC	LC	LC	GC	OII
Héron cendré				Х	LC	LC	LC	PN	-
Hibou moyen-duc	Х				LC	LC	LC	PN	-
Hirondelle rustique		Х			VU	NT	LC	PN	-
Hypolaïs ictérine	Х				EN	VU	LC	PN	-
Hypolaïs polyglotte		Х			LC	LC	LC	PN	-
Linotte mélodieuse		Х			VU	VU	-	PN	-
Martinet noir	Х				NT	NT	LC	PN	-
Merle noir		Х			LC	LC	LC	GC	OII
Mésange bleue		Х			LC	LC	LC	PN	-
Mésange charbonnière	Х				LC	LC	LC	PN	-
Moineau domestique			Х		NT	LC	LC	PN	-
Mouette mélanocéphale				Х	LC	LC	LC	PN	OI
Mouette rieuse				Х	LC	NT	LC	PN	OII
Perdrix grise		Х			NT	LC	LC	GC	OII ; OIII
Pic épeiche		Х			LC	LC	LC	PN	-
Pic vert	Х				LC	LC	LC	PN	-
Pie bavarde	Х				LC	LC	LC	EN	OII
Pigeon biset domestique	X				-	-	LC	GC	OII
Pigeon colombin	Х				NT	LC	LC	GC	OII
Pigeon ramier		Х			LC	LC	LC	GC	OII ; OIII
Pinson des arbres		Х			LC	LC	LC	PN	-
Pipit farlouse	X				VU	VU	NT	PN	-
Pouillot véloce		Х			LC	LC	LC	PN	-
Rossignol philomèle	Х				NT	LC	LC	PN	-
Rougegorge familier		Χ			LC	LC	LC	PN	-
Rougequeue noir	Х				LC	LC	LC	PN	-
Sarcelle d'hiver			Χ		CR	VU	LC	GC	OII ; OIII
Tourterelle des bois		Χ			EN	VU	VU	GC	OII
Tourterelle turque	Х				LC	LC	LC	GC	OII
Traquet motteux	Х				CR	NT	LC	PN	-
Troglodyte mignon		Χ			LC	LC	LC	PN	-
Total	18	38	3	2					

En gras, les espèces patrimoniales

A partir des visites de terrain en période de reproduction et des comportements observés, nous jugeons certaine la reproduction de trois espèces d'oiseaux dans l'aire d'étude immédiate druant l'année 2020 : la Fauvette grisette, le Moineau domestique et la Sarcelle d'hiver.

Durant la phase de reproduction de 2020, d'autres espèces patrimoniales se reproduisent potentiellement dans l'aire d'étude comme l'Alouette des champs, la Bergeronnette grise, la Bergeronnette printanière, le Bruant jaune, le Bruant proyer, le Busard des roseaux, le Chardonneret élégant, l'Hirondelle rustique, la Linotte mélodieuse, la Perdrix grise et la Tourterelle des bois. Parmi ce cortège, l'Alouette des champs, la Bergeronnette grise, la Bergeronnette printanière et le Bruant proyer se reproduisent probablement dans les champs.

3.9.4. Etude de la répartition spatiale des populations observées - 2020

Le tableau page suivante présente la répartition des espèces inventoriées en fonction des grands types d'habitats présents au sein de l'aire d'étude immédiate.

Les principaux effectifs observés correspondent à des oiseaux en stationnement dans les habitats ouverts (cultures, avec 870 individus). Ces effectifs concernent principalement l'Alouette des champs qui cumule 340 contacts, le Goéland brun (175 individus) et la Mouette rieuse (170 individus). Au niveau des haies et au sein des boisements, les effectifs sont moins importants (respectivement 343 et 172 individus). La diversité spécifique est en revanche la même dans les trois principaux habitats du site puisque dans les champs, le long des haies et au sein des boisements, 24 espèces différentes ont été observées à chaque fois.

La diversité spécifique la plus importante a été comptabilisée en vol, 34 espèces pour un effectif total de 403 individus. Les principales espèces contactées en vol sont : le Goéland sp. (54 individus), la Mouette rieuse (49 individus), la Corneille noire (41 individus), l'Etourneau sansonnet (40 individus), la Mouette mélanocéphale (36 individus) et le Pigeon ramier (32 individus).

Figure 66 : Tableau de synthèse de la répartition des espèces nicheuses par milieu identifié (effectifs totaux) - 2020

Espèces	Boisements et bosquets	Vol	Haies	Cultures	Zones urbaines	Mares, étangs	Lisières	Total
Accenteur mouchet	4		7					11
Alouette des champs				340				340
Bergeronnette grise		2		9				11
Bergeronnette printanière		11		42				53
Bruant jaune	1	1	28	2				32
Bruant proyer				27				27
Busard des roseaux		6	1					7
Busard Saint-Martin		1						1
Busard sp.		1						1
Buse variable		11						11
Caille des blés				1				1
Chardonneret élégant		1	3					4
Choucas des tours				2				2
Cigogne blanche		1						1
Corbeau freux		4						4
Corneille noire	5	41		20				66
Etourneau sansonnet	2	40	3					45
Faisan de Colchide	3			12				15
Faucon crécerelle		1						1
Fauvette à tête noire	26		17					43
Fauvette babillarde			3					3
Fauvette des jardins	1		1					2
Fauvette grisette	6		37	4			1	48
Geai des chênes		3	1					4

Espèces	Boisements et bosquets	Vol	Haies	Cultures	Zones urbaines	Mares, étangs	Lisières	Total
Goéland argenté		7						7
Goéland brun		6		175				181
Goéland pontique				1				1
Goéland sp.		54		2				56
Grimpereau des jardins	4							4
Grive draine		2						2
Grive musicienne	11		2	1				14
Héron cendré		3						3
Hibou Moyen-duc		1						1
Hirondelle rustique		11						11
Hypolaïs ictérine	2							2
Hypolaïs polyglotte			9			1		10
Linotte mélodieuse	2	41	43	4				90
Martinet noir		4						4
Merle noir	20	6	20	3				49
Mésange bleue	5		3					8
Mésange charbonnière	1							1
Moineau domestique		9	105	5	9			128
Mouette mélanocéphale		36		5				41
Mouette rieuse		49		170				219
Perdrix grise				16				16
Pic épeiche	2		2					4
Pic vert	1							1
Pie bavarde		2	1					3
Pigeon biset domestique		9		20				29

Espèces	Boisements et bosquets	Vol	Haies	Cultures	Zones urbaines	Mares, étangs	Lisières	Total
Pigeon colombin	2	2						4
Pigeon ramier	15	32	10	5				62
Pinson des arbres	17	1	27	2				47
Pipit farlouse		1						1
Pouillot véloce	11							11
Rossignol philomèle	1					1		2
Rougegorge familier	11		5					16
Rougequeue noir				1				1
Sarcelle d'hiver						4		4
Tourterelle des bois		3	5					8
Tourterelle turque			1					1
Traquet motteux				1				1
Troglodyte mignon	19		9					28
Total	172	403	343	870	9	6	1	1804
Diversité	24	34	24	24	1	3	1	61

En gras, les espèces patrimoniales

3.9.5. Etude des déplacements de l'avifaune nicheuse - 2020

Figure 67 : Synthèse des hauteurs de vols des oiseaux observés en période nuptiale - 2020

_ 、	,	E	Effectifs en v	ol	Effectifs
Espèces	Individus posés	H2	Н3	H4	en H3
Goéland sp.	2	8	46		
Buse variable		7	4		
Héron cendré			3		
Hirondelle rustique		9	2		Ltt 113 > 0
Pie bavarde	1		2		Eff. H3 > 0
Pigeon ramier	30	30	2		
Bergeronnette printanière	42	10	1		
Goéland argenté		6	1		
Accenteur mouchet	11				
Alouette des champs	340				
Bergeronnette grise	9	2			
Bruant jaune	31	1			
Bruant proyer	27				
Busard des roseaux	1	6			
Busard Saint-Martin		1			
Busard sp.		1			
Caille des blés	1				
Chardonneret élégant	3	1			
Choucas des tours	2				
Cigogne blanche		1			
Corbeau freux		4			
Corneille noire	25	41			Eff. H3 = 0
Etourneau sansonnet	5	40			
Faisan de Colchide	15				
Faucon crécerelle		1			
Fauvette à tête noire	43				
Fauvette babillarde	3				
Fauvette des jardins	2				
Fauvette grisette	48				
Geai des chênes	1	3			
Goéland brun	175	6			
Goéland pontique	1				
Grimpereau des jardins	4				
Grive draine		2			
Grive musicienne	14				

Eanhara	Individue vest	E	Effectifs en vo	ol	Effectifs
Espèces	Individus posés	H2	Н3	H4	en H3
Hibou Moyen-duc		1			
Hypolaïs ictérine	2				
Hypolaïs polyglotte	10				
Linotte mélodieuse	49	41			
Martinet noir		4			
Merle noir	43	5		1	
Mésange bleue	8				
Mésange charbonnière	1				
Moineau domestique	119	9			
Mouette mélanocéphale	5	36			
Mouette rieuse	170	49			
Perdrix grise	16				
Pic épeiche	4				
Pic vert	1				Eff. H3 = 0
Pigeon biset domestique	20	9			
Pigeon colombin	2	2			
Pinson des arbres	46	1			
Pipit farlouse		1			
Pouillot véloce	11				
Rossignol philomèle	2				
Rougegorge familier	16				
Rougequeue noir	1				
Sarcelle d'hiver	4				
Tourterelle des bois	5	3			
Tourterelle turque	1				
Traquet motteux	1				
Troglodyte mignon	28				
Total	1401	341	61	1	

En gras, les espèces patrimoniales

Le diagramme ci-après montre la prédominance d'oiseaux posés avec près de 77,7% des observations réalisées au cours de la période de nidification de 2020. Ces observations sont associées à des vols en local à faible altitude et sur de courtes distances. Très peu de vols à hauteur supérieure à 30 mètres ont été observés (61 individus). Un unique individu du Merle noir a été observé à une hauteur supérieure à 150 mètres (hauteur H4).

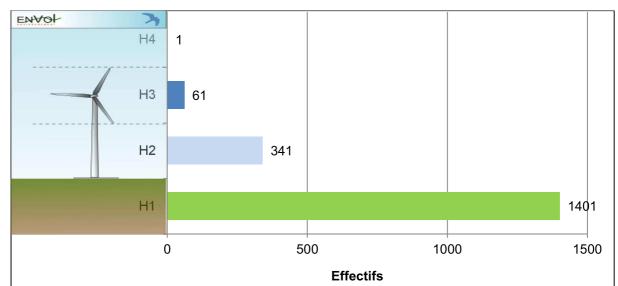
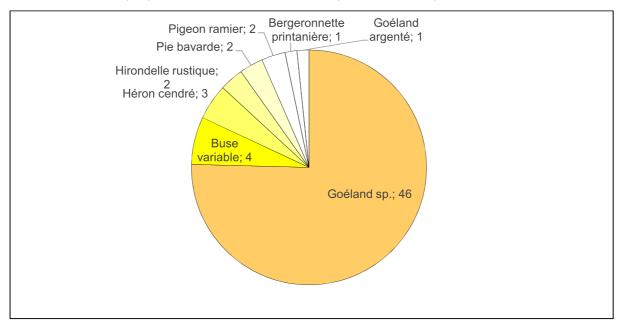


Figure 68 : Répartition des hauteurs des vols observés en phase de reproduction - 2020

Figure 69 : Répartition des effectifs des oiseaux observés en vol à une altitude comprise entre 30 et 150 mètres (H3) en période de reproduction (effectifs totaux) - 2020



Durant la phase de nidification de 2020, huit espèces ont été observées en vol à la hauteur H3 (entre 30 et 150 m) soit à la hauteur théorique du rotor des éoliennes. Il s'agit de majoritairement du **Goéland sp.** Parmi ces espèces, trois sont patrimoniales : l'Hirondelle rustique (2 individus), la Bergeronnette printanière (1 individu) et le Goéland argenté (1 individu).